



Monitoring du programme de la législature

Indicateurs de la législature 2011 à 2015

Ces 44 indicateurs de la législature étaient dédiés au suivi des objectifs 2011 à 2015 du Conseil fédéral et du Parlement. Ils ont été tirés d'un système de monitoring qui englobe tous les domaines d'activité de la Confédération et qui comprend environ 150 indicateurs.

Table des matières

Ligne directrice 1 : Place économique.....	4
Taux d'endettement de la Confédération	5
Productivité du travail	7
Réglementation des marchés de produits.....	9
Productivité du travail dans l'agriculture	11
Production de denrées alimentaires.....	13
Quote-part fiscale	15
Abonnés à des raccordements Internet à haut débit	17
Indice des services en ligne	19
Ligne directrice 2 Positionnement	21
Traités multilatéraux	22
Suisses présents au sein des institutions internationales	24
Accords bilatéraux avec l'UE.....	26
Réduction de la charge douanière par des accords libre-échange.....	28
Aide publique au développement	30
Ligne directrice 3 Sécurité	32
Confiance dans l'armée.....	33
Jours d'engagement pour Frontex	35
Ligne directrice 4 Société	37
Taux d'activité selon la nationalité.....	38
Jeunes quittant prématurément l'école, selon la nationalité	40
Coût du système de santé en pour cent du PIB.....	42
Dépenses de santé par habitant	44
Compte de résultats de l'AVS	46
Ligne directrice 5 Ressources et transports	48
Consommation d'énergie non renouvelable	49
Electricité produite par des nouvelles énergies renouvelables	51
Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales	53
Efficiency de l'utilisation du réseau des chemins de fer	55
Emissions de gaz à effet de serre	57
Domages causés par les dangers naturels	59
Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant.....	61
Diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés	63
Répartition modale du trafic d'agglomération.....	65
Ligne directrice 6 Formation et recherche	67
Subsides provenant des programmes-cadres de recherche	68
Impact des publications scientifiques suisses.....	70
Projets suisses acceptés par le Conseil européen de la recherche	72
Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles	74
Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale	76
Formation achevée de la formation professionnelle supérieure	78
Taux de chômage des jeunes au sens du BIT	80
Participation à la formation continue	82
Ligne directrice 7 Egalité	84
Écart salarial entre hommes et femmes.....	85
Proportion de femmes dans les domaines MINT	87
Montant de la rente AVS moyenne, par sexe	89

Violence domestique	91
Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique	93
Part de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale	95
Part des langues nationales dans l'administration	97

Ligne directrice 1 : Place économique

La place économique suisse est attrayante, concurrentielle et se signale par un budget fédéral sain et des institutions étatiques efficaces

Taux d'endettement de la Confédération

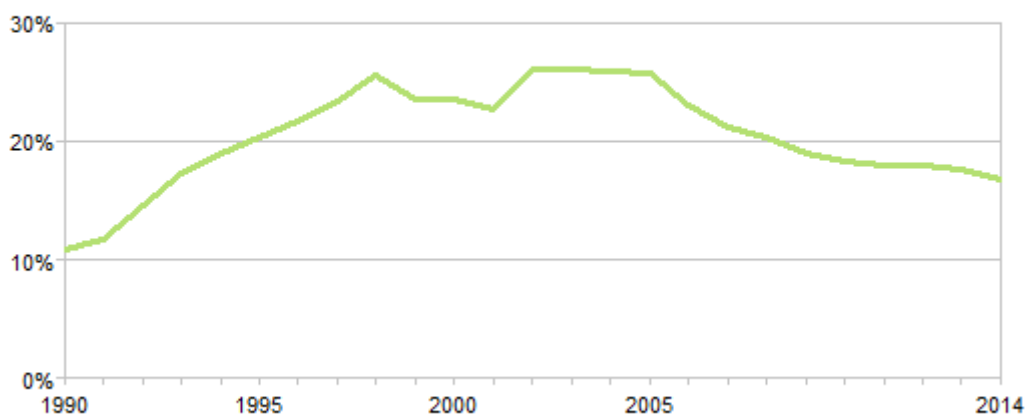
Extrait de l'objectif 1: *L'ensemble des tâches de la Confédération doit faire l'objet de réformes structurelles, si l'on veut éviter que les générations futures n'héritent de dettes excessives et empêcher que l'augmentation de la quote-part de l'État et de la quote-part fiscale ne menace la croissance économique. Ces réformes doivent également contribuer à donner à la politique financière la marge de manœuvre nécessaire pour que les ressources soient prioritairement affectées aux domaines qui stimulent la prospérité.*

Signification de l'indicateur: Le taux d'endettement permet d'évaluer la durabilité de la politique financière actuelle et montre quelle est la charge financière que les projets d'aujourd'hui reportent sur les générations futures. Les avis sur le maximum au-delà duquel le taux ne serait plus supportable divergent, ce qui fait qu'il incombe à la politique de fixer des marges de fluctuation. En 2003, la Suisse s'est donc dotée d'un frein à l'endettement, en vue de stabiliser la dette nominale brute (dette brute en francs) et de lier l'augmentation des dépenses à l'évolution des recettes. L'indicateur du taux d'endettement enregistre le niveau de la dette de la Confédération par rapport au produit intérieur brut, c'est-à-dire par rapport à la performance économique du pays.

Objectif quantifiable: *Conformément au principe du frein à l'endettement – qui prévoit que, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le montant total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes – la dette nominale brute de la Confédération doit être stabilisée au moins au niveau atteint en 2010. Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pourcent du PIB) doit ainsi continuer de reculer par rapport à celui de 2010 (18,2 %*).*

* Objectif modifié suite à une révision du PIB

Taux d'endettement de la Confédération Dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut



Source: Administration fédérale des finances

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le taux d'endettement brut de la Confédération a augmenté dans les années 1990 pour atteindre un maximum de 26,1% en 2003, avant de diminuer à nouveau. Il était de 16,8% en 2014, en baisse de 0,8 point par rapport à 2013. En termes absolus, le taux d'endettement brut a reculé de 2,8 milliards de francs par rapport à 2013 et s'élevait à environ 109 milliards en 2014.

La réduction de l'endettement constatée ces dernières années est portée au crédit de l'introduction en 2003 du frein à l'endettement. Le taux d'endettement des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) a globalement fléchi lui aussi. La plupart des cantons ont introduit des mécanismes budgétaires contraignants analogues au frein à l'endettement, ce qui a

favorisé une baisse continue du taux d'endettement des cantons et des communes depuis 2003. La quote-part des dépenses (dépenses ordinaires de la Confédération en pourcentage du PIB) a augmenté de 8,8 à 10,7% du PIB entre 1990 et 2002. Depuis 2005, elle varie autour de 10%. En 2014, elle était de 9,9%, ce qui correspond à une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette baisse résulte du fait que, en 2014, les dépenses ont augmenté moins fortement que le PIB. Les dépenses ordinaires incluent les intérêts passifs liés à l'endettement de la Confédération. Les charges d'intérêts (dépenses d'intérêt en pourcentage des dépenses ordinaires de la Confédération) ont reculé de 7,6% en 2006 à 2,9% en 2014 suite à la diminution de la dette et à des taux d'intérêts plus bas. De 2006 à 2013, le solde de financement ordinaire de la Confédération a toujours été positif, d'où un solde budgétaire excédentaire. En 2014, le solde de financement ordinaire a été négatif pour la première fois depuis 2005 (-124 millions de francs), d'où un solde budgétaire déficitaire de 0,02%.

Méthodologie

La dette brute de la Confédération comprend les obligations courantes, les obligations financières à court terme (notamment l'endettement auprès des marchés monétaires) et les obligations financières à long terme (notamment les emprunts de la Confédération).

Le taux d'endettement, calculé chaque année, est défini comme étant la dette brute de la Confédération en pourcent du produit intérieur brut. Il est intégré aux rapports financiers de l'Administration fédérale des finances et publié avec les comptes de la Confédération. Les chiffres diffèrent légèrement de ceux de la statistique financière de la Confédération, qui inclut également divers comptes spéciaux (domaine des EPF et fonds pour les grands projets ferroviaires, p. ex.). La statistique financière englobe les comptes de l'ensemble des collectivités publiques et fournit des chiffres pour les comparaisons internationales.

Le mécanisme central du frein à l'endettement peut se résumer ainsi: sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes. Les dépenses sont plafonnées à hauteur des recettes, corrigées d'un facteur destiné à tenir compte de la situation conjoncturelle. En phase de haute conjoncture, la Confédération doit réaliser un excédent de recettes, alors qu'à l'inverse un déficit est admissible durant les phases de faible croissance ou de croissance négative. Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le compte est toutefois équilibré. La règle en question s'applique indépendamment du niveau d'imposition. Elle autorise les augmentations aussi bien que les baisses d'impôts. Une baisse d'impôt doit toutefois s'accompagner d'une réduction des dépenses.

Productivité du travail

Extrait de l'objectif 2: *L'économie suisse est renforcée par les meilleures conditions générales possibles et poursuit sa croissance. [...] Pour résister à la concurrence internationale, l'économie suisse a besoin de conditions générales solides [...].*

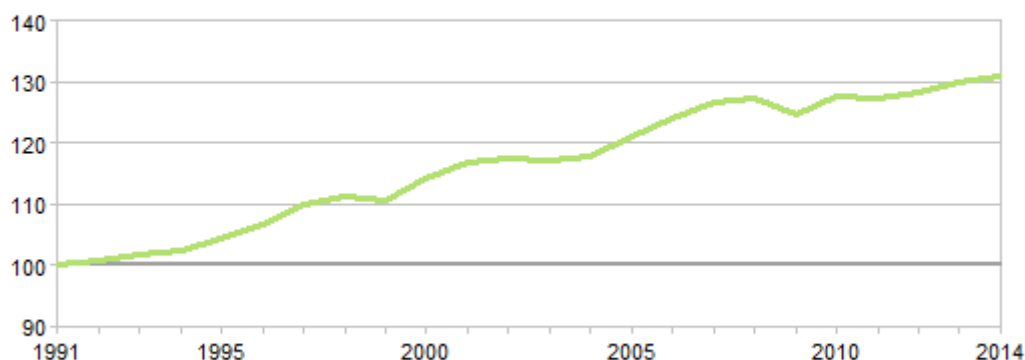
Signification de l'indicateur: La productivité du travail joue un rôle important pour la compétitivité à long terme d'un pays: cette dernière s'accroît en effet si la productivité augmente dans des proportions supérieures à la moyenne. La productivité du travail mesure l'efficacité de l'utilisation du facteur travail dans le processus de production. Des salaires élevés, comme on les trouve en Suisse, ne compromettent pas la compétitivité du pays s'ils sont justifiés par un haut niveau de productivité. L'augmentation de la productivité durant une assez longue période peut entraîner une hausse des revenus et du niveau de vie.

La productivité du travail se calcule en rapportant la valeur ajoutée brute aux heures effectives de travail. L'indicateur montre l'évolution de la productivité par heure de travail fournie depuis 1991, année de référence 2010 (indice 1991 = 100).

Objectif quantifiable: *La production économique de la Suisse doit être accrue par l'établissement de conditions générales optimisées, c'est-à-dire de conditions qui respectent les principes du marché et évitent les surcharges administratives. Une bonne partie de la croissance du PIB doit être obtenue par des gains de productivité.*

Productivité du travail

Evolution de la productivité horaire du travail, 1991=100
Aux prix de l'année précédente, année de référence 2010



2013 et 2014: provisoire

Source: OFS - CN, SVOLTA

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La productivité du travail a augmenté entre 1991 et 2014. La productivité horaire a progressé de 31 points de pourcentage durant cette période, ce qui représente un accroissement annuel moyen de 1,2%. La croissance de la productivité s'est toutefois ralentie depuis 2007.

Les facteurs à l'origine d'une hausse de la productivité du travail sont les qualifications des employés, les progrès technologiques, de plus gros investissements en capital, en énergie et en matériel et des institutions de droit public et de droit privé plus efficaces.

Méthodologie

Les chiffres de la productivité du travail de l'économie nationale se basent en Suisse sur le PIB aux prix de l'année précédente (année de référence 2010), comme mesure de l'activité économique, et sur le nombre d'heures effectivement travaillées, comme mesure de l'intrant en travail. L'évolution est

représentée par un indice (1991 = 100).

Le calcul de la productivité du travail, de manière générale, se fait à partir des heures effectivement travaillées, tandis que pour la productivité du travail dans l'agriculture, on applique la méthode d'Eurostat et l'on tient compte du total des unités de travail annuel (standardisé sur 280 jours de travail). Les deux indicateurs sont donc semblables, mais pas directement comparables.

L'OFS publie chaque année les chiffres de la productivité du travail dans le cadre des comptes nationaux.

Définitions

Productivité du travail

La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée brute (VAB) par intrant en travail. Elle permet de mesurer l'efficacité de l'intrant en travail dans le processus de production. A l'échelon national, la productivité du travail mesure le produit intérieur brut (PIB) par volume effectif du travail.

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Valeur ajoutée

Représente l'augmentation de la valeur des produits qui résulte du processus de production. Dans la comptabilité nationale, la valeur ajoutée s'obtient par solde (valeur de production moins consommation intermédiaire).

Réglementation des marchés de produits

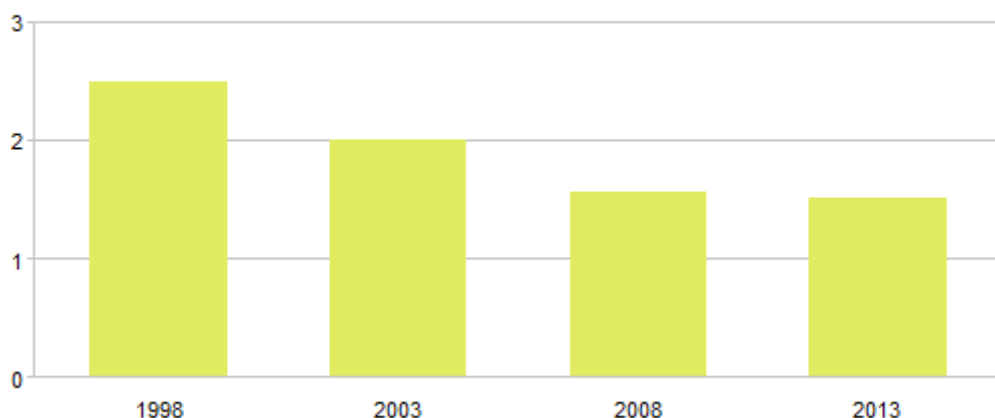
Extrait de l'objectif 2: *Pour résister à la concurrence internationale, l'économie suisse a besoin de conditions générales solides [...]. L'aménagement optimal des conditions générales doit permettre d'intensifier la concurrence sur le marché intérieur.*

Signification de l'indicateur: La réglementation des marchés de produits fait partie des conditions générales qui déterminent le fonctionnement de l'économie. Lorsqu'elle est définie de manière optimale – à savoir qu'en règle générale elle respecte les principes de l'économie de marché et limite les charges administratives – elle peut favoriser la compétition sur ces marchés. Des marchés compétitifs peuvent inciter les entreprises à être plus efficaces et plus productives. Davantage de compétition peut stimuler la croissance économique et avoir un effet bénéfique sur l'emploi. L'indice de réglementation des marchés de produits se compose d'un jeu d'indicateurs qui mesurent si les réglementations applicables stimulent ou inhibent la concurrence sur ces marchés. Plus l'indice d'un pays est bas, meilleures et moins nombreuses y sont les réglementations des marchés des produits.

Objectif quantifiable: *La production économique de la Suisse doit être accrue par l'établissement de conditions générales optimisées, c'est-à-dire de conditions qui respectent les principes du marché et évitent les surcharges administratives. Une bonne partie de la croissance du PIB doit être obtenue par des gains de productivité.*

Réglementation des marchés de produits

Échelle de 0 (pas de réglementation) à 6 (très forte réglementation)



Source: OCDE, indicateur intégré de RMP

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

En Suisse, l'indice de réglementation des marchés de produits s'élevait à 1,50 point en 2013. Après une baisse par rapport aux niveaux de 1998 et 2003, la valeur de l'indice est restée pratiquement constante depuis 2008.

En 2013, les Pays-Bas sont arrivés en tête des pays de l'OCDE en ce qui concerne la réglementation des marchés de produits, avec un indice de 0,92, suivis de la Grande-Bretagne avec un indice de 1,08.

Dans ses directives concernant la pratique optimale en matière de réglementation des marchés, l'OCDE recommande aux autorités compétentes d'abolir les réglementations dans la mesure du possible ou de les formuler de manière à ce qu'elles n'entravent ni l'efficacité des marchés ni la concurrence. La dérégulation ne doit toutefois pas s'opérer de manière isolée, mais de façon cohérente, en harmonie avec tous les domaines concernés. Comparée à l'UE et à l'OCDE, la Suisse connaît un haut degré de réglementation des marchés de produits, par exemple dans les domaines du courrier postal et du réseau ferroviaire, de même que dans les domaines d'activité de nombreuses entreprises

publiques. La réglementation du marché de l'électricité reste élevée, bien qu'une déréglementation y ait été observée ces dernières années.

La comparaison internationale montre que les États membres de l'OCDE ont très largement libéralisé leurs marchés de produits depuis 1998 et que, de ce fait, les réglementations convergent vers les meilleures pratiques.

Méthodologie

Le système d'indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE est fondé sur l'idée que les données qualitatives concernant les lois et les réglementations ayant une influence sur la concurrence peuvent être transformées en données quantitatives. Les indicateurs reposent sur des informations juridiques qui font l'objet d'un encodage permettant de les normaliser sur une échelle allant de zéro à six. Plus cette valeur est élevée, plus les entraves à la concurrence sont fortes.

Les indicateurs de la réglementation des marchés de produits couvrent toutes formes de régulation, comme le contrôle étatique et le contrôle des prix, les barrières légales et administratives à l'entrée sur le marché, de même que les entraves au commerce et à l'investissement. Des réglementations spéciales sont également prises en compte, notamment dans les secteurs du trafic aérien et ferroviaire, du transport par le rail et par la route, ainsi que des télécommunications.

La réglementation des marchés de produits concerne potentiellement: (1) le contrôle exercé par l'État sur des entités économiques (État propriétaire, contrôle des prix, p. ex.), (2) les entraves légales et administratives imposées à l'économie (difficulté d'accès aux informations concernant la réglementation applicable, charges élevées liées à la création d'entreprises, p. ex.) ou encore (3) les barrières au commerce international et aux investissements directs (restrictions pour les investisseurs étrangers, entraves tarifaires et non tarifaires au commerce).

Les marchés de produits comprennent les biens de consommation et d'investissement (à l'exception des produits agricoles, mais le secteur alimentaire est pris en compte). L'indicateur est compilé et publié tous les cinq ans par l'OCDE. La méthode est révisée régulièrement.

Productivité du travail dans l'agriculture

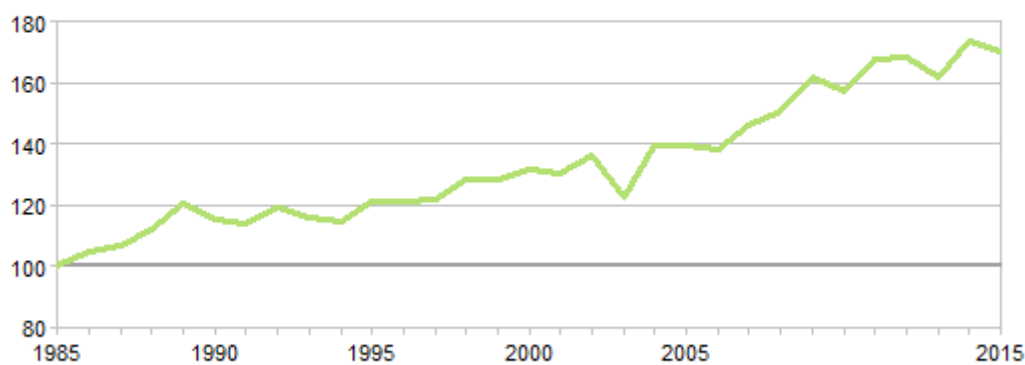
Extrait de ligne directrice 1 et de l'objectif 4: *La compétitivité de l'agriculture suisse doit être garantie par une production durable et axée sur les marchés. [...] Le soutien à l'agriculture doit se concentrer sur des prestations d'intérêt public et des produits de grande qualité, conditions indispensables pour assurer le succès sur les marchés. Il faut en outre continuer d'améliorer la compétitivité de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire en prévision de la libéralisation du marché.*

Signification de l'indicateur: La productivité du travail joue un rôle important pour la compétitivité à long terme de l'agriculture: cette compétitivité s'accroît en effet si la productivité augmente dans des proportions supérieures à la moyenne. Une hausse de la productivité ne suffit cependant pas à améliorer la compétitivité. L'évolution des prix de vente et des coûts est également déterminante. L'indicateur de la productivité du travail dans l'agriculture montre quelle est la valeur ajoutée à prix constants produite par unité de main d'œuvre, c'est-à-dire quelle est l'efficacité du facteur travail utilisé dans l'agriculture. L'augmentation de la productivité du travail que l'on observe dans l'agriculture suisse résulte de progrès techniques et/ou organisationnels (amélioration des connaissances, équipements plus performants et consommation intermédiaire plus spécialisée).

Objectif quantifiable: *La productivité du travail dans l'agriculture progresse ces prochaines années.*

Productivité du travail en agriculture

Valeur ajoutée brute à prix constants 2000 par unité de travail annuel (UTA), 1985 = 100



2013 et 2014: provisoire, 2015: estimation

Source: OFS - CEA

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Si l'on fait abstraction de quelques fluctuations (dus par exemple à la sécheresse de 2003), la productivité du travail dans l'agriculture a globalement augmenté au cours des 30 dernières années. L'indice a progressé de 70% entre 1985 et 2015.

Durant cette période, l'agriculture a connu de nombreux changements profonds, qui ont conduit à un recul du nombre des exploitations et des emplois. L'augmentation de la productivité du travail s'explique par différents facteurs. Jusqu'en 1992, la valeur ajoutée brute réelle s'est accrue, tandis que le volume de travail diminuait. A partir de 1992, la valeur ajoutée brute réelle a stagné, voire baissé, tandis que le volume de travail a diminué de façon constante. Depuis 2003, la valeur ajoutée brute réelle a à nouveau légèrement progressé, alors que le volume de travail continuait d'enregistrer une baisse.

Méthodologie

La productivité du travail dans l'agriculture se calcule en divisant la valeur ajoutée brute aux prix constants (an 2000) par le volume de travail (nombre annuel d'unités de travail, selon un standard en Suisse de 280 jours de travail). L'évolution est représentée par un indice (1985 = 100). Le calcul de la productivité du travail dans l'agriculture se fait selon la méthode d'Eurostat. Il est effectué et publié chaque année par l'OFS dans le cadre des comptes économiques de l'agriculture (CEA). La productivité du travail de l'économie dans son ensemble est calculée quant à elle à partir du nombre d'heures effectivement travaillées. Les deux indicateurs sont donc semblables, mais pas directement comparables.

Définitions

Productivité du travail

La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée brute (VAB) par intrant en travail. Elle permet de mesurer l'efficacité de l'intrant en travail dans le processus de production. A l'échelon national, la productivité du travail mesure le produit intérieur brut (PIB) par volume effectif du travail.

Valeur ajoutée

Représente l'augmentation de la valeur des produits qui résulte du processus de production. Dans la comptabilité nationale, la valeur ajoutée s'obtient par solde (valeur de production moins consommation intermédiaire).

Production de denrées alimentaires

Extrait de l'objectif 4: *L'agriculture et la filière alimentaire suisses doivent satisfaire les besoins des consommateurs en denrées alimentaires sûres et de qualité grâce à des méthodes de production efficaces, respectueuses de l'environnement et des animaux, et socialement responsables. [...] L'agriculture suisse [...] contribue ce faisant de manière substantielle à la sécurité alimentaire stratégique de la Suisse.*

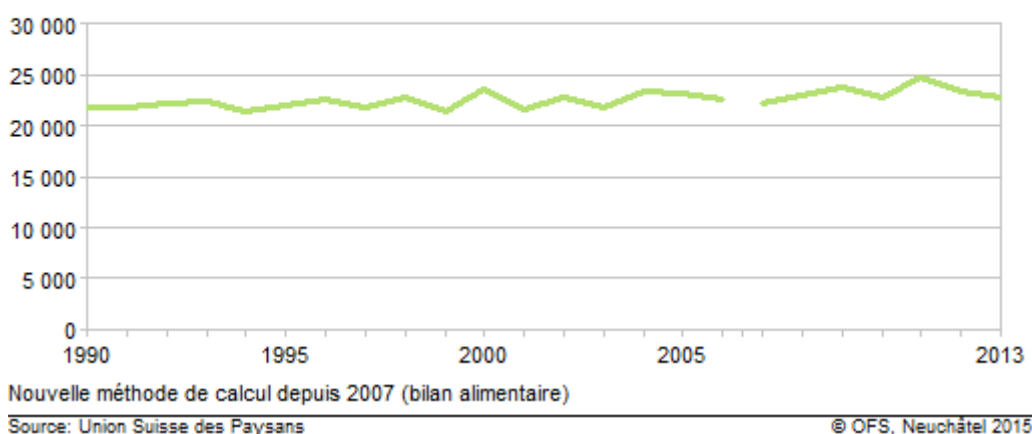
Signification de l'indicateur: Comme le prévoit la Constitution, l'agriculture doit contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché. La production de denrées alimentaires se mesure en termes d'énergie utilisable provenant de la production agricole indigène (en térajoules, TJ).

Objectif quantifiable: *La production indigène de denrées alimentaires (en térajoules, TJ) progresse légèrement par rapport aux valeurs moyennes de la période 2008 à 2010*.*

* Période de référence modifiée suite à une révision du bilan alimentaire

Production de denrées alimentaires

Production indigène brute de denrées alimentaires par l'agriculture, en térajoules



Commentaire

La production brute de denrées alimentaires a globalement augmenté depuis 1990 pour atteindre 22'765 térajoules en 2013. Les conditions climatiques et topographiques de la Suisse permettent de couvrir une grande partie de la consommation de lait, de produits laitiers, de beurre, de viande, de pommes de terre et de sucre dans le pays même. Cette part est toutefois bien plus faible en ce qui concerne les céréales, les légumes et les fruits. Elle est très faible pour les légumineuses et le poisson, par exemple, dont l'essentiel doit être importé. La production brute de produits d'origine animale ne pourrait être atteinte sans fourrages importés. De ce fait, pour déterminer la production animale nette en Suisse, seule compte comme production indigène la part obtenue à partir de fourrage suisse. La production indigène totale nette s'est ainsi élevée à 19'801 térajoules en 2013. Si l'on compare la production indigène totale (brute ou nette) à la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse, on obtient le taux d'auto-alimentation du pays. En 2013, ce taux était de 57,7% brut et de 50,2% net.

Méthodologie

La production indigène de denrées alimentaires par l'agriculture suisse correspond à la production brute mesurée en térajoules. « Production brute » signifie que les denrées alimentaires produites à partir de fourrage importé sont également prises en compte.

Le taux d'auto-provisionnement se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale du pays. Le taux d'auto-provisionnement net ne prend en compte que la production indigène obtenue à partir de fourrage indigène.

L'indicateur « Production de denrées alimentaires » est calculé chaque année par l'Union suisse des paysans (USP) et publié dans les « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », de même que sur la page Internet de l'USP. La méthode d'établissement du bilan alimentaire a été entièrement révisée en 2008, entraînant une rupture de la série temporelle. Les valeurs calculées selon l'ancienne méthode sont disponibles jusqu'en 2010, les valeurs calculées selon la nouvelle méthode sont disponibles à partir de 2007.

Quote-part fiscale

Extrait de l'objectif 6: *Les impôts permettent de financer les dépenses de l'État. À cet effet, la politique fiscale doit mettre en place un système d'imposition aussi attrayant que possible.*

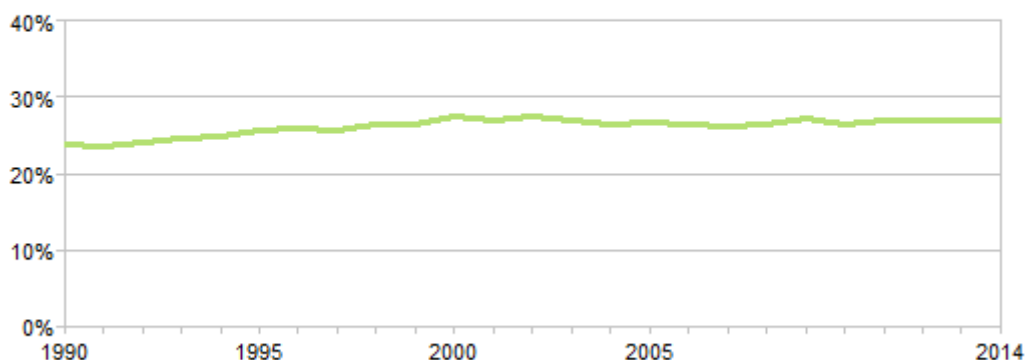
Signification de l'indicateur: Du point de vue économique, une charge fiscale basse contribue à l'attractivité de la place financière et industrielle. La qualité des sites d'implantation dépend toutefois d'un grand nombre de facteurs, dont le cadre juridique, la paix sociale et les qualifications de la main d'œuvre potentielle. La quote-part fiscale ne permet pas de tirer directement des conclusions quant à la situation financière des ménages. Celle-ci ne peut être déterminée qu'après la mise en relation de la quote-part fiscale avec les prestations que l'État fournit en contrepartie aux contribuables. La quote-part fiscale représente la somme de tous les impôts et émoluments perçus par la Confédération, les cantons et les communes, de même que de toutes les cotisations prélevées par les assurances sociales publiques, par rapport au produit intérieur brut (PIB). Elle donne ainsi la mesure de la charge induite par les prélèvements fiscaux.

Objectif quantifiable: *La quote-part d'impôt de la Suisse est stabilisée à son niveau de 2010 (quote-part fiscale [État] 26,5 %*). L'objectif à moyen terme est de l'abaisser afin de maintenir ou d'augmenter la compétitivité de la place économique.*

* Objectif modifié suite à une révision du PIB

Quote-part fiscale

Recettes fiscales, y compris les cotisations obligatoires aux assurances sociales, par rapport au produit intérieur brut



2014: chiffre partiellement estimé

Source: Administration fédérale des finances

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La quote-part fiscale est relativement stable, se maintenant depuis 2001 autour de 27%. En comparaison avec l'année précédente elle a progressé de 0,1 point en 2014, pour atteindre 27,1% du PIB.

Par rapport aux autres pays de l'OCDE placés au même niveau de développement que la Suisse, seuls les États-Unis connaissent une charge fiscale plus faible. Dans les comparaisons internationales, il ne faut pas oublier qu'en Suisse les contributions dans le domaine de la prévoyance professionnelle (contributions aux caisses de pension) et les primes d'assurance-maladie ne sont pas prises en compte. Dans de nombreux États, ces charges sont financées par l'intermédiaire du système fiscal.

Méthodologie

La quote-part fiscale en Suisse comprend la totalité des impôts perçus par la Confédération, les cantons et les communes, de même que les contributions aux assurances sociales. Celles-ci comprennent les cotisations des employeurs et des employés aux assurances sociales publiques que sont l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC, les allocations familiales dans l'agriculture et, pour le canton de Genève, l'assurance-maternité. Les taxes, les intérêts perçus ainsi que les autres recettes de l'état, comme les amendes par exemple, ne sont pas pris en compte. Les cotisations de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et aux caisses de pension ne sont pas non plus prises en compte, malgré leur caractère obligatoire, du fait que les entreprises qui les perçoivent ne font pas partie du secteur public. Pour calculer la quote-part fiscale, l'Administration fédérale des finances (AFF) s'appuie sur les chiffres fournis par les statistiques financières, établies conformément aux standards internationaux de statistique financière du FMI. Ceux-ci correspondent aux directives de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui comprend toutefois une nomenclature légèrement différente. La comparabilité des composantes de la quote-part fiscale avec celles d'autres pays est assurée. La quote-part fiscale est publiée annuellement.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Quote-part fiscale selon le FMI et l'OCDE

Recettes fiscales en % du PIB. La quote-part fiscale comprend les impôts et les cotisations sociales conformément aux définitions des standards de la statistique financière du Fonds monétaire international (FMI). L'OCDE se réfère à une nomenclature similaire, qui comprend toutefois une classification des catégories d'impôts légèrement différente.

Abonnés à des raccordements Internet à haut débit

Extrait de l'objectif 7: *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une importance fondamentale pour la société, l'économie et la politique suisses. [...] La qualité et la fiabilité des infrastructures de communication et l'existence d'offres avantageuses dans toute la Suisse constituent un atout important de la place économique. La capacité d'innovation et la compétitivité d'une économie capable de créer de la valeur [...] en dépendent.*

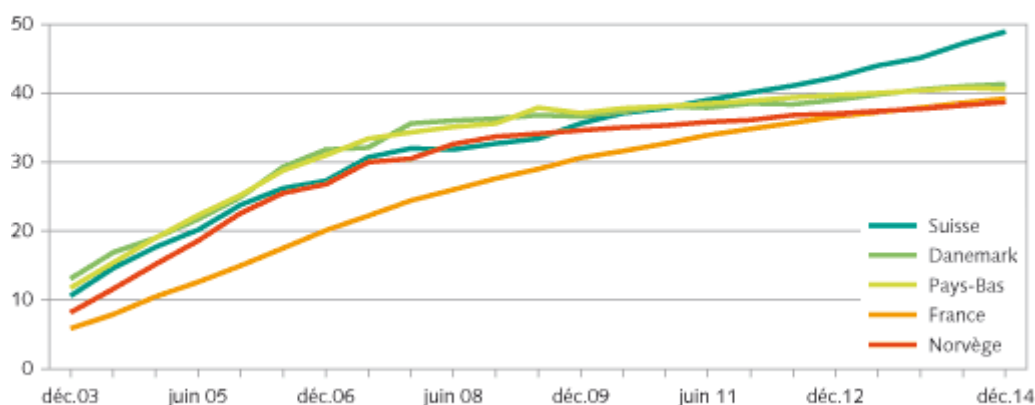
Signification de l'indicateur: Le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) présuppose la diffusion des ressources techniques nécessaires au sein des ménages, des entreprises, de l'administration publique, mais aussi des écoles et des universités. L'expansion du haut débit (appelé aussi large bande) est déterminante pour le développement du commerce électronique, de la cyberadministration ou encore d'utilisations telles que la téléphonie par Internet (VoIP) et les offres de contenus audio et vidéo.

L'indicateur enregistre le nombre d'abonnés à des raccordements Internet à haut débit par 100 habitants en comparaison internationale. Le nombre d'abonnés reflète le taux de pénétration de cette technologie.

Objectif quantifiable: *Pendant la législature 2011–2015, la Suisse fait partie des cinq pays de l'OCDE comptant le plus grand nombre de raccordements Internet filaires à haut débit.*

Abonnés à des raccordements Internet à haut débit

Nombre d'abonnés à des raccordements Internet filaires à haut débit pour 100 habitants



2014: estimations pour la Suisse

Source: OCDE Key ICT Indicators

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le nombre d'abonnés à des raccordements Internet filaires à haut débit a augmenté ces dernières années. On en comptait 10,6 pour 100 habitants à la fin 2003 contre 48,9 pour 100 habitants à la fin 2014, soit un total de 3'990'200 abonnés. La Suisse occupe ainsi l'un des premiers rangs dans la comparaison réalisée par l'OCDE. En décembre 2014, elle figurait à la première place des États membres de l'OCDE, devant le Danemark. La Suisse se situe toutefois en-dessous de la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne les raccordements aux réseaux en fibre optique à très haut débit. Cette situation s'explique par le taux élevé de raccordement à large bande. Le Japon et la République de Corée présentent le plus fort taux de raccordement aux réseaux en fibre optique.

Méthodologie

Le nombre total d'abonnés à un raccordement Internet filaire à haut débit est ramené à leur nombre

pour 100 habitants. Les données sont présentées sous la forme d'une comparaison internationale. Les raccordements Internet filaires à haut débit comprennent la DSL, l'accès par modem à câble et la fibre optique (les deux derniers depuis 2007). En règle générale, un raccordement est considéré comme étant à haut débit lorsqu'il affiche un taux de transmission supérieur à 256 kbit/s. L'OCDE publie ses données chaque semestre. Les données relatives à la Suisse se fondent sur des estimations fournies par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) sur la base des statistiques officielles des télécommunications (relevées annuellement auprès des fournisseurs de services de télécommunication).

Indice des services en ligne

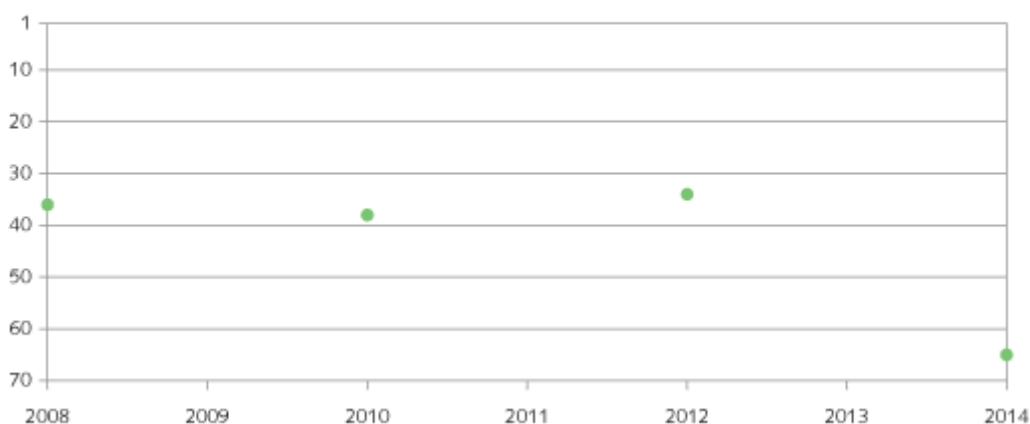
Extrait de l'objectif 7: *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une importance fondamentale pour la société, l'économie et la politique suisses. [...] La Confédération, les cantons et les communes poursuivront conjointement les objectifs de la stratégie suisse de cyberadministration (rapprocher les activités de l'administration du citoyen et les rendre aussi économiques que possible).*

Signification de l'indicateur: La cyberadministration vise à optimiser les processus entre la population, l'économie et les services de l'État, de même qu'au sein de l'administration, par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle doit faciliter les contacts avec l'administration et contribuer ainsi à créer un avantage concurrentiel pour l'implantation d'entreprises grâce à un déroulement facilité des démarches administratives pour l'économie et pour les autres acteurs du secteur privé.

L'indice des services en ligne montre, en comparaison mondiale, à quel degré les prestations et les services de la Confédération peuvent être sollicités directement en ligne. Les critères déterminants sont l'accessibilité des informations et la convivialité des pages Internet du gouvernement et de divers secteurs spécifiques (formation, santé, finances, emploi, prestations sociales). L'indice recense en outre les possibilités d'interaction entre le gouvernement et la population, sous forme par exemple de commentaires, de consultations régulières ou de recours aux médias sociaux et au Web 2.0.

Objectif quantifiable: *La Suisse améliore sa position en comparaison internationale en matière de cyberadministration.*

Indice des services en ligne Rang mondial de la Suisse



Source: UNPAN, E-Government Survey

© OFS, Neuchâtel 2014

Commentaire

Avec un indice de 0,504 (sur une échelle de 0 à 1), la Suisse se classait en 2014 au 65e rang des 193 pays considérés. Elle se situait ainsi au-dessus de la moyenne mondiale de 0,392. En 2012, la Suisse avait atteint le 34e rang, avec un indice de 0,673. Les pays très développés occupent généralement le haut du classement car ils ont la volonté politique de développer et de mettre en œuvre des mesures dans le domaine de la cyberadministration et concentrent les ressources financières nécessaires à cet effet. En 2014, la France, Singapour, la Corée du Sud, le Japon et l'Espagne occupaient les cinq premières places du classement.

L'indice de participation électronique mesure l'utilisation des services en ligne destinés à faciliter les échanges entre l'économie, les citoyens et les citoyennes et Etat. En 2014, la Suisse occupait ici le 91e rang, avec un indice de 0,373. Elle se situait au-dessous de la moyenne mondiale de 0,395.

L'indice des services en ligne et l'indice de participation électronique sont des indices relatifs. L'indice d'un pays dépend du développement de la cyberadministration dans les pays les mieux et les plus mal placés. Il est établi en tenant compte des dernières tendances et évolutions dans le domaine de la cyberadministration.

En 2015, 84% des représentants de l'économie en Suisse étaient plutôt satisfaits ou très satisfaits des services en ligne de l'administration à tous les échelons de l'Etat fédéral. Dans la population, la proportion était de 79%.

Méthodologie

L'indice des services en ligne (Online Service Index) est établi en analysant les pages Internet des gouvernements nationaux et de certains ministères à l'aide de critères déterminés. Les mesures partent du principe que le développement de l'offre de services en lignes s'articule en quatre phases: dans un premier temps, le gouvernement ne maintient qu'un site Web élémentaire offrant des informations de base (présence « émergente »); la présence sur Internet s'étoffe ensuite d'éléments multimédias et de possibilités d'interaction (présence enrichie); la troisième phase se caractérise par un échange d'informations à grande échelle, une utilisation régulière et la possibilité donnée aux citoyens d'intervenir (présence « transactionnelle »); enfin, la quatrième phase se signale par un intense échange de données et la consultation régulière des citoyens, p. ex. par l'intermédiaire des réseaux sociaux (présence « connectée »). Lorsqu'un pays a franchi toutes les étapes de ce développement et que tous les éléments pertinents sont pris en compte, il obtient un score élevé dans l'indice des services en ligne.

L'indice des services en ligne fait partie de l'indice de développement de la cyberadministration (E-Government Development Index) de l'ONU. L'E-Government Development Index se compose en outre de l'indice des infrastructures de télécommunication (Telecommunication Infrastructure Index) et de l'indice des ressources humaines (Human Capital Index). Les trois indices qui le composent ont la même pondération, à savoir un tiers chacun.

L'indice des services en ligne est un indice relatif, ce qui veut dire que le rang d'un pays dépend du score respectif des pays les mieux et les plus mal notés. Un indice relatif évolue en outre au gré du nombre de pays participants. L'échelle d'évaluation va de zéro à un. Il existe des études plus anciennes, mais leurs résultats ne sont guère comparables en raison de différences méthodologiques et des particularités de l'indice relatif.

L'indicateur est compilé tous les deux ans par le Réseau en ligne des Nations Unies sur l'administration publique (UNPAN).

Définitions

Gouvernement électronique (cybergouvernement, «eGovernment»)

Utilisation de moyens électroniques interactifs pour communiquer à l'intérieur des organes étatiques (Confédération, cantons ou communes), ainsi qu'entre l'Etat et différents groupes d'intéressés (citoyens, entreprises et institutions) et permettant à tous les protagonistes impliqués d'intervenir et de participer au débat démocratique.

Ligne directrice 2 Positionnement

La Suisse est bien positionnée sur le plan régional et sur le plan mondial et elle renforce son influence dans le contexte international

Traités multilatéraux

Extrait de l'objectif 8: *La Suisse renforce sa présence au sein des organes multilatéraux et s'associe activement aux processus diplomatiques multilatéraux correspondants. Dans les enceintes multilatérales, elle fournit un apport substantiel à la recherche de solutions constructives. Elle se pose en intermédiaire honnête et en conciliateur, et consolide sa réputation de membre crédible et engagé de la communauté internationale, en vue de relever les défis auxquels elle est ou sera confrontée au niveau national ou international dans les domaines notamment de la paix, de la sécurité, de la stabilité financière, de la croissance économique, de la lutte contre la pauvreté et du changement climatique.*

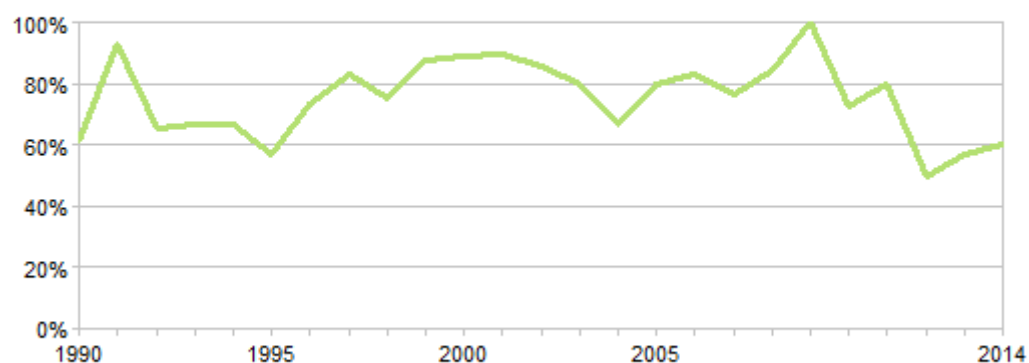
Signification de l'indicateur: Les traités internationaux constituent un instrument clé pour résoudre des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Ils abordent des thèmes importants tels que la transparence des processus politiques, la participation de la population, la volonté d'assumer des responsabilités, le respect des droits humains et la cohérence des politiques. Les efforts faits pour promouvoir la cohérence entre les traités dans les domaines du commerce, de l'environnement et des affaires sociales revêtent à cet égard une importance particulière.

Les traités multilatéraux sont d'abord conclus au niveau international. Ils entrent en vigueur une fois qu'ils ont été ratifiés par les Etats signataires. L'indicateur montre la part en pour cent de traités multilatéraux signés par la Suisse qui entrent en vigueur dans notre pays. Cette proportion reflète la volonté de la Suisse de mettre en œuvre ces traités dans un laps de temps raisonnable. L'indicateur ne renseigne pas sur les buts des traités ni sur leurs bénéficiaires. Il ne donne par ailleurs qu'un aperçu du volume de la coopération multilatérale, sans informer sur la portée et l'importance des traités.

Objectif quantifiable: *Pour consolider sa position dans le contexte mondial, l'intérêt de la Suisse est d'entretenir activement les contacts et le dialogue avec des partenaires d'alliances existantes et possibles partageant ses vues. Elle met à profit dans ce but les possibilités de la coopération et des réseaux, et s'associe dans un esprit constructif aux processus correspondants. Par ailleurs, la Suisse a fortement intérêt à être adéquatement représentée au sein du système multilatéral et à participer activement à sa régulation.*

Traités multilatéraux

Part des traités multilatéraux entrés en vigueur en Suisse* par rapport au total des traités conclus pendant la même année



* Durant l'année de signature ou ultérieurement, état: 05.08.2015

Source: Département fédéral des affaires étrangères

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part de traités multilatéraux entrés en vigueur en Suisse fluctue depuis 1990. En 2014, elle s'est établie à 60%. Il faut relever ici que certains traités sont souvent ratifiés plus d'une année après leur signature, ce qui entraîne des modifications a posteriori de la série temporelle. Ce phénomène

s'observe particulièrement sur les années les plus récentes de la série.

Sur le plan international, les réglementations économiques (en particulier de l'Organisation mondiale du commerce OMC) sont plus nombreuses que les réglementations environnementales et sociales. La Suisse a ratifié les principaux traités relatifs à la protection des droits de l'homme. La ratification d'accords-clés de l'ONU et de quelques accords du Conseil de l'Europe a connu des lacunes ces dernières années.

Méthodologie

L'indicateur montre combien de traités multilatéraux sont entrés en vigueur en Suisse et compare ce chiffre avec le total des traités multilatéraux signés par la Suisse. L'analyse rapporte le nombre d'accords conclus chaque année au nombre de ceux qui sont entrés en vigueur la même année (ou ultérieurement). La proportion établie pour chaque année est ensuite révisée rétroactivement et actualisée.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) gère une banque de données sur l'ensemble des traités internationaux signés par la Suisse ou entrés en vigueur dans notre pays, ainsi que sur d'autres accords importants, contraignants ou non. Ces informations sont régulièrement contrôlées et mises à jour. Seuls les accords publiés dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) sont contraignants.

Suisses présents au sein des institutions internationales

Extrait de l'objectif 8: *Il convient de consolider la position de la Suisse dans un monde en mutation et de plus en plus interconnecté. Cela passe par un arbitrage entre la préservation de la souveraineté nationale, la sauvegarde des intérêts par le canal des organisations internationales et la stabilité des relations extérieures. [...] Elle [la Suisse] encourage aussi la présence de Suisses au sein des organisations multilatérales, et contribue à la consolidation de la Genève internationale. Elle s'emploie à renforcer sa stature sur la scène internationale par des initiatives et des actions qui contribuent à répondre aux grands défis de la planète.*

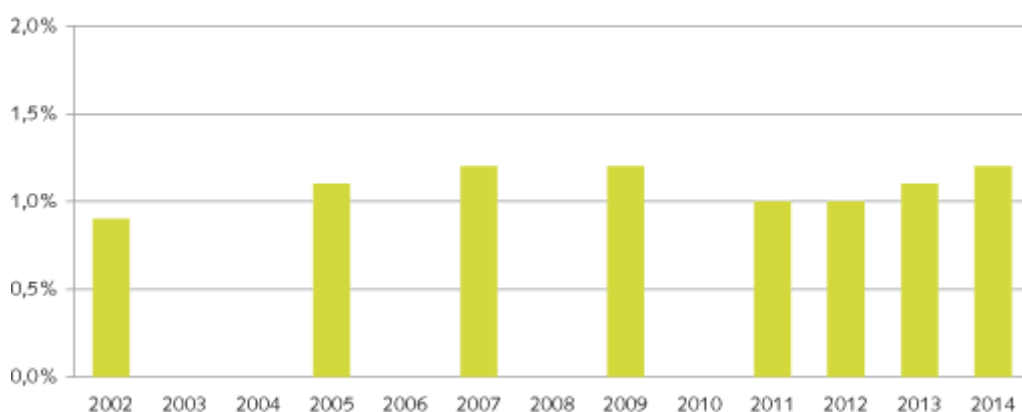
Signification de l'indicateur: La présence de la Suisse au sein des institutions internationales contribue à la défense des intérêts du pays en matière de politique étrangère. Garantir la représentation de la Suisse dans les organes directeurs et accroître le nombre de citoyens suisses présents dans les organes exécutifs (administration) de ces institutions sont des axes prioritaires de la défense des intérêts multilatéraux en question. Des mesures ciblées, comme le conseil en développement de carrière et le financement de la relève, doivent promouvoir la présence de Suisses dans l'administration des institutions internationales.

L'indicateur reflète la proportion des Suisses qui travaillent dans les institutions internationales à titre d'administrateurs ou de fonctionnaires de rang supérieur, en pourcent du total des postes correspondant à cette catégorie.

Objectif quantifiable: *Pour consolider sa position dans le contexte mondial, l'intérêt de la Suisse est d'entretenir activement les contacts et le dialogue avec des partenaires d'alliances existantes et possibles partageant ses vues. Elle met à profit dans ce but les possibilités de la coopération et des réseaux, et s'associe dans un esprit constructif aux processus correspondants. Par ailleurs, la Suisse a fortement intérêt à être adéquatement représentée au sein du système multilatéral et à participer activement à sa régulation.*

Nombre de Suisses présents au sein des institutions internationales

Proportion de Suisses dans le personnel international
(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur)



Source: Département fédéral des affaires étrangères

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La proportion de Suisses qui travaillent dans les organisations internationales comme administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur est relativement stable depuis 2002, oscillant entre 0,9 et 1,2%. En 2014, cette proportion était de 1,2%.

En termes absolus, 839 personnes de nationalité Suisse appartenaient à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires internationaux de rang supérieur; leur nombre a doublé par rapport à

2002. Le nombre total de ce type de postes dans les organisations internationales a augmenté d'environ 54% pendant cette période.

La Suisse joue, avec Genève, un rôle important comme pays hôte de plusieurs organisations internationales. En 2014, 29 organisations internationales étaient représentées à Genève avec 17'235 fonctionnaires permanents (2013: 17'062). Ces organisations mettent sur pied environ 2'700 rencontres par an à Genève.

Méthodologie

L'indicateur porte sur les postes qui relèvent de la catégorie onusienne des « Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ». Ces postes font l'objet d'une mise au concours internationale.

L'ONU distingue les catégories suivantes: « Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur », « Catégorie des services généraux et catégories apparentées », « Administrateurs recrutés sur le plan national », « Service mobile » et « Hauts fonctionnaires ».

L'indicateur est relevé et publié par le Département fédéral des affaires étrangères dans le cadre du monitoring de la législature. Les données sont relevées annuellement depuis 2011.

Accords bilatéraux avec l'UE

Extrait de l'objectif 9: *En ce qui concerne les relations avec l'UE, le Conseil fédéral entend consolider, pérenniser et même développer la voie bilatérale. Il a adopté dans cette optique une approche globale et coordonnée, qui doit en principe englober tous les dossiers en cours d'examen avec l'UE. Il convient de concrétiser cette approche et de conclure de nouveaux accords dans des domaines intéressant les deux parties, en concertation d'une part avec le Parlement, les cantons et les partenaires sociaux, d'autre part avec l'UE.*

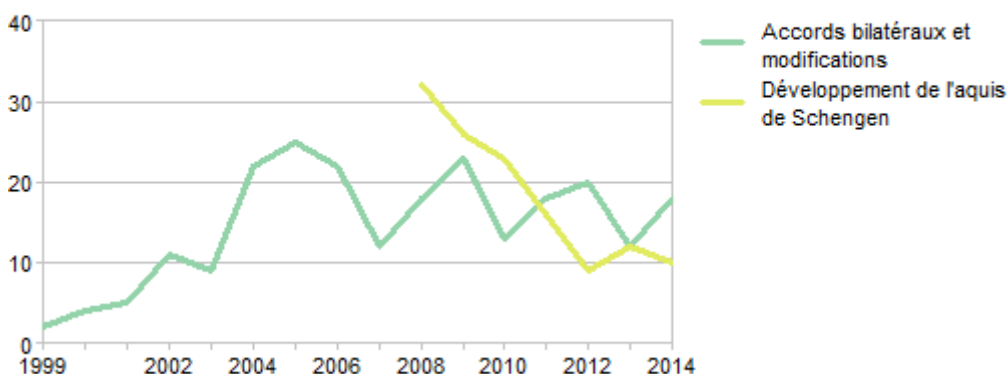
Signification de l'indicateur: L'Union européenne (UE) et ses États membres sont des partenaires importants pour la Suisse, en raison de leur poids économique et politique aussi bien que de leur proximité géographique et culturelle. Par rapport à l'UE, la Suisse poursuit ses intérêts par voie d'accords bilatéraux. Les rapports contractuels entre la Suisse et l'UE sont réglés par des accords bilatéraux portant sur des domaines clairement délimités. Parmi les principaux jalons qui marquent la voie bilatérale on peut relever l'accord de libre échange (1972), l'accord concernant l'assurance directe (1989), les bilatérales I (1999) et les bilatérales II (2004). Avec les bilatérales I, la Suisse a accepté la libre circulation des personnes et elle s'est associée à l'espace Schengen dans le cadre des bilatérales II.

L'indicateur dénombre les accords entrés en vigueur de même que les modifications apportées aux accords passés entre la Suisse et l'UE depuis 1999. Le développement de l'accord de Schengen (acquis de Schengen) est traité à part. La Suisse participe à ce développement, mais elle ne jouit pas formellement du droit de codécision. Lorsque l'UE adopte de nouveaux actes juridiques ou de nouvelles mesures, la Suisse doit se déterminer sur leur reprise. L'indicateur ne reflète que l'aspect quantitatif de la collaboration bilatérale et ne renseigne en rien sur la portée et l'importance des accords.

Objectif quantifiable: *Pour intensifier ses relations avec l'UE, le Conseil fédéral entend consolider, pérenniser et développer la voie bilatérale en suivant une approche globale et coordonnée qui englobe tous les dossiers ouverts avec l'UE. Le but est de conclure de nouveaux accords dans des domaines d'intérêt mutuel.*

Accords bilatéraux avec l'Union européenne

Nombre d'accords entre la Suisse et l'UE entrés en vigueur, y compris les modifications



Source: Direction du droit international public, Office fédéral de la justice

© OFS, Neuchâtel 2016

Commentaire

Le nombre d'accords avec l'UE entrés en vigueur, y compris les modifications, varie depuis 1999 et tend à augmenter. En 2014, 18 accords ou modifications d'accords sont entrés en vigueur, à savoir 5 accords fondamentaux et 13 modifications.

La Suisse est informée de tout développement de l'acquis de Schengen et elle peut décider en toute

autonomie de reprendre ou non les nouveaux actes juridiques. 10 développements ont été repris en 2014.

Quelques années s'écoulent en règle générale entre la signature d'un accord et son entrée en vigueur. Les accords bilatéraux I, signés le 21 juin 1999, sont ainsi entrés en vigueur en 2002 et l'essentiel des accords bilatéraux II, signés le 26 octobre 2004, en 2005 et 2006.

Méthodologie

Les données qui figurent dans l'indicateur se rapportent au nombre d'accords fondamentaux (accords, protocoles, échanges de notes), de modifications portées à des accords fondamentaux (modifications, décisions des comités mixtes, ayant valeur d'accord) et de développements de l'acquis de Schengen.

L'accord de Schengen vise à faciliter la circulation transfrontalière à l'intérieur de l'espace Schengen.

Les voyageurs ne subissent plus de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen.

Simultanément, une série de mesures rendent plus efficace la lutte contre la criminalité grâce à une meilleure collaboration internationale dans les domaines de la justice et de la police. Ces mesures ont trait à l'intensification des contrôles aux frontières extérieures de l'Espace Schengen, au renforcement de la coopération policière transfrontalière ou encore à une plus grande efficacité de la coopération entre autorités judiciaires.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) saisit dans une banque de données des informations sur tous les traités internationaux signés par la Suisse ou entrés en vigueur pour elle, ainsi que des informations sur d'autres traités et instruments non contraignants importants. Les informations sont régulièrement complétées et contrôlées. Cependant, seuls les actes publiés dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) ont une portée juridique contraignante. Les données relatives au développement de l'acquis de Schengen proviennent de l'Office fédéral de la justice. L'ensemble des textes juridiques liés aux accords bilatéraux avec l'UE peuvent être consultés à partir d'une banque de données de la Chancellerie fédérale (voir le lien ci-dessous).

La banque de données du DFAE n'est pas accessible au public. L'indicateur est calculé annuellement par l'OFS et n'est publié que dans le présent répertoire des indicateurs pour le programme de la législature.

Réduction de la charge douanière par des accords libre-échange

Extrait de l'objectif 10: *La Suisse s'efforce de conserver ses débouchés et de s'en ouvrir de nouveaux en étendant son réseau d'accords de libre-échange. Ce déploiement tient compte des répercussions sociales et écologiques. Par ailleurs, un effort accru en matière de coopération économique au développement devra réduire les disparités économiques et ouvrir le commerce international à des pays qui en sont aujourd'hui exclus.*

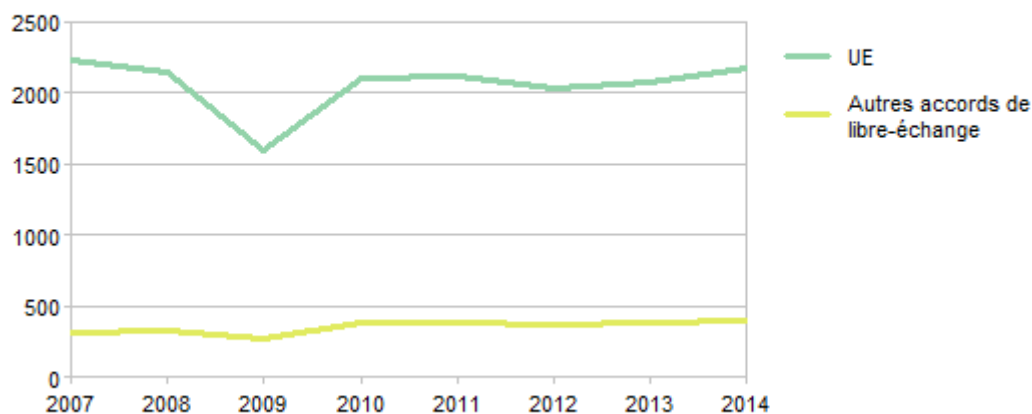
Signification de l'indicateur: La prospérité de la Suisse est étroitement liée au commerce international de biens et de services ainsi qu'aux investissements internationaux. En concluant des accords de libre-échange, la Suisse vise à améliorer l'accès aux marchés étrangers à ses entreprises ainsi qu'à éviter de possibles discriminations. Les accords de libre-échange peuvent améliorer la compétitivité des entreprises suisses, ce qui peut conduire à une augmentation des flux commerciaux. Ces accords doivent en outre permettre des importations à prix avantageux, qui profitent aussi bien aux consommateurs qu'aux producteurs. Ils permettent aux exportateurs suisses d'économiser des frais de douane, un accord de libre-échange réduisant normalement à zéro les droits de douane pour les produits industriels.

L'indicateur montre les économies de droits de douane théoriques maximales pour les exportations suisses de produits industriels pouvant être réalisées grâce aux accords de libre-échange.

Objectif quantifiable: *Le degré d'intégration de l'économie suisse dans les marchés mondiaux, mesuré notamment par la réduction contractuelle des taux moyens des tarifs douaniers payés par les exportations suisses, s'améliore par rapport au niveau atteint en 2010.*

Réduction de la charge douanière par des accords de libre-échange

Réduction potentielle, en millions de francs



Source: SECO, à partir de données compilées par l'ITC et l'AFD

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le montant maximal de droits de douane pouvant être économisés grâce aux accords de libre-échange avec l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires peut varier d'une année à l'autre. En 2014, ces économies potentielles se montaient à 2'576 millions de francs, dont 2'176 millions de francs pour les exportations vers l'UE et 400 millions de francs pour les exportations vers d'autres États avec lesquels la Suisse a conclu des accords de libre-échange. En 2014, 55% des exportations suisses avaient pour destination l'UE (objets de valeur non pris en compte).

Les économies de droits de douane calculées représentent des montants maximaux qui ne peuvent être réalisés que si toutes les exportations vers chacun des partenaires de libre-échange sont

effectivement importées aux tarifs préférentiels. Pour ce faire, les conditions d'application des droits de douane préférentiels doivent être remplies et l'importateur dans le pays partenaire doit demander que ces droits soient appliqués.

Méthodologie

Un accord de libre-échange a pour but d'éliminer les droits de douane sur les produits originaires des pays partenaires. Les accords de libre-échange ne couvrent pas seulement la circulation des marchandises, mais également, et de plus en plus, les services et les investissements. Dans de nombreux pays, ce sont les produits agricoles qui sont le plus lourdement grevés de droits de douane. Dans les pays moins développés, c'est par contre la protection douanière souvent élevée dont bénéficient certains produits industriels qui constitue une entrave importante à l'accès au marché. Les économies potentielles de droits de douane sont calculées en multipliant la valeur des exportations dans le domaine des produits industriels par la marge préférentielle correspondante. Cette marge correspond à la différence entre le taux de droit de douane le plus bas (qui vaut pour tous les pays de l'OMC) et le taux de droit douane préférentiel appliqué pour la Suisse dans le cadre de l'accord de libre-échange en question. Il en résulte une valeur maximale d'économies potentielles de droits de douane, qui pourrait être atteinte si toutes les exportations étaient vraiment importées dans le pays partenaire au taux préférentiel. Ces économies sont potentielles pour deux raisons: premièrement, les économies ne sont réalisables que pour des exportations qui répondent aux règles d'origine de l'accord de libre-échange concerné. Deuxièmement, les économies ne sont réalisables, même pour les marchandises originaires, que si l'exportateur fournit la preuve de l'origine de la marchandise et que l'importateur dans le pays partenaire exige l'application des droits de douane préférentiels lors de l'importation.

Les accords de libre-échange qui entrent dans le calcul de l'indicateur sont ceux conclus avec les partenaires suivants: UE, AELE, Albanie, Chili, Hong Kong, Israël, Japon, Canada, Maroc, Macédoine, Mexique, Monténégro, République de Corée, Union douanière Sud Africaine (SACU), Singapour, Turquie. Pour des raisons techniques de calcul, la Croatie est déjà considérée comme Etat de l'UE pour les années 2007-2012, bien que son adhésion ait eu lieu en 2013.

Les économies potentielles de droit de douane concernant huit accords de libre-échange n'ont pas été calculées par manque de données fiables sur les droits de douane préférentiels. Il s'agit des accords avec les partenaires suivants: Egypte, Jordanie, Colombie, Liban, Pérou, Serbie, Tunisie et Ukraine. Une estimation grossière pour ces pays fait état d'économies potentielles maximales de 180 millions de francs environ pour 2013.

L'indicateur relatif aux économies de droits de douane des exportations suisses est calculé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur la base de données d'exportation de l'Administration fédérale des douanes (AFD, Swiss-Impex) et des données sur les tarifs fournies par le Centre du Commerce International (ITC, abréviation de l'anglais International Trade Centre, Market Access Map). L'ITC est une agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des Nations Unies (ONU) qui collecte des données sur le commerce de manière continue. L'indicateur est publié annuellement. Les données de certains pays ne sont toutefois actualisées que tous les trois ans.

Aide publique au développement

Extrait de l'objectif 11: *Malgré les progrès notables de ces dernières décennies, plus d'un milliard de personnes vivent encore dans la pauvreté. La situation des populations affectées par des conflits ou vivant dans des Etats fragilisés représente le plus gros défi que doive relever la communauté internationale. En combinant des actions bilatérales et multilatérales en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement économique, et en se montrant très présente sur place, la Suisse agit avec efficacité et souplesse sur des situations changeantes.*

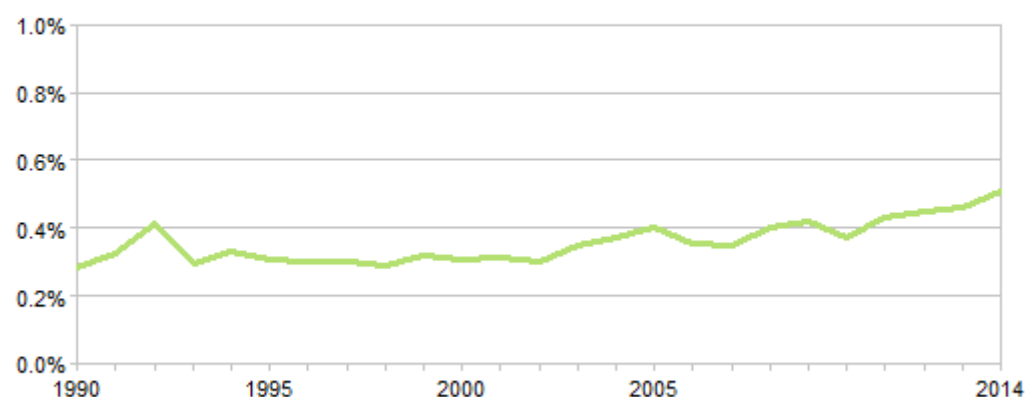
Signification de l'indicateur: L'une des principales missions de la coopération au développement dans le monde est de réduire la pauvreté. Pour la Suisse, pays fortement globalisé, la stabilité et la prospérité du monde sont importantes. Il est en outre dans son intérêt de contribuer au règlement de problèmes globaux, tels que le changement climatique, la pénurie d'eau et les migrations incontrôlées, ainsi qu'à la stabilité économique.

L'indicateur renseigne sur les dépenses de la Suisse en faveur de la coopération internationale au développement. L'aide publique au développement (APD) englobe tous les fonds octroyés aux pays en développement et aux organisations internationales œuvrant dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. L'aide est mise en relation avec la richesse de la Suisse, cette dernière étant mesurée à l'aide du revenu national brut. L'indicateur ne permet pas de tirer de conclusions sur l'efficacité des dépenses. Il n'inclut par ailleurs pas l'engagement des organisations non gouvernementales (propres ressources des œuvres d'entraide) et de l'économie privée (sous forme, par ex., d'investissements directs).

Objectif quantifiable: *Pour maintenir sa prospérité, l'intérêt de la Suisse est de répondre à des risques globaux en s'engageant sur les thèmes globaux (changement climatique, sécurité alimentaire, eau, migration, santé) dans des pays et régions prioritaires. La Suisse accroît son aide au développement afin d'atteindre l'objectif de 0,5 % du revenu national brut (RNB) en 2015.*

Aide publique au développement

Par rapport au revenu national brut (précédemment produit national brut)



2013 et 2014: provisoire

Source: DDC; OFS, SECO – CN

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut (RNB) a stagné durant les années 1990 (à l'exception de l'année 1992, où des mesures extraordinaires de désendettement ont été prises à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération), avant d'augmenter au début des années 2000. Cette part se chiffrait à 0,51% en 2014. L'augmentation du taux par rapport à l'année précédente (2013: 0,46%) découle d'une croissance du volume de l'APD accompagnée d'une baisse du revenu national brut.

La Suisse se situe dans les dix premiers pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. En 2014, les plus gros contributeurs d'aide publique au développement par rapport à leur RNB ont été la Norvège, la Suède et le Luxembourg.

Méthodologie

L'indicateur donne la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut aux prix du marché. Le RNB est utilisé à la place du produit intérieur brut pour permettre des comparaisons internationales.

L'APD de la Suisse provient principalement des budgets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les deux organes chargés de l'exécution de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. D'autres offices fédéraux, ainsi que 24 cantons et quelque 200 communes, contribuent également à la coopération internationale de la Suisse. Le revenu national brut (RNB) est calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre des comptes nationaux. Cet indicateur est publié chaque année par la DDC.

Les comptes nationaux ont été révisés en 2014 selon le Système Européen des Comptes (SEC 2010). Suite à cette révision, toute la série chronologique de l'indicateur a été recalculée. Les valeurs de l'indicateur jusqu'à 2012 inclus sont en moyenne plus basses de 0,02%, la révision ayant abouti à un relèvement du RNB. Le CAD (OCDE) a décidé de ne pas modifier les données déjà publiées. La DDC a suivi ce principe et n'a pas recalculé toute la série chronologique: elle utilise le RNB calculé selon le SEC 1995 jusqu'à l'année 2012, et le RNB calculé selon le SEC 2010 à partir de 2013. Les données 1990-2012 publiées ici par l'OFS peuvent donc légèrement différer de celles de la DDC.

Définitions

Aide au développement

Selon la définition de l'OCDE, l'Aide publique au développement (APD) est l'ensemble des flux financiers qui: 1. proviennent du secteur public (Confédération, cantons et communes); 2. ont pour but essentiel de faciliter le développement économique et social des pays destinataires; 3. sont accordés à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié); 4. et sont destinés à des pays ou territoires en développement ainsi qu'à des organismes multilatéraux définis par l'OCDE. L'aide bilatérale est l'aide fournie par un partenaire à un autre, qu'il s'agisse d'un Etat ou d'un groupe d'œuvres d'aide coordonnées sur le plan national ou international. L'aide multilatérale désigne les efforts communs d'organisations internationales, telles que la Banque mondiale ou l'ONU, en faveur d'un ou plusieurs Etats. L'aide privée au développement de la Suisse est constituée par les dons des oeuvres d'entraide des organisations non gouvernementales et des fondations suisses à but non lucratif pour des projets et programmes réalisés dans les pays en développement.

Revenu national brut

Le revenu national brut (RNB) se compose des revenus primaires (revenu du travail et du capital) perçus par les unités résidentes sur le territoire. Le RNB est la somme du PIB et du solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde.

Ligne directrice 3 Sécurité

La sécurité de la Suisse est assurée

Confiance dans l'armée

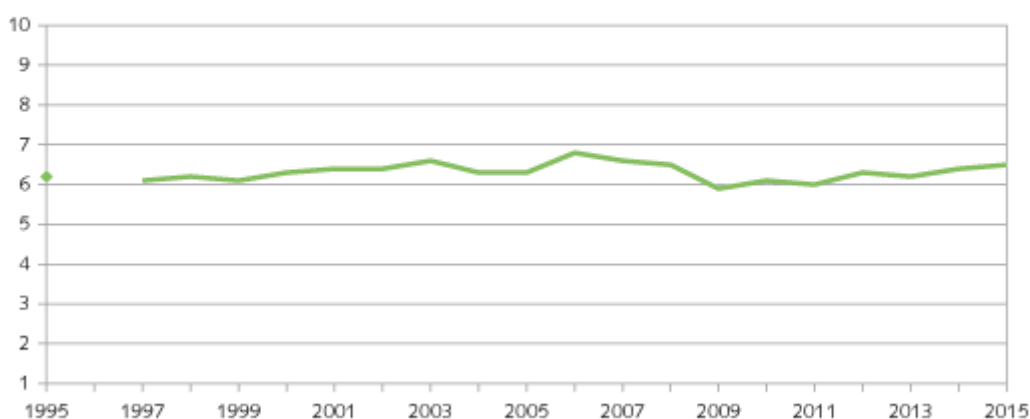
Extrait de l'objectif 13: *La vulnérabilité croissante de la société et des systèmes techniques exige une politique de sécurité globale qui permette de réagir de manière souple et rapide aux différents menaces et dangers. [...] [Eu] égard au caractère diffus des menaces, l'acquisition et le traitement de l'information deviennent essentiels, de même que la détection précoce des dangers.*

Signification de l'indicateur: L'armée est une institution centrale de la politique de sécurité. La confiance de la population dans l'armée est indispensable pour légitimer cette institution. Elle est par ailleurs étroitement liée au sentiment général de sécurité. Dans nos sociétés très organisées, il est de plus en plus difficile pour un individu de comprendre les tenants et les aboutissants de tous les processus en cours. La confiance se traduit dès lors par le sentiment que des institutions comme l'armée font les choses « comme il faut » et contribue à réduire la complexité de la société. L'indicateur reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à l'armée.

Objectif quantifiable: *L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population ne descend pas au-dessous du niveau atteint en 2011.*

Confiance dans l'armée

Indice de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance)



Source: EPF de Zurich, Center for Security Studies

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La confiance de la population dans l'armée varie selon les années. En 2006, l'indice avait atteint une valeur record de 6,8; en 2009, il atteignait 5,9, valeur la plus basse mesurée jusque-là. En 2015, il a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre 6,5.

Ces variations traduisent peut-être la réaction de la population à certains événements et à leur compte rendu dans la presse. Une perte de confiance provisoire découle en général d'expériences ou de perceptions négatives et, parfois, d'une insatisfaction par rapport aux prestations de l'armée. Une baisse à plus long terme peut indiquer une perte de légitimité de l'armée.

Outre l'armée, on mesure également la confiance dans la police, les tribunaux, l'économie, le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les médias. La police recueille en 2015 le plus haut niveau de confiance (7,7), les partis politiques et les médias les niveaux de confiance les plus bas (5,3 dans les deux cas).

En 2014, l'armée suisse a consacré au total 250'028 jours de service à ses engagements et prestations d'appui. La plus grande partie (49%) a été consacrée à des engagements subsidiaires de sûreté (121'667 jours). Si le volume d'engagement est resté constant pour des services réguliers - tels que le Forum économique mondial de Davos et la sécurité du trafic aérien -, des engagements extraordinaires pour la Conférence ministérielle de l'OSCE à Bâle et la Conférence sur la Syrie à

Montreux ont entraîné une hausse par rapport à l'année précédente (2013: 95'127 jours). 102'169 jours de service ont été consacrés à la promotion de la paix à l'étranger, la majeure partie (75%) pour l'engagement de l'armée suisse au Kosovo (SWISSCOY). S'y ajoutent l'engagement en Bosnie-Herzégovine, l'envoi d'observateurs militaires dans le cadre de différentes missions de l'ONU et l'engagement de spécialistes dans les programmes de déminage de l'ONU.

Méthodologie

L'indice de la confiance dans l'armée reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à cette institution sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance). Les personnes interrogées indiquent, grâce à cette échelle, si l'armée jouit de leur confiance en sa qualité d'institution de la vie publique. La confiance dans diverses institutions est mesurée depuis 1995. Les sondages portent sur d'importantes autorités (Conseil fédéral, Parlement fédéral, tribunaux, police et armée), sur l'économie suisse, sur les médias et sur les partis politiques.

L'étude est menée par le Center for Security Studies de l'EPF de Zurich et l'Académie militaire, sur mandat du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

L'indicateur est mesuré chaque année depuis 1997.

Jours d'engagement pour Frontex

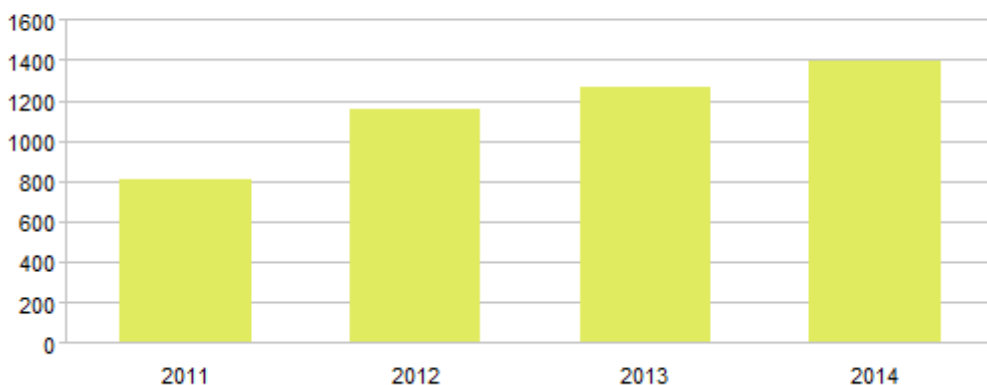
Extrait de l'objectif 15: *Les criminels sont souvent actifs à l'échelle internationale, ce qui suppose une réponse transfrontière de la part de ceux qui les combattent. [...] Il s'agit à cet effet de développer et d'asseoir la coopération policière et judiciaire avec les partenaires nationaux, étrangers et internationaux, en donnant la priorité à la coopération intra-Schengen [...].*

Signification de l'indicateur: En adhérant à l'accord de Schengen en 2005, la Suisse s'est engagée à dépêcher des gardes-frontière suisses pour des engagements à durée limitée dans le cadre des opérations Frontex. L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) coordonne la coopération dans le domaine de la protection des frontières entre les États qui ont adhéré à l'accord de Schengen, assiste les États membres dans la formation des gardes-frontière et les aide dans les situations qui requièrent une assistance technique et opérationnelle renforcée aux frontières extérieures. Les jours d'engagement effectués par la Suisse pour Frontex reflètent le niveau de coopération de notre pays avec ses partenaires étrangers dans le domaine de Schengen.

Objectif quantifiable: *Le Corps suisse des gardes-frontière participe à hauteur de 1000 jours d'engagement au moins aux opérations de Frontex.*

Jours d'engagement pour Frontex

Nombre de jours d'engagement de collaborateurs du Corps suisse des gardes-frontière pour des opérations Frontex



Source: Administration fédérale des douanes

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

En 2011, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a pour la première fois pris part à des opérations menées par Frontex, détachant au total 24 spécialistes pour 803 jours d'engagement. On observe depuis lors une augmentation des envois et des jours d'engagement.

En 2014, le Cgfr a procédé à 47 envois de spécialistes à titre de soutien à des opérations Frontex. En tout, 1399 jours d'engagement ont été fournis en faveur de Frontex. Les engagements se sont essentiellement déroulés en Italie, en Grèce, en Bulgarie, en Slovénie, en Croatie, en Espagne, au Portugal et en Hongrie. Parallèlement, des gardes-frontière d'autres États de l'espace Schengen ont effectué 186 jours d'engagement pour des missions Frontex (hostings) en Suisse.

Méthodologie

La participation de la Suisse à Frontex est mesurée à l'aide du nombre de jours d'engagement de spécialistes du Corps suisse des gardes-frontière pour Frontex. La Suisse propose essentiellement les services d'experts (en matière de documents, de véhicules et de rapport de fin de mission). L'envoi

de gardes-frontière peut être refusé dans des cas concrets.

Tâches de l'Agence Frontex :

- coordonner la coopération entre les États Schengen dans le domaine de la protection des frontières ;
- assister les États membres dans la formation de gardes-frontière et fixer des normes de formation uniformisées ;
- effectuer des analyses de risques ;
- suivre l'évolution de la recherche dans le domaine de la surveillance des frontières extérieures ;
- aider les États membres dans les situations qui exigent une assistance technique et opérationnelle renforcée aux frontières extérieures, notamment en envoyant des experts ;
- soutenir les États membres lors des renvois de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

L'indicateur est mesuré et publié chaque année par l'Administration fédérale des douanes.

Ligne directrice 4 Société

La cohésion sociale de la Suisse est renforcée et les défis démographiques sont relevés avec succès

Taux d'activité selon la nationalité

Extrait de l'objectif 16: *L'immigration doit être contrôlée et régulée activement, sans perdre de vue le développement économique souhaité. Les étrangers qui doivent être protégés trouveront protection. Les étrangers contribuent à la diversité en Suisse. [...] Il s'agit d'améliorer l'intégration des étrangers, et de garantir la cohésion sociale dans un contexte d'hétérogénéité croissante.*

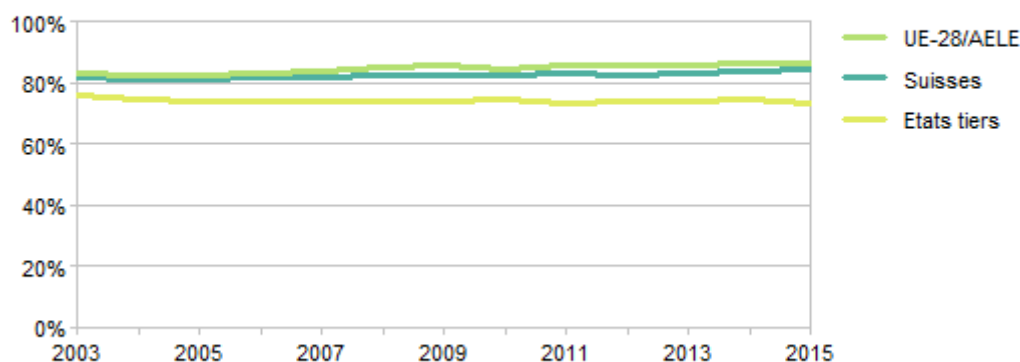
Signification de l'indicateur: Conformément à la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. Son but est de donner les mêmes chances à tous les habitants de la Suisse, indépendamment de leur origine. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la société.

Le taux d'activité par groupes de nationalité exprime le taux de participation à la vie active des personnes âgées de 15 à 64 dans la population résidente permanente. Il ne différencie pas les emplois à plein temps des emplois à temps partiel.

Objectif quantifiable: *L'admission de la main-d'oeuvre étrangère tient compte des intérêts macroéconomiques, des chances d'intégration professionnelle et sociale à long terme, ainsi que des besoins scientifiques et culturels de la Suisse.*

Taux d'activité selon des nationalités déterminées

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par rapport à la population résidente permanente, en %



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs du 2e trimestre

Source: OFS - ESPA

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Les taux d'activité des Suisses, des ressortissants des 28 pays de l'UE et des pays de l'AELE, ainsi que de pays tiers sont restés relativement stables ces dernières années. En 2015, le taux d'activité des Suisses s'élevait à 84,2% au 2e trimestre, celui des ressortissants des pays de l'UE-28 et de l'AELE était un peu supérieur avec 86,5%. Le taux d'activité des personnes venant de pays tiers était un peu moins élevé et s'élevait à 73,4% en 2015.

Quelle que soit leur origine, les femmes présentent un taux d'activité inférieur à celui des hommes. Cette différence s'observe aussi si l'on convertit les emplois en équivalents plein temps. Calculé sur la base des équivalents plein temps, le taux d'activité des étrangères est supérieur à celui des Suissesses.

Facteur central d'intégration de la population étrangère, l'exercice d'une activité rémunérée est une condition pour subvenir de manière autonome à ses besoins et permet ainsi une participation active à la vie sociale. La transition entre l'école et le monde du travail est à cet égard déterminante. Elle ne se fait pas aussi aisément pour les étrangers que pour les Suisses: au 2e trimestre 2015, le taux de chômage au sens du BIT des 15 à 24 ans était plus de deux fois plus élevé chez les étrangers (11,7%) que chez les Suisses (5,2%).

Méthodologie

L'indicateur donne le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente (nombre d'actifs occupés et de chômeurs qui cherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler pour 100 personnes faisant partie de la population résidente permanente) selon une sélection de nationalités. Le taux d'activité selon la nationalité est établi et publié chaque trimestre par l'OFS (chaque année au 2e trimestre jusqu'en 2009), dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Définitions

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT.

Les actifs occupés comprennent les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé de maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées. Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

Taux d'activité

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{personnes actives}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Jeunes quittant prématurément l'école, selon la nationalité

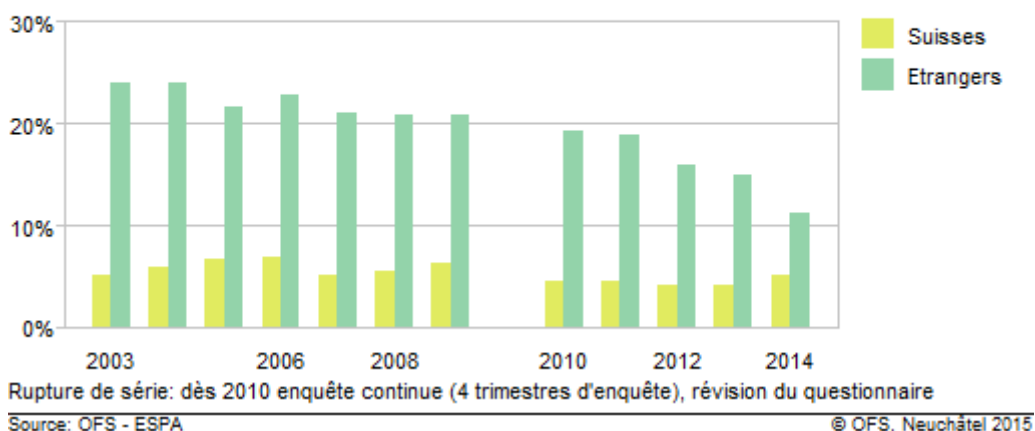
Extrait de l'objectif 17: *Eu égard aux défis croissants en matière d'évolution démographique et de diversité culturelle, il y a lieu de renforcer la cohésion sociale, notamment par des investissements dans la formation en faveur des groupes sociaux les plus défavorisés.*

Signification de l'indicateur: L'origine d'une personne et le contexte social dans lequel elle grandit peuvent avoir une influence déterminante sur ses chances en matière de formation et d'emploi. La formation, les moyens financiers et le niveau d'intégration des parents peuvent, par exemple, influencer les résultats scolaires des enfants et des adolescents et, par conséquent, leurs perspectives professionnelles et de développement. L'obtention d'un diplôme du degré secondaire II est une condition minimum pour qui veut mettre toutes les chances de son côté sur le marché du travail. Les jeunes qui quittent prématurément l'école constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile. L'indicateur montre la part de Suisses et d'étrangers âgés de 18 à 24 ans, dans la population totale du même âge, qui n'ont pas de diplôme postobligatoire et qui ne suivent pas de formation ni de formation continue.

Objectif quantifiable: *La part des jeunes étrangers qui quittent l'école prématurément s'élève au plus à la valeur moyenne atteinte durant les années 2006 à 2009.*

Jeunes quittant prématurément l'école, selon la nationalité

Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation postobligatoire et qui ne sont plus scolarisés



Commentaire

La part des jeunes quittant prématurément l'école a diminué ces dernières années parmi les jeunes étrangers et est restée tendanciellement stable parmi les jeunes suisses. En 2014, 5% des jeunes de nationalité suisse et 11% des jeunes étrangers se trouvaient dans cette situation. L'écart entre ces deux groupes de population s'est réduit.

Si l'on considère non la nationalité mais le contexte migratoire, on obtient une image légèrement différente : chez les jeunes non issus de l'immigration, la part des départs prématurés était en 2014 de 4,1%. Chez les jeunes naturalisés ou nés en Suisse de parents étrangers (2e génération), la proportion est de 7,2%. La proportion la plus élevée (11,9%) s'observe chez les jeunes nés à l'étranger de parents étrangers (1re génération).

Une raison possible du fait que les jeunes étrangers quittent plus fréquemment le système d'éducation sans diplôme postobligatoire pourrait être liée à des difficultés à passer de l'école obligatoire au degré secondaire II. Les élèves de nationalité étrangère commencent moins fréquemment que les élèves suisses une formation certifiante directement après la scolarité obligatoire. Et ils sont plus de deux fois

plus nombreux que les Suisses à s'engager dans une formation transitoire.

Le taux de chômage était plus élevé en 2014 chez les personnes sans diplôme postobligatoire (8,3%) que chez les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (4,4%) ou du degré tertiaire (3,2%). Il était également plus élevé que dans la population résidente permanente (4,5%).

Méthodologie

Sont qualifiés de quittant prématurément l'école les Suisses et les étrangers âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme postobligatoire et qui ne suivent pas de formation ni de formation continue. Leur part est rapportée à la population suisse et à la population étrangère du même âge.

Elle est calculée en appliquant une définition développée dans le cadre du projet de l'OCDE intitulé "Young Adults with Low Levels of Education (YALLE)" ou "Jeunes adultes peu qualifiés". Selon cette définition, les jeunes quittant prématurément l'école correspondent à la part des 18 à 24 ans qui remplissent les deux critères suivants: premièrement, leur plus haut niveau de formation atteint correspond au niveau ISCED 0, 1, 2 ou 3c; deuxièmement, ils ont indiqué ne pas avoir suivi de formation dans l'enseignement formel l'année précédant l'enquête. Par enseignement formel, on entend le système d'éducation national avec son système scolaire institutionnalisé, la formation professionnelle et la formation tertiaire.

La part des jeunes quittant prématurément l'école, selon la nationalité, est déterminée chaque année à partir des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS.

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

Coût du système de santé en pour cent du PIB

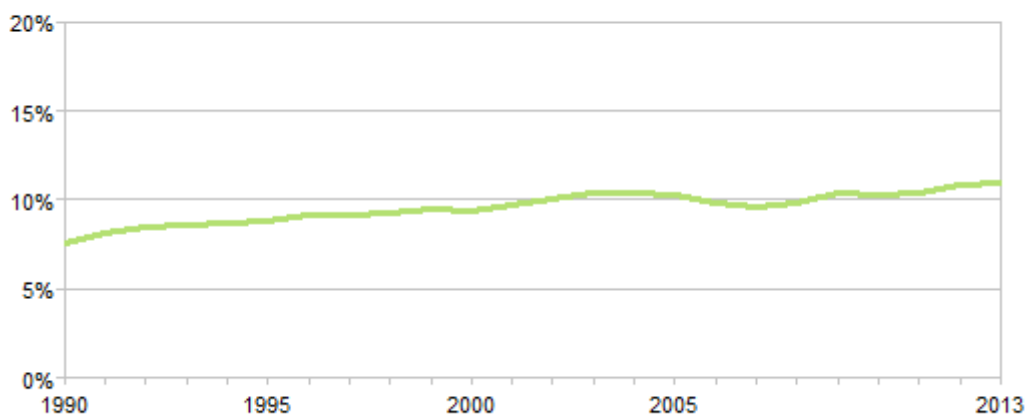
Extrait de l'objectif 18: *La population attend toujours plus du système de santé et de ses prestations. Or la croissance des coûts, qui se répercute aussi bien sur l'ensemble du secteur de la santé que sur les caisses-maladie, doit être contenue et stabilisée durablement.*

Signification de l'indicateur: L'état de santé des individus influence leur qualité de vie. Sur le plan national, il est aussi un facteur important de performance économique. Le système de santé a pour but de guérir, dans la mesure du possible, les personnes malades ou accidentées, et de contribuer au maintien de la santé de la population. L'indicateur renseigne sur le montant des dépenses consacrées à la santé par la société. Il ne donne pas d'informations sur la répartition des ressources au sein du système de santé ni sur l'efficacité de leur utilisation. Le coût du système de santé est indiqué en pour cent du PIB.

Objectif quantifiable: *Les coûts de la santé n'augmentent pas plus fortement que durant la dernière législature.*

Coûts du système de santé

Part dans le produit intérieur brut, à prix courants



Source: OFS – COU, CN; SECO

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part du coût de la santé dans le PIB a augmenté jusqu'à 10,4% en 2004, avant de légèrement diminuer entre 2005 et 2008 en raison de la croissance économique. La tendance à la hausse a ensuite repris. En 2013, ce coût représentait 10,9% du PIB. Bien qu'il ait augmenté à plus de 69 milliards de francs, sa part dans le PIB est restée relativement stable, en raison de la croissance économique qui a permis d'en compenser la hausse.

En 2013, plus de la moitié des coûts des biens et services de santé était imputable aux prestataires de santé stationnaires, tels que les hôpitaux (36,6%), les homes médicalisés (13,3%) et les établissements pour handicapés (4,1%). 31,6% des coûts étaient dus aux prestataires du domaine ambulatoire, dont font partie entre autres les médecins praticiens, 7,8% étaient imputables au commerce de détail et 5,7% aux coûts administratifs et de prévention.

Si l'on considère les coûts du système de santé non pas selon les prestataires de santé, mais selon la prestation, on constate qu'en 2013, près de la moitié des coûts concernait les traitements stationnaires, un tiers les traitements ambulatoires et plus d'un dixième la vente de biens de santé.

Les traitements ambulatoires ont enregistré la plus forte augmentation en 2013 (+6,7%)

En comparaison internationale, la Suisse a un système de santé onéreux si l'on en rapporte le coût au PIB: elle figurait parmi les dix pays de tête, derrière les États-Unis, premiers de la liste.

Méthodologie

L'indicateur donne la part en pour cent des coûts de la santé dans le produit intérieur brut (PIB). La statistique du coût et du financement du système de santé est une statistique de synthèse de toutes les informations chiffrées disponibles; elle a pour but d'évaluer les flux monétaires liés à la production et à la consommation des biens et services du système de santé suisse pendant une année. Elle n'est donc réalisable que lorsque toutes les données statistiques primaires sont réunies, notamment celles touchant aux assurances sociales et aux finances publiques. L'OFS publie chaque année les chiffres définitifs avec un décalage d'environ deux ans.

La structure de cette statistique se fonde sur la méthodologie de l'OCDE applicable aux comptes de la santé (Système de comptes de la santé SCS) des pays membres et permet de comparer leurs dépenses de santé.

Les comptes nationaux ont été révisés en septembre 2014. L'ensemble de la série chronologique de l'indicateur a été recalculée sur la base de cette révision. Les valeurs de l'indicateur ont légèrement baissé, car la révision a fait progresser la valeur du PIB.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Dépenses de santé par habitant

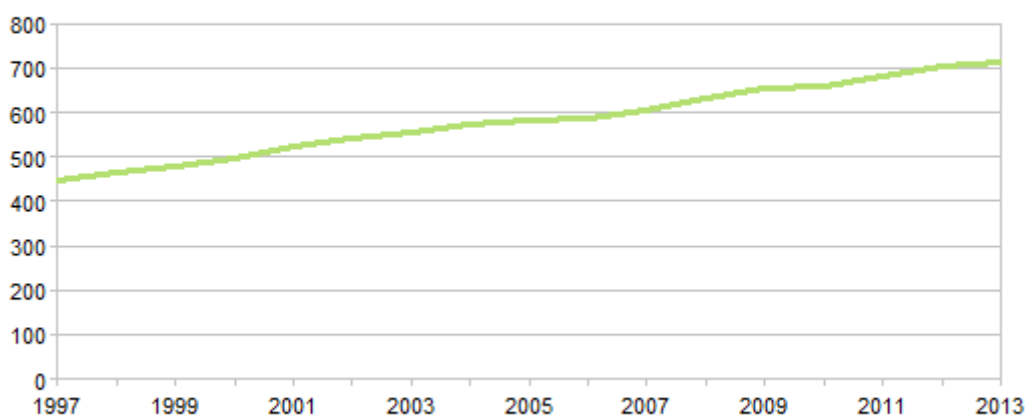
Extrait de l'objectif 18: *La population attend toujours plus du système de santé et de ses prestations. Or la croissance des coûts, qui se répercute aussi bien sur l'ensemble du secteur de la santé que sur les caisses-maladie, doit être contenue et stabilisée durablement.*

Signification de l'indicateur: L'état de santé des individus influence leur qualité de vie. Sur le plan national, il est aussi un facteur important de performance économique. Le système de santé a pour but de guérir, dans la mesure du possible, les personnes malades ou accidentées, et de contribuer au maintien de la santé de la population. L'indicateur donne le montant mensuel des dépenses de santé par habitant. Ces dépenses sont en concurrence directe avec celles qui servent à couvrir d'autres besoins fondamentaux. Elles sont en grande partie prises en charge par l'assurance-maladie obligatoire, par les ménages (en plus des primes d'assurance-maladie) et par les cantons. Les dépenses de santé sont indiquées en francs, par habitant et par mois.

Objectif quantifiable: *Les coûts de la santé n'augmentent pas plus fortement que durant la dernière législature.*

Dépenses de santé par habitant

Dépenses mensuelles de santé par habitant en francs (à prix courants)



Source: OFS - COU

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Les dépenses de santé par habitant ont augmenté durant la période considérée (renchérissement annuel moyen de 11,4% entre 1996 et 2013, base de l'indice = mai 1993). En 2013, elles se sont élevées à 713 francs par mois et par habitant. La prise en charge de ces dépenses mensuelles s'est répartie comme suit: 262 francs ont été financés par l'assurance-maladie obligatoire, 170 francs par les ménages et 176 francs par l'État (prévention, administration, subventions, prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI et aides cantonales aux soins et aux personnes âgées). Le reste a été pris en charge par d'autres assurances (assurances complémentaires, AVS, AI, assurance-accidents, etc.) et par des fondations de droit privé. En plus des primes d'assurance, les ménages ont dépensé principalement pour les séjours en établissements médico-sociaux, les soins dentaires et la participation aux coûts de traitements ambulatoires et stationnaires dans le cadre de l'assurance-maladie.

Le taux de croissance des coûts totaux du système de santé a été supérieur à celui de la population résidente permanente.

De 2009 à 2011, les ménages suisses ont dépensé en moyenne 9,7% de leur revenu brut pour la santé: 5,5% pour les primes de l'assurance de base, 1,4% pour des primes d'assurances complémentaires et 2,8% pour d'autres prestations de santé (dépenses « out-of-pocket »). Les parts

varient considérablement selon le revenu. Les dépenses de santé ont représenté 19,7% du revenu brut dans la classe de revenu inférieure (moins de 4'880 francs par mois) et entre 13,4% et 6,4% dans les autres classes de revenus. La part du revenu brut investie dans les dépenses de santé se réduit par conséquent à mesure que l'on monte dans les classes de revenu.

La prime d'assurance-maladie mensuelle moyenne (franchise ordinaire pour adultes) s'élevait à 388 francs en 2013. Le canton de Bâle-Ville présentait les primes les plus élevées, avec une moyenne de 506 francs, suivi du canton de Genève (470 francs). Les primes étaient en moyenne les plus basses dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (299 francs) et de Nidwald (300 francs). Par rapport à l'année précédente, les primes moyennes ont augmenté en 2013 de 1,5% à l'échelle suisse. Ces indications ne reflètent pas toutes les dépenses de santé et ne tiennent pas compte des possibilités de réduction de primes.

Méthodologie

L'indicateur renseigne sur les dépenses mensuelles en francs par habitant. Les dépenses mensuelles sont obtenues en divisant par 12 le montant annuel des dépenses.

La statistique du coût et du financement du système de santé est une statistique de synthèse de toutes les informations chiffrées disponibles; elle a pour but d'évaluer les flux monétaires liés à la production et à la consommation des biens et services du système de santé suisse pendant une année. Elle n'est donc réalisable que lorsque toutes les données statistiques primaires sont réunies, notamment celles touchant aux assurances sociales et aux finances publiques. L'OFS publie chaque année les chiffres définitifs avec un décalage d'environ deux ans.

Compte de résultats de l'AVS

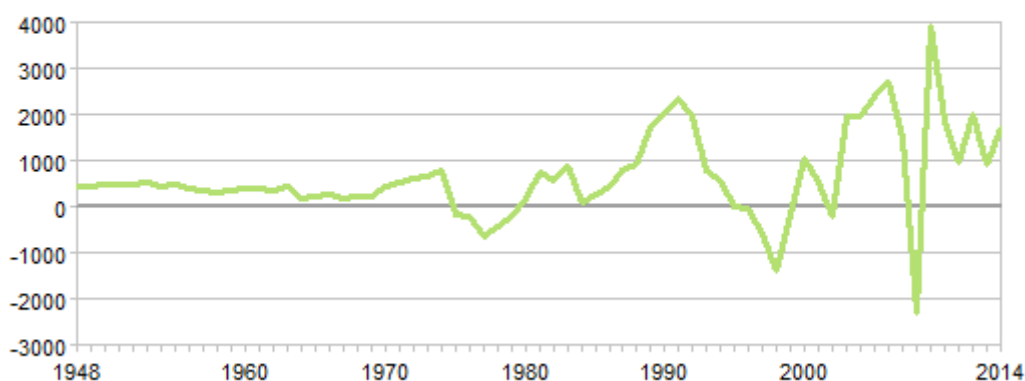
Extrait de l'objectif 19: *Le vieillissement démographique va exiger à longue échéance des adaptations massives dans le financement de la prévoyance vieillesse. Les assurances sociales doivent trouver une assise solide sur le long terme. La prévoyance vieillesse doit être abordée dans une perspective d'ensemble. Il s'agira notamment de réexaminer l'interdépendance des 1er et 2e piliers et, si nécessaire, de renforcer le 1er pilier. Le contrat entre les générations doit être renouvelé. De nouveaux modèles de travail doivent être trouvés et le cadre législatif doit être réaménagé afin que les aînés et les handicapés puissent rester plus longtemps dans la vie active.*

Signification de l'indicateur: Un compte de résultats positif est une des conditions pour assurer l'avenir financier à long terme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le compte de résultats indique si les recettes sont suffisantes pour couvrir les dépenses. Outre les recettes et les dépenses de l'assurance, il contient les fluctuations et les revenus du capital du Fonds de compensation de l'AVS.

Objectif quantifiable: *Assurer durablement la prévoyance vieillesse pour les années 2012 à 2015.*

Résultats des comptes de l'AVS

Résultat des comptes selon les comptes d'exploitation, en millions de francs



Source: Office fédéral des assurances sociales

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Depuis 1948, les recettes de l'AVS (rendement du fonds de compensation y compris) ont toujours dépassé les dépenses, à l'exception d'une période de cinq ans à la fin des années 70, d'une période de quatre ans à la fin des années 90 et des années 2002 et 2008. Le plus gros déficit a été enregistré en 2008 (-2,3 milliards de francs), le plus grand excédent en 2009 (+3,9 milliards). Les comptes 2014 se sont soldés par un excédent de 1,7 milliards de francs, représentant une hausse de 88% par rapport à 2013. Les variations des soldes comptables sont dues principalement aux fluctuations de la valeur du capital (gains ou pertes à la Bourse).

Après un transfert unique de cinq milliards de francs versés à l'assurance-invalidité au 1er janvier 2011, le compte de capital de l'AVS a à nouveau augmenté pour s'établir à 45 milliards de francs à la fin 2014 (une augmentation de 4% par rapport à 2013), ce qui correspond à 109,6% des dépenses annuelles de l'assurance. Ce montant inclut la perte reportée de l'assurance-invalidité qui se montait à 12,8 milliards de francs.

Ces résultats annuels doivent être placés dans une perspective à plus long terme qui est celle du vieillissement de la population: nous vivons et travaillons plus longtemps qu'avant. En 2014, il y avait 28,7 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans, alors que ce rapport était de 20 pour 100 en 1970. Durant la même période, la part des personnes âgées de 80 ans et plus

parmi les 65 ans et plus a passé de 15% à près de 28%. En 2014 (2ème trimestre), près de trois-quarts des 55-64 ans étaient actifs sur le marché du travail, chiffre en augmentation depuis 1991 (63,8%) et qui place la Suisse dans le trio de tête en comparaison européenne.

Méthodologie

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers. Le premier pilier, celui des pouvoirs publics, comprend l'AVS et l'AI, dont les rentes doivent couvrir les besoins vitaux des assurés. Le premier pilier est complété par la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), qui permet le maintien du niveau de vie habituel. Le troisième pilier est la prévoyance individuelle, destinée à la couverture de besoins plus étendus : il est facultatif, mais jouit de certains avantages fiscaux par rapport à d'autres formes d'épargne.

Le compte de résultats de l'AVS englobe, selon le compte d'exploitation, les cotisations des assurés et des employeurs, les contributions de la Confédération (part des dépenses de l'AVS, recettes de l'impôt sur les maisons de jeu et part des recettes de la TVA), les variations de la valeur du capital du Fonds de compensation de l'AVS, le rendement de ce fonds (par ex. intérêts et dividendes) et d'autres recettes. Les dépenses englobent les prestations sociales et les frais d'administration et de gestion.

Le compte de résultats et la réserve de capital de l'AVS sont présentés dans le rapport annuel du Fonds de compensation AVS/AI/APG. Ils sont notamment publiés dans la statistique des assurances sociales suisses de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'indicateur est mesuré chaque année.

Définitions

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS, assurance obligatoire de prévoyance vieillesse, a été introduite en 1948 et a été plusieurs fois révisée depuis. En plus des rentes pour personnes âgées, l'AVS assure des prestations aux veuves, aux veufs et aux orphelins. Le but de cette assurance est de pourvoir aux besoins élémentaires des personnes âgées et de celles qui n'ont plus de soutien suite au décès du conjoint ou des parents.

L'AVS verse également des allocations pour impotents. La rente AVS ordinaire se calcule d'après le revenu sur lequel les cotisations ont été versées et d'après le nombre d'années de cotisations. Depuis la 10e révision de l'AVS, les rentes des conjoints sont calculées séparément selon le principe du splitting. Les taux de cotisations s'élèvent depuis juillet 1975 à 8,4% du salaire brut (indépendants: 7,8% du salaire brut depuis 1979). Les pouvoirs publics financent 20% des dépenses de l'assurance. Les fluctuations du bilan comptable sont équilibrées au moyen d'un fonds de compensation. Les ressortissants suisses vivant à l'étranger peuvent adhérer à l'AVS à titre facultatif.

Ligne directrice 5 Ressources et transports

La Suisse utilise l'énergie et les ressources de manière efficiente et durable et se prépare à l'accroissement des besoins de mobilité

Consommation d'énergie non renouvelable

Extrait de l'objectif 20: *A moyen et à long terme, la Suisse devra être en mesure de couvrir ses besoins énergétiques par une diminution de sa dépendance aux énergies non renouvelables, diminution qui devra être compensée simultanément par un recours plus intensif aux ressources renouvelables et un accroissement de l'efficacité dans le domaine énergétique.*

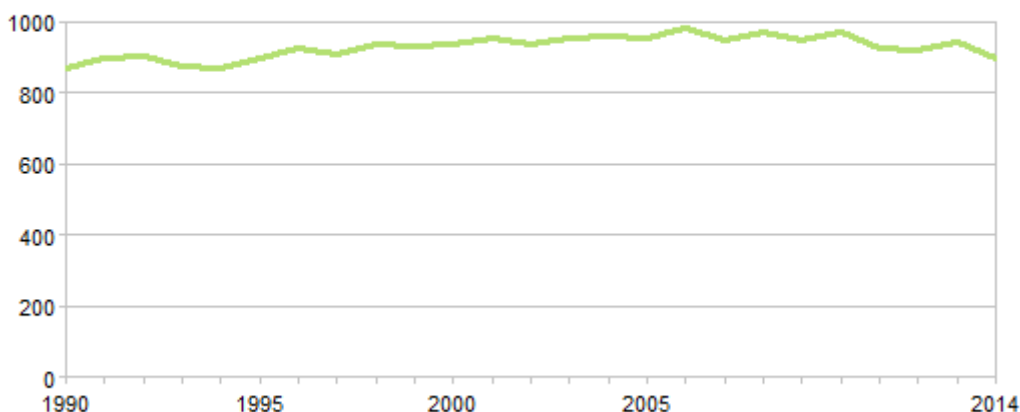
Signification de l'indicateur: L'énergie non renouvelable est un terme générique qui regroupe des sources d'énergie qui ne sont pas inépuisables. En font partie les agents énergétiques d'origine fossile, tels que le pétrole, le gaz et le charbon, mais aussi les combustibles nucléaires et des éléments non renouvelables issus des déchets. Ces sources d'énergie n'étant par définition pas renouvelables, le volume de leur utilisation actuelle a une incidence sur la quantité qui pourra être utilisée par les générations futures. La consommation d'énergie non renouvelable a aussi des répercussions sur l'environnement (émission de polluant atmosphériques et de gaz à effet de serre, déchets radioactifs, etc.).

La consommation brute d'énergie non renouvelable est exprimée en térajoules. Elle varie en fonction de l'évolution démographique, de la situation économique et des conditions atmosphériques.

Objectif quantifiable: *La demande d'énergies non renouvelables doit être réduite considérablement d'ici 2050.*

Consommation d'énergie non renouvelable

En milliers de térajoules



Source: Office fédéral de l'énergie

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La consommation brute d'énergie non renouvelable a augmenté depuis les années 1990. Elle a atteint 898'003 térajoules en 2014, ce qui correspond à 81% de la consommation brute totale d'énergie. Elle se décompose entre le pétrole brut et les produits pétroliers (42%), les combustibles nucléaires (26%) et le gaz (10%). Presque tous les agents énergétiques non renouvelables sont importés, ce qui traduit la dépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger pour ces sources d'énergie non renouvelables. La population résidente permanente ayant plus augmenté que la consommation brute d'énergie non renouvelable depuis 1990, la consommation brute par tête a légèrement diminué depuis 1990.

Méthodologie

Pour déterminer la consommation brute d'énergie non renouvelable, on déduit la consommation d'énergie renouvelable de la consommation brute totale. Les données sur la consommation brute proviennent de la statistique globale de l'énergie publiée chaque année par l'Office fédéral de

l'énergie (OFEN). La part des énergies renouvelables est également publiée chaque année dans la statistique suisse des énergies renouvelables.

Pour calculer la consommation par tête, on se base sur la statistique de l'état annuel de la population de l'Office fédéral de la statistique (population résidente permanente).

Définitions

Consommation brute d'énergie

Les statistiques nationales de l'énergie visent en premier lieu à mesurer la consommation totale d'énergie, pertes de transformation comprises, à l'intérieur des frontières nationales. Cette grandeur, appelée consommation brute, se compose de l'énergie primaire tirée du pays, des soldes du commerce extérieur des divers agents énergétiques et des variations de stocks. Les statistiques nationales de l'énergie ne considèrent pas la puissance (consommation d'énergie par unité de temps), bien qu'elle constitue un aspect important de l'approvisionnement en énergie. Elles négligent également l'énergie "grise" échangée avec l'étranger, c'est-à-dire l'énergie ayant servi à fabriquer des biens d'importation ou d'exportation et qui est en quelque sorte "contenue" dans ces biens.

Electricité produite par des nouvelles énergies renouvelables

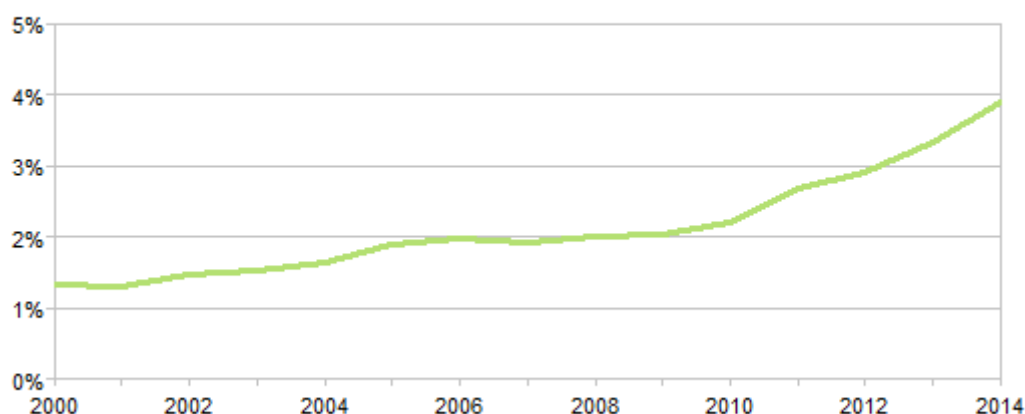
Extrait de l'objectif 20: *A moyen et à long terme, la Suisse devra être en mesure de couvrir ses besoins énergétiques par une diminution de sa dépendance aux énergies non renouvelables, diminution qui devra être compensée simultanément par un recours plus intensif aux ressources renouvelables et un accroissement de l'efficacité dans le domaine énergétique.*

Signification de l'indicateur: Par électricité produite à partir de nouvelles énergies renouvelables, on entend le courant obtenu grâce à l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie produite à partir de déchets ou d'eaux usées. La force hydraulique, qui compte au nombre des sources d'énergie renouvelables traditionnelles n'est pas prise en considération. L'énergie renouvelable est en principe à disposition de manière illimitée, en fonction du potentiel disponible. Son utilisation produit moins d'émissions et de déchets que les agents énergétiques fossiles ou l'énergie nucléaire. Elle peut toutefois avoir aussi un impact négatif sur l'environnement (atteintes au paysage par ex.). La production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables est exprimée en pour cent du total de la production nette d'électricité

Objectif quantifiable: *La part des nouvelles énergies renouvelables dans la composition d'électricité sera sensiblement augmentée.*

Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables

Part dans le total de la production nette d'électricité, en%



Source: Office fédéral de l'énergie

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part de l'électricité produite à partir des nouvelles énergies renouvelables dans la production totale d'électricité a augmenté depuis 2000. En 2014, 3,89% de l'électricité totale a été produite à partir des nouvelles sources d'énergie renouvelables, soit une part relativement faible par rapport aux autres agents énergétiques. Ces dernières années, on observe une augmentation notamment de la production d'électricité à partir de déchets et de biomasse et à partir de l'énergie solaire. Ces trois agents énergétiques fournissent 91% de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables, devant l'énergie tirée des eaux usées et l'énergie éolienne.

L'énergie hydraulique, qui n'est pas comptabilisée parmi les nouvelles énergies renouvelables, représente plus de la moitié de la production nette d'électricité (soit déduction faite de la consommation due au pompage d'accumulation). En 2014, la production d'électricité d'origine hydraulique s'élevait à 54,9% de la production totale. Cette année-là, quelque trois cinquièmes de la production d'électricité provenait donc de sources renouvelables. Le reste a été produit à partir

d'énergies non renouvelables, à savoir 39,2% d'origine nucléaire et 2% provenant de centrales thermiques classiques et d'installations de chauffage à distance.

Méthodologie

Il est possible de produire de l'électricité à partir des nouveaux agents énergétiques renouvelables que sont le soleil, la biomasse et le vent, ainsi qu'à partir d'éléments renouvelables issus des déchets et des eaux usées. L'énergie hydraulique, qui représente plus de la moitié de la production suisse d'électricité, n'est pas comptée au nombre des nouvelles énergies renouvelables. Les petites centrales hydrauliques d'une capacité maximale de 10MWh sont cependant soutenues comme les nouvelles énergies renouvelables dans le cadre de programmes de promotion des énergies renouvelables (par ex. la rétribution à prix coûtant RPC). Pour l'heure, la base de données est insuffisante pour donner des informations sur cette production supplémentaire.

La production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables est exprimée en pour cent du total de la production nette d'électricité. Les données proviennent de la statistique suisse des énergies renouvelables et de la statistique suisse de l'électricité, que publie chaque année l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Définitions

Énergies renouvelables

Énergies produites de manière continue ou cyclique par la nature, pouvant être soit transformées en énergie utilisable, soit utilisées directement comme énergie finale. Les énergies renouvelables comprennent, d'une part, des sources d'énergie traditionnelles (hydraulique et bois) et, d'autre part, des sources d'énergies nouvelles (vent, soleil, carburants bio, biogaz, chaleur ambiante).

Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales

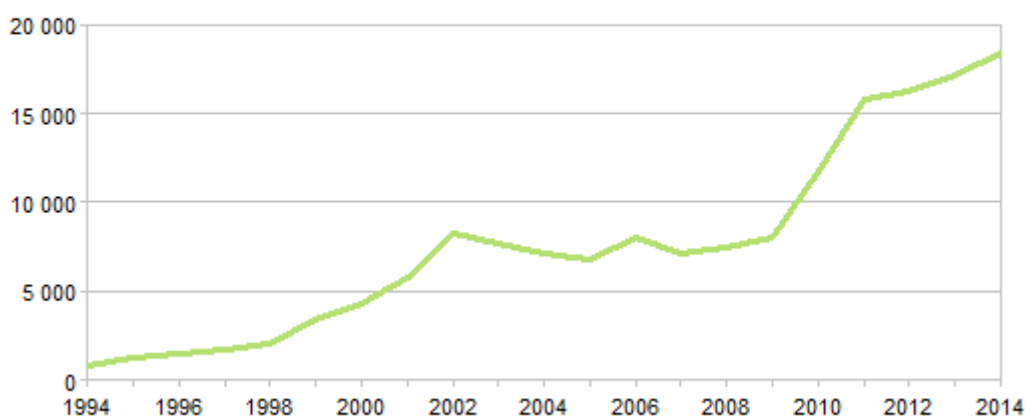
Extrait de l'objectif 21: *La fiabilité, la sécurité et l'efficacité des infrastructures sont d'une importance capitale pour l'attrait et la prospérité d'un pays. Ce constat est particulièrement vrai pour la Suisse, qui se caractérise par un habitat décentralisé. Or les infrastructures notamment dans le domaine des transports seront de plus en plus sollicitées en raison de la croissance démographique et d'une mobilité en constante augmentation.*

Signification de l'indicateur: Un certain nombre d'embouteillages sur les routes nationales est inévitable. Toutefois, s'ils sont trop fréquents et trop longs, ils empêchent le bon fonctionnement du réseau des routes nationales et le temps perdu a un coût économique. Le nombre d'heures de bouchons indique la durée de la surcharge de trafic sur les routes nationales. Les bouchons dus aux accidents et aux chantiers, notamment, ne sont pas comptabilisés, parce que leur fréquence et leur durée sont relativement stables.

Objectif quantifiable: *Le programme d'élimination des goulets d'étranglement doit permettre de supprimer les goulets les plus graves sur les routes nationales pour que le flux du trafic puisse être assuré même si celui-ci continue d'augmenter.*

Embouteillages sur le réseau des routes nationales

Embouteillages causés par une surcharge de trafic, en heures



Source: Office fédéral des routes

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge de trafic a augmenté dans les années 90, avant de se stabiliser entre 2002 et 2009. Il a de nouveau augmenté à partir de 2010 pour atteindre 18'395 heures en 2014, ce qui représente une augmentation de 7,3% (1251 heures) par rapport à l'année précédente (2012-2013: +5,7%). Durant la même période, les embouteillages causés par des chantiers ou des accidents ont diminué.

Plus de 85% des heures d'embouteillage enregistrées s'expliquent par des surcharges de trafic qui se forment sur des tronçons assez courts près des grandes agglomérations. L'amélioration des moyens techniques permettant de surveiller le trafic sur les routes nationales explique une partie de l'augmentation des heures d'embouteillage observée à partir de 2008. Aucune conclusion définitive ne peut être tirée sur le rôle joué par un renforcement des entraves à la circulation.

Méthodologie

Un embouteillage se définit comme suit:

- lorsque la vitesse des véhicules sur les routes à haut débit ou les routes principales hors des localités est de moins de 10 km/h pendant au moins une minute et que le trafic est souvent immobilisé;
- lorsque le temps perdu aux carrefours ou aux goulets d'étranglement sur les routes principales à l'intérieur des localités dépasse les cinq minutes.

Un fort ralentissement se définit comme suit:

- lorsque, à l'extérieur des localités, la vitesse des véhicules est de moins de 30 km/h pendant au moins une minute ou que le trafic est parfois temporairement immobilisé.

Dans le rapport de l'OFROU, le terme d'embouteillage regroupe ces deux réalités (embouteillage et fort ralentissement) faute de données suffisantes sur le trafic et la vitesse des véhicules qui permettrait de les distinguer. L'ensemble des données relatives aux embouteillages se fonde sur les informations routières de Viasuisse. La qualité des données dépend donc de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces informations. Rien ne garantit que tous les embouteillages soient recensés.

L'indicateur est publié chaque année par l'Office fédéral des routes (OFROU) dans le rapport «Trafic et disponibilité des routes nationales».

Efficiency of the use of the railway network

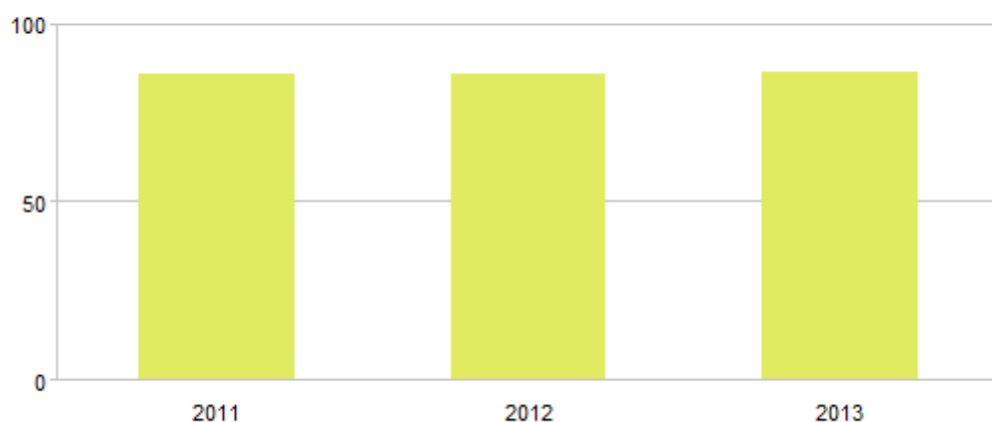
Extrait de l'objectif 21: *La fiabilité, la sécurité et l'efficacité des infrastructures sont d'une importance capitale pour l'attrait et la prospérité d'un pays. Ce constat est particulièrement vrai pour la Suisse, qui se caractérise par un habitat décentralisé. Or l'augmentation de la population et la diversification des processus sociaux et économiques vont se traduire par un accroissement constant des besoins notamment dans le domaine des transports.*

Signification de l'indicateur: L'intense utilisation de l'infrastructure des chemins de fer, notamment du réseau ferroviaire, et la hausse de la demande qui se dessine mettent le secteur sous forte pression. Le développement de l'infrastructure et l'utilisation plus efficace du réseau ferroviaire permettront de répondre à l'épuisement des capacités, à condition d'assurer une haute disponibilité des installations et, par là-même, de limiter les dérangements.

L'efficacité de l'utilisation du réseau est mesurée en sillons-kilomètres par jour sur les voies principales et exprime le degré d'utilisation du réseau. Or, pour conserver une haute efficacité, il faut également investir dans le maintien de l'infrastructure. L'efficacité de l'utilisation du réseau n'est donc pas uniquement un indicateur de la croissance quantitative, mais également un indicateur indirect de la qualité de l'infrastructure. Il ne fournit cependant aucune indication sur les goulets d'étranglement situés sur les tronçons où le trafic est particulièrement important.

Objectif quantifiable: *Les infrastructures ferroviaires doivent être maintenues en bon état et développées.*

Efficiency of the use of the railway network In train-kilometers per day and per kilometer of main line



Source: Office fédéral des transports

© OFS, Neuchâtel 2014

Commentaire

L'efficacité de l'utilisation du réseau des chemins de fer est relevée depuis 2011 dans le cadre de la convention de prestations avec les entreprises ferroviaires. Elle a légèrement augmenté entre 2011 et 2013, passant de 85,7 à 86,2 sillons-kilomètres par kilomètre de voie principale et par jour, ce qui signifie qu'en 2013, chaque kilomètre de voie principale du réseau des chemins de fer a été parcouru plus de 86 fois par jour.

Méthodologie

Sillon-kilomètre (définition des CFF): unité correspondant aux sillons exploités par des entreprises ferroviaires contre rémunération (prix du sillon) et indiquant la performance des exploitants des infrastructures ferroviaires.

Kilomètre de voie principale: unité regroupant toutes les voies continues dans les gares et entre les gares exploitées pour le transport des personnes et des marchandises. Les tronçons à double-voies sont comptabilisés deux fois.

L'efficacité de l'utilisation du réseau est mesurée pour l'ensemble des voies principales du réseau ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) en sillons-kilomètres et par jour. Il est relevé et publié chaque année par l'Office fédéral des transports dans le cadre de la convention de prestations avec les entreprises ferroviaires.

Emissions de gaz à effet de serre

Extrait de l'objectif 22: *Si le réchauffement climatique, observé depuis 1970 se poursuit, ses effets affecteront toute la planète, en particulier les cycles hydrologiques, la faune et la flore, les cycles géochimiques de même que nos sociétés et nos économies. La Suisse entend s'attaquer aux racines du mal et à apporter sa contribution à la réduction du CO₂ et des autres polluants.*

Signification de l'indicateur: Plusieurs gaz contenus dans l'atmosphère terrestre ont un impact sur le bilan énergétique de la terre dans la mesure où ils piègent une partie du rayonnement thermique émis dans l'atmosphère. Ce phénomène est connu sous le nom d'effet de serre. Il s'agit d'un phénomène naturel, mais qui est intensifié par les gaz à effet de serre provenant des activités humaines. La cause principale en est la combustion de carburants et de combustibles d'origine fossile. Les défrichements forestiers, les émissions dues à des processus industriels, à l'agriculture et à la gestion des déchets jouent aussi un rôle.

Les émissions de gaz à effet de serre correspondent au volume total de gaz à effet de serre émis annuellement, en millions de tonnes d'équivalents CO₂. La part du CO₂ s'élève à 85%, ce qui en fait le principal gaz à effet de serre. Les valeurs indiquées correspondent aux émissions brutes, sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission. Ne sont pas non plus prises en compte les émissions générées à l'étranger et liées à des importations en Suisse.

Objectif quantifiable: *La Suisse s'est engagée par le protocole de Kyoto à réduire de 8 %, par rapport à 1990, le total des émissions des six gaz à effet de serre. Cet objectif doit être atteint entre les années 2008 et 2012 (1^{re} période d'engagement). Selon la loi sur le CO₂, la Suisse doit globalement réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % au-dessous du niveau de 1990 d'ici à 2020.*

* Objectif modifié suite à la révision de la loi sur le CO₂ entrée en vigueur le 1.1.2013

Emissions de gaz à effet de serre

Equivalents CO₂, en millions de tonnes, sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission



Source: Office fédéral de l'environnement

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Les émissions de gaz à effet de serre, mesurées en millions de tonnes d'équivalents CO₂, ont reculé de 53,35 millions de tonnes en 1990 à 52,59 millions de tonnes en 2013, ce qui représente une diminution de 1,4% depuis 1990. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté d'environ 1 million de tonnes en 2013 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation découle principalement des conditions atmosphériques qui ont régné durant la période de chauffage.

En ratifiant le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport à 1990 au cours des années 2008 à 2012, soit à 48,6 millions de tonnes par an. L'effet de puits de carbone des forêts (environ 1,6 millions de tonnes par an) et le bilan de l'acquisition de certificats d'émission (2,5 millions de tonnes par an) peuvent être pris en compte pour atteindre l'objectif. L'objectif de la première période d'engagement du protocole de Kyoto a été atteint en 2012 après déduction de l'effet de puits des forêts et des certificats de réduction des émissions. La loi révisée sur le CO₂, entrée en vigueur en 2013, fixe pour l'année 2020 un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisées en Suisse de 20% par rapport à 1990. Pour cet objectif de réduction, l'effet de puits des forêts sera pris en considération, mais non l'achat à l'étranger de certificats de réduction des émissions.

Méthodologie

Les gaz à effet de serre au sens du Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz synthétiques (HFC, PFC und SF₆). Pour calculer les émissions totales de gaz à effet de serre, on évalue l'impact climatique des différents gaz à effet de serre et on le chiffre en millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Les données proviennent de l'Inventaire suisse des émissions de gaz à effet de serre, qui est établi par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément aux directives de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques pour les pays industriels et aux manuels techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces émissions de gaz à effet de serre sont publiées chaque année par l'OFEV.

Le Protocole de Kyoto permet de prendre en compte certains effets de puits de carbone de l'agriculture et de la sylviculture. Si, dans une forêt, le volume de bois qui croît est supérieur au volume utilisé, il y a stockage de CO₂. La forêt fait alors office de puits de CO₂. Le Protocole de Kyoto autorise donc la prise en compte des reboisements et d'autres mesures agricoles et sylvicoles. En détruisant de la forêt, les défrichements forestiers sont par contre sources d'émissions de carbone, qui sont donc enregistrées comme telles.

Le Protocole de Kyoto prévoit également que des projets internationaux de protection du climat peuvent être à l'origine de certificats d'émission échangeables. Cet échange permet de réduire ou d'éviter des émissions de gaz à effet de serre à l'étranger grâce à des projets concrets. De tels projets doivent avoir un impact mesurable sur le climat et contribuer au développement durable des pays où ils sont réalisés, par exemple en favorisant le recours à des technologies écologiques.

Le Protocole de Kyoto ne tient pas compte des variations des émissions dues aux conditions atmosphériques. Quant aux émissions du trafic aérien international, elles apparaissent dans l'inventaire des gaz à effet de serre, conformément aux décisions prises dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, mais pas dans le total national des émissions.

Définitions

Effet de serre

L'effet de serre résulte de l'action de divers gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, protoxyde d'azote, etc.) qui réfléchissent une partie du rayonnement thermique émis par la Terre. La hausse de la concentration de ces gaz à effet de serre entraîne un réchauffement de l'atmosphère.

Dommages causés par les dangers naturels

Extrait de l'objectif 22: *[La Suisse] intensifiera ses efforts pour limiter les conséquences du changement climatique [...]. Dans le même temps, la Suisse devra se préparer à faire face aux conséquences du changement climatique. Dans les lieux où il n'est pas possible de se prémunir contre les dangers de la nature, il faudra, pour limiter les dégâts, ériger des ouvrages ou mettre en œuvre des mesures de nature biologique ou organisationnelle en tenant compte du rapport coût-utilité.*

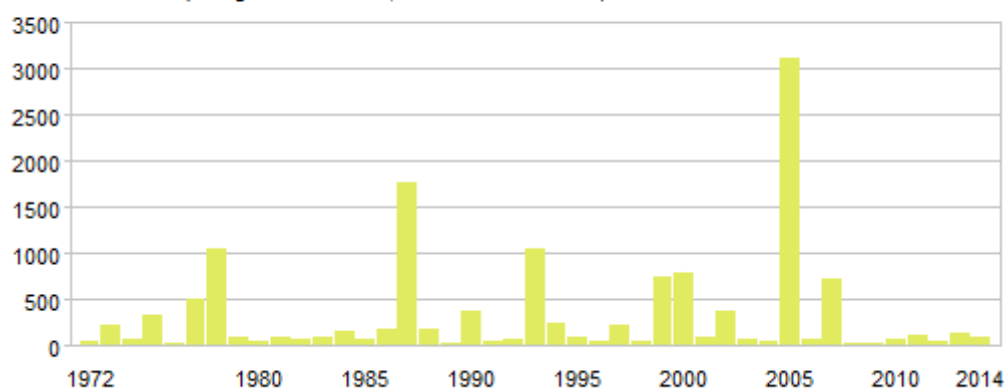
Signification de l'indicateur: Les dangers naturels tels que les crues, les glissements de terrain, les laves torrentielles et les éboulements peuvent causer d'importants dommages aux biens, aux personnes et à l'environnement. Pour le bien de l'économie et de la société, il importe donc de réduire les risques et de limiter les dégâts. Le montant des dommages dépend notamment de la somme assurée des maisons et biens endommagés. Il sert d'indicateur de l'efficacité des mesures préventives et de la vulnérabilité des bâtiments et des infrastructures.

Objectif quantifiable: *Dans les lieux où il n'est pas possible de se prémunir contre les dangers de la nature, il faudra, pour limiter les dégâts, ériger des ouvrages ou mettre en œuvre des mesures de nature biologique ou organisationnelle en tenant compte du rapport coût-utilité.*

Dommages causés par des dangers naturels

Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, éboulements et chutes de pierres

Millions de francs (corrigés de l'inflation, année de base 2014)



Source: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

De 1972 à 2014, les crues, laves torrentielles, glissements de terrain, éboulements et chutes de pierres ont causé des dommages pour un montant de 13,7 milliards de francs, soit 318 millions de francs par an en moyenne. Durant cette période, les crues et les laves torrentielles ont causé pour 12,8 milliards de francs de dégâts, contre 0,9 milliard pour les glissements de terrain et les éboulements (chiffres corrigés de l'inflation). En 2014, les dangers naturels ont provoqué pour 101 millions de francs de dommages.

Près de la moitié des dommages enregistrés entre 1972 et 2014 sont dus aux cinq plus importantes catastrophes naturelles. Les crues d'août 2005 ont ainsi causé à elles seules quelque 3 milliards de francs de dégâts (record des 40 dernières années). L'ampleur des dégâts causés par des catastrophes naturelles dépend de l'utilisation de l'espace bâti et de l'intensité et de l'étendue spatiale des événements naturels.

Méthodologie

Les dommages liés aux crues, aux laves torrentielles et aux glissements de terrain font l'objet d'un relevé depuis 1972, ceux liés aux éboulements depuis 2002. Les données sont tirées d'une banque de données de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, qui recense tous les événements d'une certaine ampleur depuis 1972. Les relevés se fondent essentiellement sur les comptes rendus d'environ 3000 journaux et revues suisses et, pour les événements d'une plus grande ampleur, sur les indications des cantons et des établissements d'assurance. Pour pouvoir comparer des événements survenus à plusieurs années d'intervalle, les montants des dégâts sont corrigés de l'inflation au moyen de l'indice national des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de la statistique.

L'indicateur est compilé chaque année par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage. Il est publié par l'Office fédéral de la statistique et par l'Office fédéral de l'environnement.

Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant

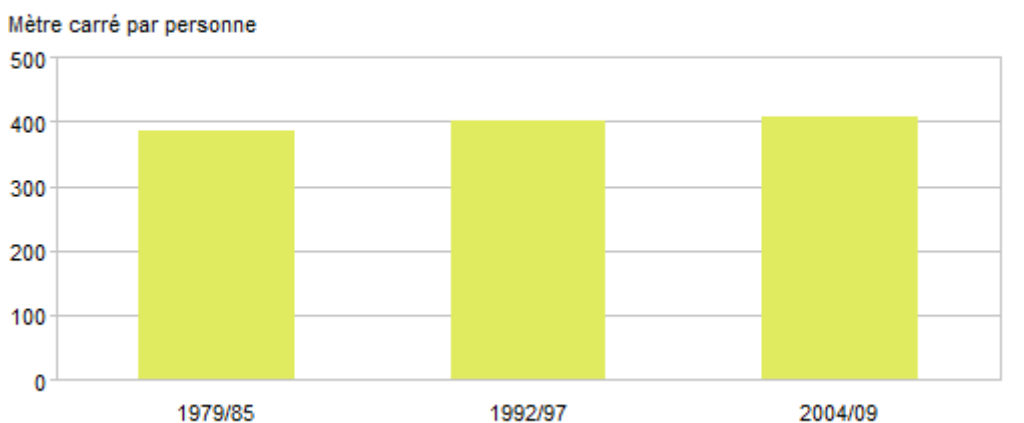
Extrait de l'objectif 23: *La métropolisation, la dissémination de l'habitat et le grignotage des terres ne cessent de gagner du terrain [...]. Le périmètre des surfaces d'habitation sera consolidé par un durcissement de la politique d'aménagement du territoire. Le mitage de l'espace devra être contenu par des mesures efficaces tout comme la protection des espaces cultivables devra être sensiblement renforcée.*

Signification de l'indicateur: Le sol est une ressource indispensable à la vie des hommes, des animaux et des plantes. Cette ressource est limitée et non renouvelable. Une gestion mesurée du sol est particulièrement nécessaire dans un petit pays comme la Suisse, où la surface utilisable est restreinte du fait des caractéristiques topographiques. Cet indicateur renseigne sur le nombre de mètres carrés qui sont utilisés en Suisse par habitant comme surfaces d'habitat et d'infrastructure. Par surfaces d'habitat et d'infrastructure, on entend toutes les aires et les installations servant à l'habitat, aux transports, à la production (sans l'agriculture ni la sylviculture), au commerce et aux services, à l'approvisionnement et à l'élimination, ainsi qu'à la détente.

Objectif quantifiable: *La surface d'habitat et d'infrastructure par habitant doit être limitée à 400 m².*

Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant

Aires de bâtiments, aires industrielles, surfaces d'infrastructure spéciale, espaces verts et lieux de détente, surfaces de transport



Source: OFS - AREA, STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2014

Commentaire

La surface d'habitat et d'infrastructure par habitant a augmenté de 5,3% en 24 ans (entre la statistique de la superficie de 1979/85 et celle de 2004/09). En 1979/85 chaque habitant de la Suisse occupait en moyenne 387 m² de terrain à des fins d'habitat et d'infrastructure, 401 m² en 1992/97 et en moyenne 407 m² en 2004/09. Les résultats de la statistique de 2004/09 montrent que la tendance reste par conséquent à la hausse. Un recul a toutefois été observé au cours de la dernière période (1995–2007) dans les régions présentant une forte tendance à l'urbanisation et à la densification ou dans lesquelles on observe une croissance démographique importante, comme par exemple dans les cantons de Zurich, de Schwyz, de Nidwald, de Zoug, de Fribourg, d'Argovie, du Tessin, de Vaud et de Genève. Cette évolution est due en particulier à l'utilisation de surfaces toujours plus grandes pour le logement, à la suite de changements dans la structure démographique, de la réduction de la taille des ménages, d'exigences plus élevées quant à la surface d'habitation et d'une hausse du niveau de vie. La surface d'habitat et d'infrastructure par habitant varie, selon le canton, de 138 (BS) à 827 (JU) m². Plus le milieu construit est urbain, dense et compact, plus la valeur est faible; plus il est décentralisé et rural, plus la valeur est élevée.

Méthodologie

Selon la définition de la statistique de la superficie, la surface d'habitat et d'infrastructure est calculée par habitant (population résidente annuelle moyenne) et en mètres carrés.

La statistique de la superficie porte sur la couverture et l'utilisation du sol en Suisse. Elle est établie par l'Office fédéral de la statistique à partir des photographies aériennes de l'Office fédéral de topographie, qui sont analysées à l'aide d'un réseau de points d'échantillonnage hectométriques. Ses résultats permettent d'évaluer, à partir d'une base chiffrée, dans quelle mesure notre environnement se transforme sous l'effet de l'activité humaine et des processus naturels.

La population de référence est la population résidente annuelle moyenne de l'ensemble des cantons au moment des prises de vues aériennes. Après avoir été établie avec une périodicité de 12 ans, la statistique de la superficie sera produite à l'avenir tous les 6 ans, après une période transitoire de 9 ans. Le prochain relevé aura lieu en 2013/18.

Définitions

Surface d'habitat et d'infrastructure

Dans la statistique de la superficie, les surfaces d'habitat et d'infrastructure comprennent les zones construites, les zones industrielles, les surfaces d'infrastructure spéciales (installations d'approvisionnement en énergie, installations d'élimination des déchets et des eaux usées, sites d'extraction de matériaux, décharges, chantiers) ainsi que les espaces verts et lieux de détente et les surfaces de transport.

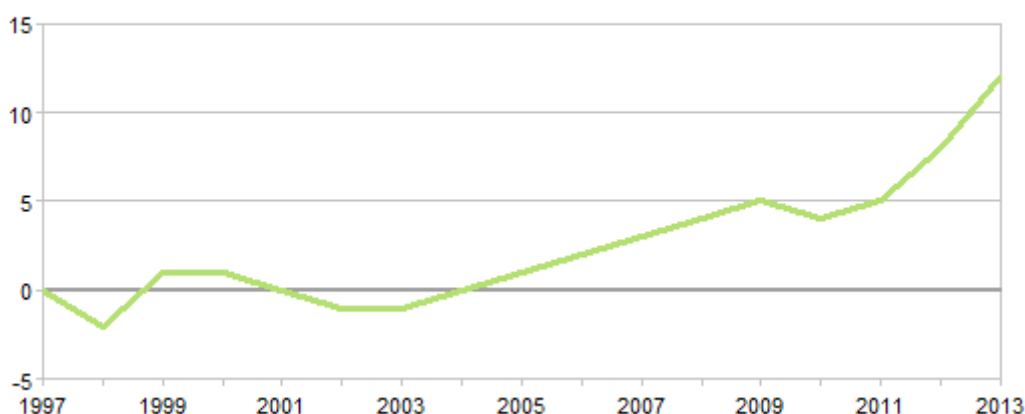
Diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés

Extrait de la ligne directrice 5 et de l'objectif 23: *La biodiversité est une condition essentielle du fonctionnement de notre écosystème et constitue de ce fait une ressource fondamentale pour notre pays. Elle doit donc être préservée, chez nous comme ailleurs, et utilisée dans une perspective durable. [...] En outre, il faudra s'assurer que les buts de la protection de l'environnement et la biodiversité soient pris en compte par les acteurs politiques.*

Signification de l'indicateur: La biodiversité est indispensable à un développement sain et naturel des espèces et des écosystèmes. Au quotidien, l'importance de la biodiversité pour l'homme se traduit par la multitude des services fournis par les écosystèmes: ils purifient l'eau, filtrent l'air et préservent la fertilité des sols. Outre la diversité des espèces, la biodiversité comprend la diversité génétique et la diversité des écosystèmes. La perte d'une espèce menacée est généralement irréversible. L'indicateur de la diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés mesure la variation du nombre d'espèces des groupes considérés dans l'ensemble de la Suisse, par rapport à l'année 1997. Seuls les animaux ont été recensés à ce jour, à savoir l'ensemble des espèces de vertébrés (à l'exception des chauves-souris), ainsi que les espèces de papillons, d'orthoptères (sauterelles et grillons) et de libellules.

Objectif quantifiable: *La biodiversité doit être préservée et développée. L'aménagement du territoire fournit une contribution essentielle à la préservation de la biodiversité en Suisse.*

Diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés Changements nets du nombre d'espèces par rapport à 1997 (712 espèces)



Source: Office fédéral de l'environnement

© OFS, Neuchâtel 2014

Commentaire

Le nombre d'espèces des groupes sélectionnés a augmenté d'environ 1,4% entre 1997 (714) et 2014. La moitié de cette augmentation est toutefois la conséquence de la propagation d'espèces exotiques. Les espèces examinées comprennent les papillons diurnes, les sauterelles, les libellules ainsi que plus de 90% des espèces vertébrées, ce qui correspond à environ 2% des espèces animales sauvages présentes en Suisse. Cette augmentation ne doit cependant pas faire oublier le recul des populations aux échelles nationales, régionale et locale. Selon les estimations, la Suisse abrite environ 6'000 espèces végétales, 41'000 espèces animales et 17'000 espèces de lichens et de champignons. Toutes les espèces n'ont cependant pas encore été découvertes. La variation du nombre d'espèces a été différente selon les régions.

Méthodologie

La notion de biodiversité ou diversité biologique englobe trois niveaux différents : la diversité des espèces, la diversité au sein des espèces et la diversité des écosystèmes.

L'indicateur mesure les changements nets en Suisse du nombre d'espèces au sein de certains groupes taxinomiques. Seuls les animaux (ensemble des vertébrés, à l'exception des chauves-souris) et les espèces de papillons, d'orthoptères et de libellules sont recensés à ce jour. Une espèce est réputée présente en Suisse lorsqu'elle a été observée pendant neuf des dix dernières années, la taille de la population ne jouant aucun rôle.

La diversité des espèces au sein de groupes sélectionnés est relevée chaque année dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité en Suisse, tenu par l'Office fédéral de l'environnement (indicateur Z3).

Répartition modale du trafic d'agglomération

Extrait de l'objectif 23: *La capacité d'innovation et la compétitivité de la Suisse sont imputables pour une large part au dynamisme des régions de Zurich et de Bâle et de la région lémanique. Or ces régions se singularisent par une dissémination de l'habitat et par des flux pendulaires qui ne cessent de s'amplifier, ce qui explique leurs besoins accrus en matière d'infrastructures de transport et les impacts sur l'environnement qui en résultent.*

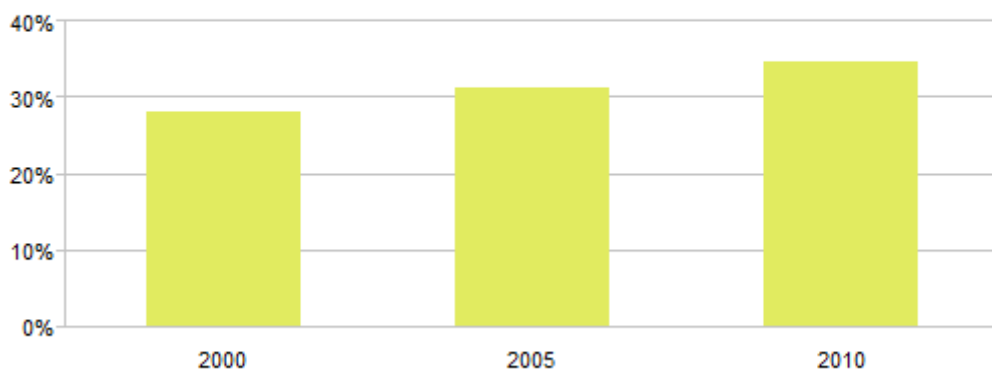
Signification de l'indicateur: La mobilité correspond à un besoin de l'être humain. Elle est aussi une condition essentielle d'une économie performante. L'augmentation de la mobilité occasionne cependant des problèmes de circulation, surtout dans les villes et les agglomérations. Représentant moins d'un quart de la superficie de la Suisse, les villes et les agglomérations concentrent environ trois quarts de la population du pays. Elles offrent un grand potentiel en matière d'innovations en raison de la densité des espaces bâtis et des emplois qui les caractérise, mais elles doivent aussi relever de nombreux défis, tels que l'augmentation de la pollution et du trafic. Une maîtrise efficace et compatible de l'augmentation de la mobilité dans les agglomérations, est conditionnée par un transfert modal en faveur des transports publics et de la mobilité douce (à pied et à vélo).

Cet indicateur donne la distance moyenne parcourue quotidiennement par une personne domiciliée dans une agglomération en transports publics, à pied ou à vélo, en pour cent du trafic total. Il renseigne sur la part de chaque mode de transport dans l'ensemble des transports effectués par la population des agglomérations, mais ne donne pas d'informations sur le volume total du trafic.

Objectif quantifiable: *La part des transports publics et de la mobilité douce (piétons et cycles) dans l'ensemble des transports dans les agglomérations doit au moins être maintenue.*

Répartition modale du trafic d'agglomération

Part des transports publics et de la mobilité douce dans les distances quotidiennes moyennes effectuées par personne*



* Population habitant les agglomérations

Source: OFS, ARE - MRMT

© OFS, Neuchâtel 2014

Commentaire

La part des transports publics et de la mobilité douce dans le trafic total d'agglomération est en augmentation depuis 2000 et atteignait 34,5% en 2010. On observe une évolution comparable à l'échelle de la Suisse, mais la part des transports publics et de la mobilité douce y est un peu plus faible que dans les agglomérations.

L'augmentation de la part des transports publics et de la mobilité douce, favorisée par la répartition modale, s'accompagne d'une croissance du trafic total. Le nombre de personnes-kilomètres parcourus en train et sur la route a augmenté depuis 2000.

Méthodologie

Cet indicateur montre la part des transports publics (route et rail) et de la mobilité douce (à pied / à vélo) dans la distance quotidienne moyenne parcourue par une personne domiciliée dans une agglomération. Les distances quotidiennes moyennes sont exprimées en pour cent du trafic total (transports publics, transports individuels motorisés, mobilité douce et autres).

Cet indicateur s'insère dans le cadre du micro recensement Mobilité et transports 2010, qui permettent pour la première fois d'effectuer des analyses différenciées à l'échelle des agglomérations. Le micro recensement constitue l'une des plus importantes bases d'informations sur le transport de personnes. Celle-ci sert de référence dans le débat sur la politique des transports et la politique de l'aménagement du territoire et permet de fonder la prise de décisions dans ce domaine et d'alimenter la recherche sur la mobilité.

L'OFS et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) réalisent le micro recensement Mobilité et transports tous les cinq ans.

Définitions

Répartition modale

Répartition des distances parcourues (distance journalière, des temps de déplacement ou des trajets effectués) entre les différents modes de transports et moyens de transport.

Ligne directrice 6 Formation et recherche

La Suisse occupe une position de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation

Subsides provenant des programmes-cadres de recherche

Extrait de l'objectif 24: *La qualité et la réputation internationale du système suisse de hautes écoles et de la recherche sont garanties. Grâce au haut niveau qualitatif de son enseignement et de sa recherche, qu'il attache à maintenir à la pointe de l'évolution, le système suisse des hautes écoles attire non seulement les étudiants du pays mais aussi les meilleurs talents étrangers. [...] En sus de la recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale, un juste soutien doit être apporté à la recherche appliquée [...].*

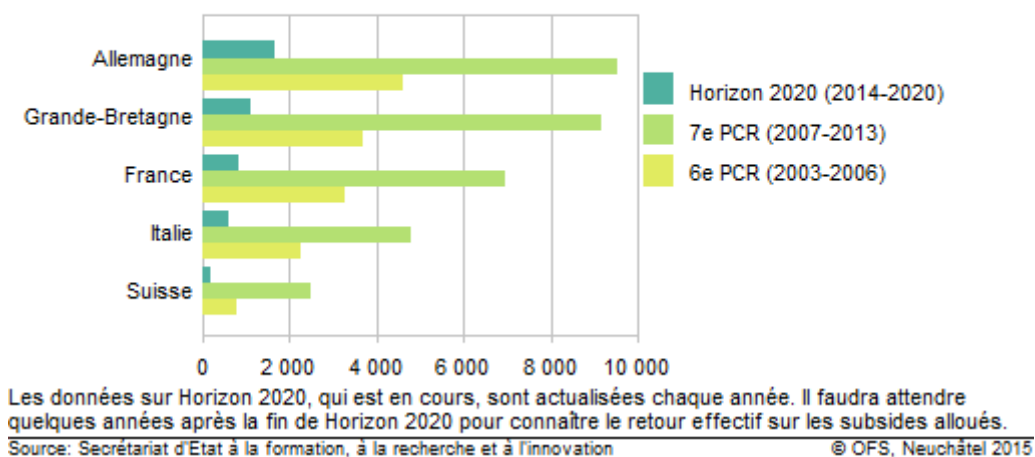
Signification de l'indicateur: Les programmes-cadres de recherche et de développement technologique (PCRD) sont les principaux instruments de l'Union européenne (UE) pour financer la recherche. Les PCRD ont pour but de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et de promouvoir la compétitivité internationale. La participation de la Suisse aux PCRD est d'un grand intérêt scientifique, technologique et économique: elle lui permet d'améliorer et de consolider sa place parmi les pays en tête du classement dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Huit PCRD se sont succédé depuis 1984. Depuis 2004, la Suisse a participé aux 6e et 7e PCRD comme pays associé et la Confédération verse une contribution annuelle à l'UE, qui est fonction de la part du PIB suisse par rapport au PIB des pays de l'UE. Depuis le 15 septembre 2014, la Suisse participe partiellement au 8e PCRD «Horizon 2020».

L'indicateur renseigne sur le montant des subsides alloués à des chercheurs suisses dans le cadre des 6e et 7e PCRD et du programme «Horizon 2020», en comparaison internationale.

Objectif quantifiable: *La Suisse est un des pays qui obtient les meilleurs résultats au titre de la participation aux programmes de recherche de l'UE.*

Subsides provenant des programmes-cadres de recherche de l'UE

Subsides engagés pour les quatre plus importants pays bénéficiaires et la Suisse, en millions de francs



Commentaire

Au cours du 6e programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRD), la Suisse a obtenu 791 millions de francs suisses de subsides, ce qui correspond à 3,1% des subsides totaux du programme. La contribution suisse au budget s'est élevée durant la même période à quelque 2,7%, ce qui tend à prouver que les projets suisses ont obtenu un certain succès lors de l'attribution des subsides.

Les chercheurs suisses ont obtenu 2482 millions de francs suisses de subsides au cours du 7e PCRD. La Suisse se classe ainsi parmi les 10 premiers pays participants.

Le 8e programme-cadre «Horizon 2020» a débuté en janvier 2014. Dans le cadre de ce programme,

les chercheurs suisses se sont vu allouer jusqu'ici 172 millions (état: juillet 2015). De ce fait la Suisse n'est plus parmi les dix meilleurs pays mais se place au 12e rang. Ce recul s'explique par l'acceptation, le 9 février 2014, de l'initiative populaire «contre l'immigration de masse», qui a valu à la Suisse d'être temporairement recalée au rang de pays tiers et ainsi exclue des participants à Horizon 2020. La Suisse y participe à nouveau mais partiellement depuis le 15 septembre 2014.

Méthodologie

Cet indicateur montre le montant des subsides alloués aux chercheurs suisses dans le cadre des 6e et 7e PCRD et d'«Horizon 2020», en millions de francs suisses, en comparaison avec les pays les plus actifs dans le domaine de la recherche.

La Suisse a participé en tant que «pays associé» et en vertu de l'accord bilatéral sur la recherche conclu avec l'UE aux 6e et 7e programmes-cadres de recherche de l'UE. Les chercheurs suisses ont eu ainsi les mêmes droits et les mêmes possibilités que leurs partenaires des Etats membres de l'UE et, comme eux, touchaient leurs subsides de la Commission européenne. Certains projets ou appels d'offres n'ont pas été directement traités par la Commission européenne, mais par d'autres organisations. La banque de données de la Commission européenne ne renseignant que sur le montant total crédité à l'organisation, on ne dispose pas d'informations sur les bénéficiaires finaux, ni sur le montant des subsides qui leur ont été accordés. Les subsides aux participants suisses sont par conséquent plus élevés que les montants indiqués sur le graphique.

L'UE a provisoirement rétrogradé la Suisse comme pays tiers le 26 février 2014. La Suisse est associée partiellement au 8e programme-cadre «Horizon 2020» depuis le 15 septembre 2014 et pour le moment jusqu'à fin 2016.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) établit chaque année un rapport sur la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche européen, à partir des banques de données de la Commission européenne et des chiffres spécifiques à la Suisse.

Définitions

Programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union Européenne (PCR)

L'Union Européenne rassemble dans ses PCR, qui durent de quatre à sept ans, les activités pour lesquelles la recherche et le développement technologique requièrent des efforts particuliers. Ces programmes sont dirigés par la Commission européenne. «Horizon 2020», en vigueur depuis 2014, est le 8e PCRD (6e PCRD: 2003-2006, 7e PCRD: 2007-2013).

Impact des publications scientifiques suisses

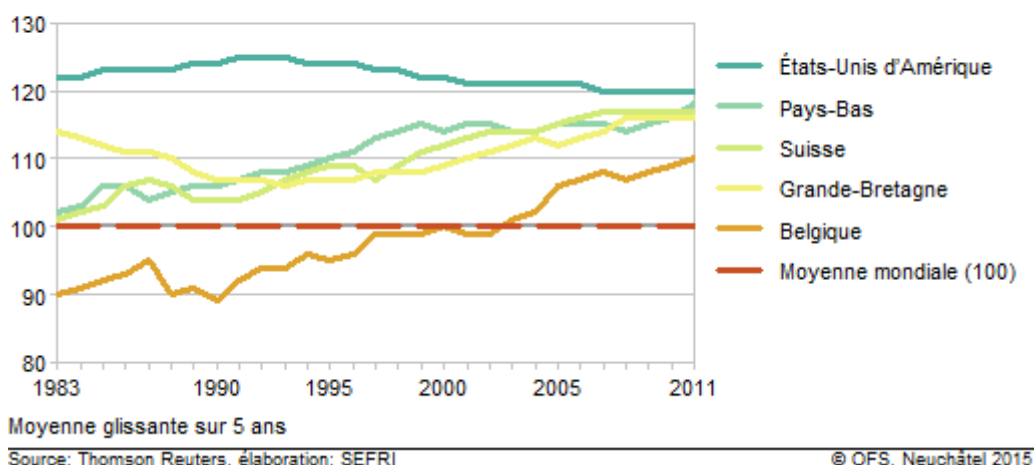
Extrait de l'objectif 24: *La qualité et la réputation internationale du système suisse de hautes écoles et de la recherche sont garanties. Grâce au haut niveau qualitatif de son enseignement et de sa recherche, qu'il attache à maintenir à la pointe de l'évolution, le système suisse des hautes écoles attire non seulement les étudiants du pays mais aussi les meilleurs talents étrangers. [...] En sus de la recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale, un juste soutien doit être apporté à la recherche appliquée [...].*

Signification de l'indicateur: La recherche, le développement et la technologie sont des moteurs importants de la capacité d'innovation et de la compétitivité d'un pays. Un des principaux moyens de diffuser le savoir acquis par la recherche est la publication d'articles dans des revues scientifiques. L'effet de ces publications (ou leur impact) est mesuré par le nombre de citations dont elles font l'objet par d'autres chercheurs, ce qui permet d'estimer la place occupée par tel ou tel pays en comparaison internationale ou dans un domaine de recherche particulier. Le volume des publications importe donc peu: c'est leur effet en comparaison internationale qui est déterminant.

Objectif quantifiable: *La position de pointe que la Suisse occupe sur le plan de la recherche est maintenue et consolidée.*

Impact des publications scientifiques suisses

Indice relatif de citations sur une échelle de 0 (basse) à 200 (élevée)



Commentaire

L'impact des publications scientifiques suisses, qui se situait juste au-dessus de la moyenne mondiale au début des années 80, a augmenté relativement fortement en comparaison avec les quatre autres nations du top 5. Sur la période 2009 à 2013, la Suisse dépasse la moyenne mondiale de 17 points de pourcentage et se classe, toutes publications scientifiques confondues, au 3e rang mondial, juste derrière les États-Unis et les Pays-Bas.

La Suisse a réalisé en tout 154'000 publications pendant la période 2009 à 2013, ce qui ne représente «que» 1,2% du volume de publications mondial. Si l'on pondère le nombre de publications par habitant, on constate que la Suisse compte parmi les pays les plus productifs: avec 3'892 publications par an et par million d'habitants, elle se place au premier rang, suivie de l'Islande (3'483), de la Finlande (3'463), du Danemark (3'423) et des Pays-Bas (3'407). Les États-Unis, le pays qui publie le plus (27,1% du total mondial), occupent le 16e rang, avec 2'189 publications par an et par million d'habitants.

L'impact des publications suisses est nettement supérieur à la moyenne mondiale dans presque tous les domaines de recherche. Il est le plus faible dans le domaine «Sciences humaines et arts», qui est

le seul à ne pas atteindre la moyenne mondiale. Dans les domaines «Physique, chimie et sciences de la terre», «Sciences techniques et de l'ingénieur, informatique» et «Sciences de la vie» les publications suisses ont, depuis le début de la période considérée, un impact qui dépasse largement la moyenne mondiale. On observe la plus grande progression de l'impact des publications suisses dans le domaine «Sciences sociales et comportementales».

Les chercheurs suisses disposent d'un réseau international. Sur l'ensemble des publications réalisées avec d'autres institutions pendant la période 2009 à 2013, 78% ont été rédigées avec des partenaires internationaux. Cette part a globalement augmenté depuis le début des années 1980. La Suisse s'est toujours placée aux premiers rangs ces dernières années en comparaison internationale. L'espace européen représentait pendant la période 2009 à 2013 le principal partenaire de la recherche en Suisse, qui a co-publié principalement avec trois pays limitrophes, à savoir l'Italie (9,7% des publications), l'Allemagne (8,2%) et la France (7,2%).

Méthodologie

L'indicateur de l'impact des publications scientifiques se fonde sur les données réunies par la société Thomson Reuters dans plusieurs banques de données (Science Citation Index, Social Science Citation Index et Arts & Humanities Citation Index). Ces fichiers contiennent les références bibliographiques des articles publiés dans près de 10 000 journaux scientifiques à comité de lecture, généralement d'audience internationale, retenus par Thomson Reuters selon un processus d'évaluation. Les articles qui ne sont pas enregistrés dans ces banques de données (tout comme les articles parus dans des journaux grand public, les livres et les conférences) ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse bibliométrique.

Pour mesurer l'impact des publications, on recourt à un indice relatif de citations. Le nombre absolu de citations n'est pas utilisé en tant que tel, parce qu'il dépend du volume des publications et du domaine de recherche. Pour calculer l'indice relatif, le nombre de citations dont une publication fait l'objet est pondéré par la moyenne mondiale de citations dans le domaine de recherche. Le résultat est ensuite reporté sur une échelle allant de 0 à 200, où 100 représente la moyenne mondiale.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) mène tous les deux ans une analyse bibliométrique des publications suisses en se fondant sur les données récoltées chaque année par Thomson Reuters. Il publie l'indicateur obtenu dans un rapport.

Projets suisses acceptés par le Conseil européen de la recherche

Extrait de l'objectif 24: *La qualité et la réputation internationale du système suisse de hautes écoles et de la recherche sont garanties. Grâce au haut niveau qualitatif de son enseignement et de sa recherche, qu'il attache à maintenir à la pointe de l'évolution, le système suisse des hautes écoles attire non seulement les étudiants du pays mais aussi les meilleurs talents étrangers. [...] En sus de la recherche fondée sur l'excellence et la reconnaissance internationale, un juste soutien doit être apporté à la recherche appliquée [...].*

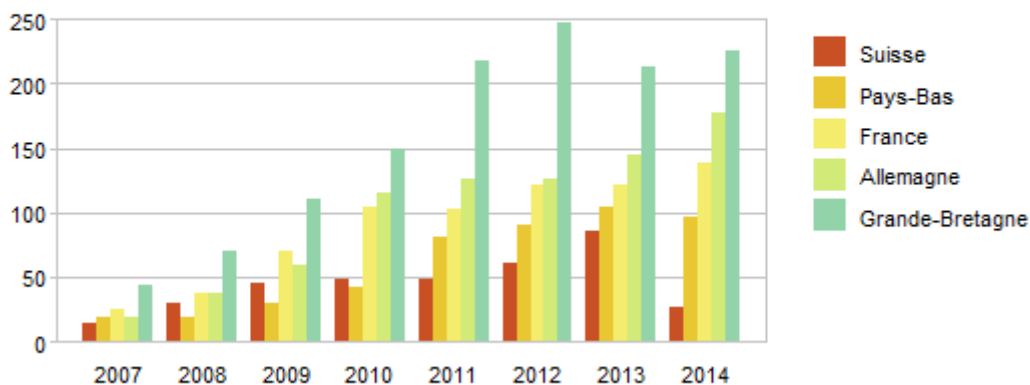
Signification de l'indicateur: Première agence paneuropéenne pour le financement de la recherche, le Conseil européen de la recherche vise à financer une recherche européenne exploratoire, aux frontières de la science et des technologies, sans priorités thématiques. Les projets de recherche proposés sont jugés uniquement sur la base de leur excellence, ce qui témoigne de la reconnaissance de la valeur de la recherche fondamentale pour le bien-être économique et social. Le Conseil européen de la recherche a vu le jour en 2007. Il constitue un des volets du septième programme-cadre de recherche de l'Union européenne.

L'indicateur présente le nombre de projets suisses acceptés par le Conseil européen de la recherche en comparaison avec les quatre meilleurs pays européens.

Objectif quantifiable: *La position de pointe que la Suisse occupe sur le plan de la recherche est maintenue et consolidée.*

Projets acceptés par le Conseil européen de la recherche

Nombre de projets acceptés pour les quatre premiers pays du classement et la Suisse



Source: Conseil européen de la recherche ; SEFRI

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le nombre de projets menés par des chercheurs travaillant en Suisse et acceptés par le Conseil européen de la recherche a augmenté dans l'ensemble depuis 2007. 27 projets ont été acceptés dans le cadre d'«Horizon 2020» en 2013. En comparaison européenne, la Suisse se situe au neuvième rang. La Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas se trouvent en tête de classement. Le taux d'acceptation des projets (nombre de projets acceptés par rapport à l'ensemble des projets soumis par la Suisse) s'est élevé à près de 20% en 2014. Un cinquième des projets soumis par la Suisse ont donc été acceptés, contre en gros 11,3% en moyenne européenne.

On observe par rapport aux années précédentes un recul du nombre de projets auxquels la Suisse participe. Ce recul s'explique par l'acceptation, le 9 février 2014, de l'initiative populaire «contre l'immigration de masse», qui a valu à la Suisse d'être temporairement recalée au rang de pays tiers et

ainsi exclue des participants à Horizon 2020. La Suisse y participe à nouveau mais partiellement depuis le 15 septembre 2014.

Méthodologie

L'indicateur met en évidence le nombre de projets présentés par des chercheurs travaillant en Suisse qui ont été acceptés par le Conseil européen de la recherche. Ce chiffre est comparé avec ceux des quatre meilleurs pays européens. Les années de référence correspondent à la date de mise au concours.

Le Conseil européen de la recherche a été fondé lors du programme «Idées», qui s'inscrit dans le 7e programme-cadre de recherche de l'Union européenne. Le programme «Idées» se caractérise par son approche unique de la recherche européenne, les projets de recherche proposés étant jugés uniquement sur la base de leur excellence et examinés par des pairs. Le programme a été mis en œuvre par le Conseil européen de la recherche et son agence d'exécution. Le 8e PCRD, «Horizon 2020», est entré en vigueur en 2014.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) élabore chaque année un rapport sur la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne. Il se fonde à cet effet sur les publications du Conseil européen de la recherche.

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

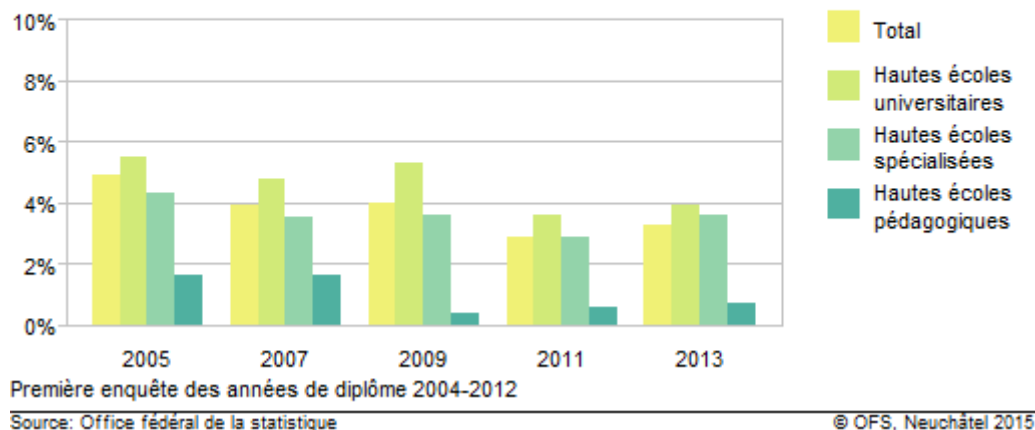
Extrait de l'objectif 25: *Le système éducatif suisse doit continuer de former et de perfectionner le plus de spécialistes et de cadres possibles. [...] Il doit en outre continuer de pratiquer une politique d'encouragement efficace permettant aux jeunes scientifiques de poser les premiers jalons d'une carrière prometteuse, de sorte que la relève dans les sciences, la société et l'économie soit durablement assurée.*

Signification de l'indicateur: Un système d'éducation performant se caractérise entre autres par la formation de diplômés de hautes écoles (HE) hautement qualifiés, qui peuvent s'intégrer sans grandes difficultés dans la vie active et trouver une activité professionnelle correspondant à leurs attentes. Le taux de chômage au sens du BIT indique la part des diplômés HE qui n'ont pas d'activité professionnelle environ un an après la fin de leurs études. Ce taux de chômage dépend de plusieurs facteurs, par exemple de la situation sur le marché de l'emploi et de la conjoncture économique. Il ne permet pas de savoir si l'activité professionnelle des personnes diplômées HE actives occupées correspond à leur niveau de formation, ni de conclure à une plus ou moins grande efficacité des différents types de haute école.

Objectif quantifiable: *Le système de formation, perméable et de haute qualité, est à même de transmettre efficacement un savoir approprié au regard des défis à venir et propre à améliorer l'aptitude à l'emploi des diplômés dans les domaines scientifique et économique.*

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

Personnes diplômées des hautes écoles qui sont au chômage au sens du BIT un an après la fin des études, selon le type de haute école, en %



Commentaire

Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles, établi un an après l'obtention d'un diplôme, a globalement reculé depuis 2005 pour se fixer à 3,3% en moyenne en 2013. On observe une légère augmentation (0,4%) par rapport à 2011. En comparaison, le taux de chômage au sens du BIT de la population résidente permanente s'élevait à 4,4% la même année. Les diplômés des hautes écoles universitaires présentent un taux de chômage de 3,9%, supérieur à celui des diplômés des hautes écoles spécialisées (3,6%) ou des hautes écoles pédagogiques (0,7%). Ces écarts s'expliquent entre autres par les orientations professionnelles des différents types de hautes écoles, mais ne permettent pas de tirer des conclusions sur leur efficacité.

Cinq ans après la fin des études, le taux de chômage au sens du BIT parmi les diplômés des hautes écoles recule globalement par rapport à celui établi un an après la fin des études. Les difficultés

éventuelles rencontres au début de la vie active sont pour la plupart surmontées.

En 2013, près de 80% des titulaires d'un diplôme d'une haute école avaient, un an après la fin de leurs études, une place de travail exigeant un tel diplôme et exerçaient donc une activité en rapport avec leur niveau de formation. La proportion la plus élevée s'observe chez les diplômés des hautes écoles pédagogiques (93%), suivis des diplômés des hautes écoles universitaires (84,4%). La proportion la plus faible s'observe chez les diplômés des hautes écoles spécialisées (65,7%).

Après cinq ans, plus de 80% des diplômés des hautes écoles sont satisfaites de leur taux d'occupation. Parmi les diplômés des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées, environ 13% souhaiteraient réduire leur taux d'occupation, et respectivement 6,3% et 3,6% souhaiteraient l'augmenter. Parmi les personnes diplômées des hautes écoles pédagogiques, près de 7% se sentent sous-employés et environ 6% suremployés.

Méthodologie

Ce taux de chômage au sens du BIT a été calculé sur la base des données de la première enquête auprès des personnes diplômées HE un an après obtention d'un diplôme d'une haute école suisse.

Les niveaux de diplôme suivants ont été retenus:

- Hautes écoles universitaires (HEU): diplôme, licence, examen d'Etat, master
- Hautes écoles spécialisées (HES): diplôme, bachelor
- Hautes écoles pédagogiques (HEP) diplôme, bachelor, master

Font partie des chômeurs au sens du BIT les personnes

- qui n'ont exercé aucune activité lucrative la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et à la définition d'EUROSTAT. Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles est établi tous les deux ans par l'OFS dans le cadre de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les actifs occupés comprennent les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé de maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées. Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

$$\text{Taux de chômage au sens du BIT} = \frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$$

Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

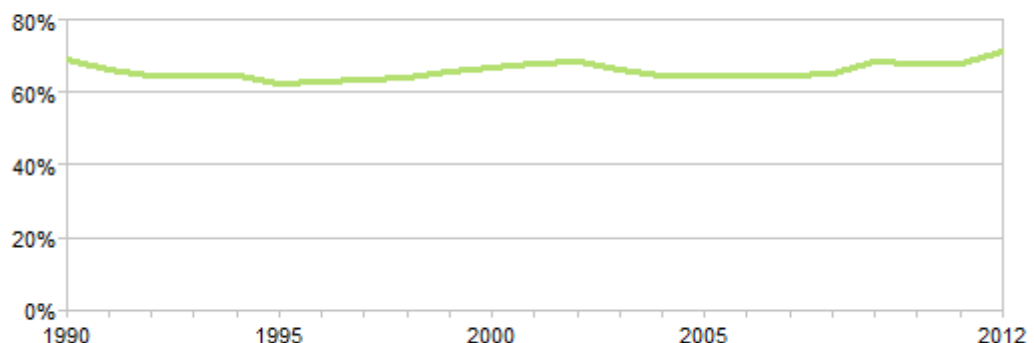
Extrait de l'objectif 25: *Aux fins notamment d'assurer la relève dans nos PME, il faut impérativement tendre à une reconnaissance nationale et internationale des diplômes de la formation professionnelle suisse, en particulier ceux de la formation professionnelle supérieure. Cette mesure permet, d'une part, d'améliorer la perméabilité entre les différents systèmes et filières de formation et, partant, d'encourager la mobilité et la formation tout au long de la vie et, d'autre part, de valoriser la qualité des diplômes de la formation professionnelle et de les rendre ainsi plus attrayants pour la relève.*

Signification de l'indicateur: Après la scolarité obligatoire, la plupart des jeunes passent au degré secondaire II. L'obtention d'un diplôme de ce degré permet d'accéder au niveau de formation supérieur, mais aussi d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active. Le degré secondaire II comprend, d'une part, des filières professionnelles (formation professionnelle initiale) et, d'autre part, des filières de formation générale (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale). La formation professionnelle initiale comprend toutes les formations débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) ou sur une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Cet indicateur donne la part de jeunes, en pour cent de la population résidante du même âge, qui ont achevé une formation professionnelle initiale - soit par un certificat fédéral de capacité, soit par une attestation fédérale de formation professionnelle -, au cours de l'année de référence.

Objectif quantifiable: *Le rôle de la formation professionnelle dans l'encouragement d'une relève qualifiée est renforcé aux niveaux national et international.*

Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

Part des jeunes qui ont achevé une formation professionnelle initiale durant l'année de référence, dans la population résidante du même âge



2010: Rupture de série

Jeunes: moyenne de la population résidente de 17 à 18 ans

Source: OFS - SBA, SDL, STATPOP, ESPOP

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part des jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale correspond depuis 1990 à deux tiers de la population du même âge (moyenne de la population résidente de 17 à 18 ans). Après avoir diminué dans la première moitié des années 1990, cette part a de nouveau légèrement progressé depuis le début des années 2000 pour atteindre 71,6% en 2012.

En 2015, environ 46% des 25 à 64 ans désignent la formation professionnelle initiale comme formation achevée la plus élevée. Cette valeur a nettement diminué au cours des dix dernières années, car de plus en plus de personnes accomplissent une formation supplémentaire de niveau tertiaire.

La formation professionnelle initiale ouvre plusieurs possibilités d'acquérir une formation plus poussée: elle permet d'une part d'acquérir une formation professionnelle supérieure (haute école spécialisée ou préparation à l'examen professionnel ou à l'examen professionnel supérieur), d'autre part la maturité professionnelle donne accès aux hautes écoles spécialisées.

Méthodologie

Au degré secondaire II, la formation professionnelle initiale peut prendre la forme d'un apprentissage en entreprise (système dual) ou être acquise intégralement dans une école. Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, il y a deux niveaux de formation : la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (d'une durée de trois ou quatre ans) et la formation professionnelle initiale avec attestation fédérale (d'une durée de 2 ans). La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité par une formation générale approfondie. L'obtention de la maturité professionnelle donne accès aux hautes écoles spécialisées et, avec un examen complémentaire, aux universités et aux écoles polytechniques fédérales.

Cet indicateur donne la part de jeunes, en pour cent de la population résidante du même âge, qui ont achevé une formation professionnelle initiale - soit par un certificat fédéral de capacité, soit par une attestation fédérale de formation professionnelle -, au cours de l'année de référence. La formation élémentaire, le préapprentissage et les formations transitoires ne sont pas prises en compte. La maturité professionnelle n'est pas non plus considérée, car il s'agit d'un deuxième diplôme (obtenu après le CFC ou en parallèle).

Pour la période antérieure à 2010, la population de référence est celle de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Elle est remplacée à partir de 2010 par la nouvelle statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Le taux de diplômes de la formation professionnelle initiale est établi chaque année par l'OFS.

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

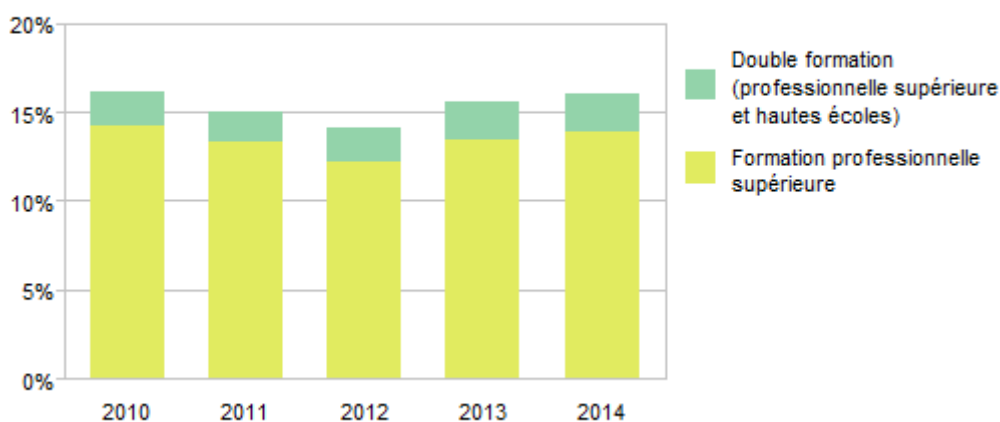
Formation achevée de la formation professionnelle supérieure

Extrait de l'objectif 25: *L'acquisition de qualifications plus élevées par les personnes actives ayant achevé des études du niveau secondaire II vise à satisfaire les demandes des milieux scientifiques et économiques. Aux fins notamment d'assurer la relève dans nos PME, il faut impérativement tendre à une reconnaissance nationale et internationale des diplômes de la formation professionnelle suisse, en particulier ceux de la formation professionnelle supérieure.*

Signification de l'indicateur: Au niveau tertiaire, on fait la distinction entre les diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques) et ceux de la formation professionnelle supérieure (examens professionnels supérieurs et filières des hautes écoles spécialisées). La formation professionnelle supérieure est axée sur l'acquisition d'une expérience professionnelle et combine enseignement théorique et formation pratique en entreprise. En lien étroit avec le marché du travail, elle permet d'y adapter au mieux les qualifications de nombreux groupes de population. Cet indicateur donne la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure ou d'une double formation (professionnelle supérieure et hautes écoles) par rapport à la population résidente permanente de la Suisse.

Objectif quantifiable: *Le rôle de la formation professionnelle dans l'encouragement d'une relève qualifiée est renforcé aux niveaux national et international.*

Formations achevées de la formation professionnelle supérieure Par rapport à la population résidente permanente des 30 à 34 ans, en %



Source: OFS - ESPA

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La part de personnes de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure dans la population résidente du même âge était de 16% en 2014, soit au même niveau qu'en 2010. En comparaison, près de 34% des personnes de ce groupe d'âge dispose, en 2014, d'un diplôme d'une haute école.

14,3% de la population résidente permanente de 25 à 64 ans possèdent un diplôme de formation professionnelle supérieure comme niveau de formation le plus élevé ; 25,9% sont titulaires d'un diplôme d'une haute école. La proportion de personnes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire a globalement progressé au cours des dernières années.

Environ 27'100 diplômes de formation professionnelle supérieure ont été décernés en 2014, dont 14'500 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel, 8'100 diplômes de haute école spécialisée et 2'600 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel supérieur. Les 1'800 diplômes restants sont des titres de formation professionnelle supérieure non

réglementés au niveau fédéral. Le nombre de diplômes décernés pour des formations professionnelles supérieures réglementées par la Confédération a légèrement augmenté depuis 2010. Si l'on considère aussi les diplômes non réglementés au niveau fédéral, on observe une légère baisse du nombre de diplômes de formation professionnelle supérieure délivrés.

Méthodologie

Cet indicateur mesure la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'au moins un diplôme de formation professionnelle supérieure par rapport à la population résidente permanente de la Suisse.

On distingue les catégories suivantes:

- personnes titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure;
- personnes titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure et d'un diplôme d'une haute école (haute école universitaire, haute école spécialisée ou haute école pédagogique).

Les formations achevées de la formation professionnelle supérieure sont relevées chaque année dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). En 2010, des modifications ont été apportées à l'ESPA, qui a conduit à une rupture de la série chronologique (passage à une enquête en continu et révision du questionnaire). Les données n'étant pas comparables, les chiffres antérieurs à 2010 n'apparaissent pas dans les graphiques.

Définitions

Degré tertiaire

On distingue deux filières au degré tertiaire : la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure comporte une grande variété de formations (env. 460 diplômes). Les diplômes décernés par les écoles supérieures et les écoles techniques, ainsi que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont reconnus par la Confédération et les cantons. Ils impliquent une formation achevée du degré secondaire II et, dans le second cas, quelques années d'expérience professionnelle.

Les hautes écoles comprennent les hautes écoles universitaires (c.-à.-d. les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales), hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que d'autres institutions du domaine des hautes écoles partiellement ou totalement financées par des fonds publics (comme par exemple, l'institut fédéral des hautes études dans la formation professionnelle ou l'institut universitaire Kurt Bösch). Ces formations sont couronnées par un diplôme, un bachelor, un master ou un doctorat (uniquement dans les hautes écoles universitaires).

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire B sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle de plusieurs années du degré secondaire II ou une formation équivalente. Les programmes sont orientés sur la profession, couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. La formation professionnelle supérieure englobe les examens fédéraux (examens professionnels et examens professionnels supérieurs) ainsi que les filières de formation des écoles supérieures. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure (diplôme ES, brevet ou diplôme fédéral) doivent être aptes à assumer des fonctions techniques ou dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique.

Voir : Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, 412.10, chap. 3

[Loi fédérale sur la formation professionnelle](#)

Taux de chômage des jeunes au sens du BIT

Extrait de l'objectif 25: *L'encouragement de la relève des spécialistes qualifiés en sciences et en économie est développé et l'aptitude des jeunes à la formation et à l'emploi est améliorée.*

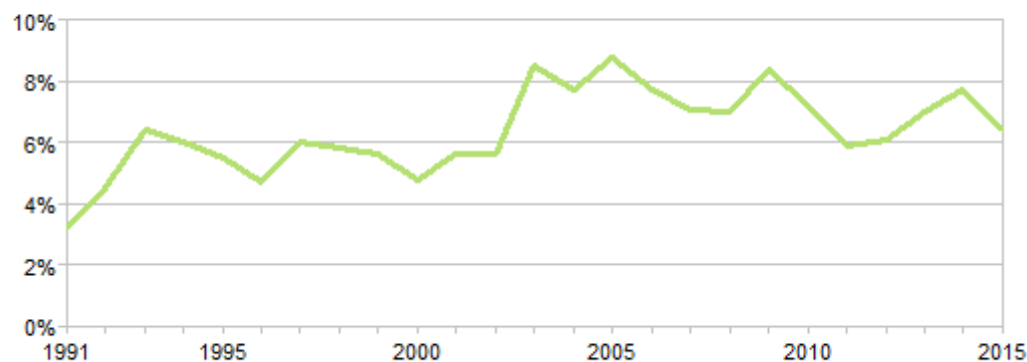
Signification de l'indicateur: Le système économique doit permettre aux jeunes, comme à leurs aînés, d'avoir un travail qui leur donne les moyens de gagner leur vie. Il est donc important que le système de formation leur transmette le savoir et les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail de la manière la plus efficace possible. Le chômage des jeunes est lié à la question de la formation professionnelle et de l'offre de places d'apprentissage pour les jeunes quittant l'école. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont pris des mesures pour enrichir l'offre de places d'apprentissage. Les offres de raccordement entre la scolarité obligatoire et le monde du travail servent à préparer les jeunes à la formation professionnelle initiale et contribuent à réduire le chômage des jeunes.

Le taux de chômage des jeunes selon la définition du Bureau international du travail (BIT) indique la part de personnes au chômage dans la population des 15 à 24 ans.

Objectif quantifiable: *Le système dual de formation professionnelle contribue à maintenir le taux de chômage des jeunes à un niveau bas en comparaison internationale.*

Taux de chômage des jeunes au sens du BIT

Part des personnes au chômage dans la population active des 15 à 24 ans, en %



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs du 2e trimestre

Source: OFS - ESPA

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Tout en ayant connu des fluctuations, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes âgés de 15 à 24 ans a globalement augmenté au cours de la période 1991 à 2015. Il se chiffrait à 6,4% au 2e trimestre 2015. Le taux de chômage des jeunes est 1,5 fois plus élevé que celui de la population active (4,2%). Les causes de ces fluctuations sont variées : les variations conjoncturelles, par exemple, se répercutent fortement sur le chômage des jeunes. Lorsque l'économie tourne au ralenti, les entreprises réduisent leurs effectifs en ne remplaçant pas les départs naturels, ce qui ne facilite pas l'insertion professionnelle des jeunes.

En comparaison internationale, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes en Suisse est relativement faible. En 2015, ce taux s'élevait à 20,3% en moyenne dans l'UE-28 (valeur au 2e trimestre). Par rapport aux États de l'UE, la Suisse affichait en 2015 un des taux de chômage des jeunes les plus bas (6,4%), suivie de l'Allemagne (7,2%), de Malte (8,4%) et du Danemark (9,7%). Ce taux était le plus élevé en Grèce (50,3%) et en Espagne (49,2%).

En Suisse, la part des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ne suivant pas d'études ou de formation (taux NEET: Not in Education, Employment or Training) était de 7,3% en 2014, soit nettement

inférieure à la moyenne de l'UE-28 (12,4%). Le taux NEET est plus bas qu'en Suisse, aux Pays-Bas, en Norvège, au Danemark, en Islande, au Luxembourg, en Allemagne et en Suède.

Méthodologie

Le taux de chômage des jeunes indique la part de chômeurs au sens du BIT parmi les personnes actives âgées de 15 à 24 ans faisant partie de la population résidente permanente. Le taux de chômage au sens du BIT est établi et publié chaque trimestre par l'OFS, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Définitions

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

Participation à la formation continue

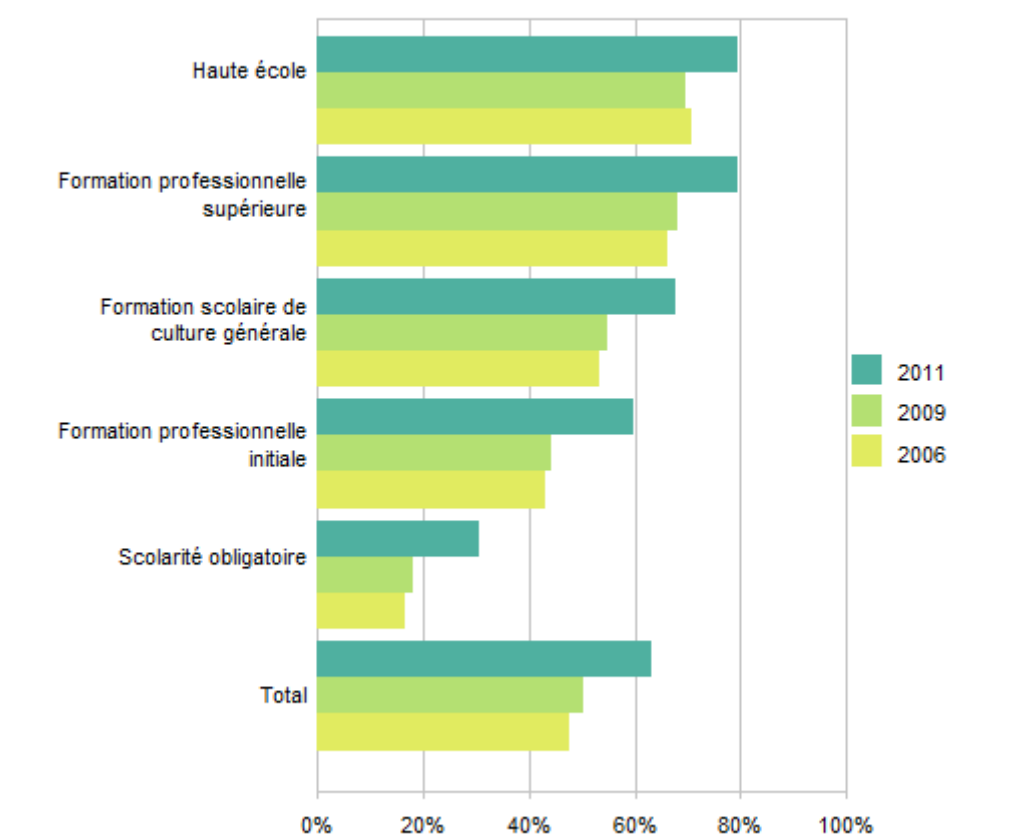
Extrait de l'objectif 26: *La loi sur la formation continue aura pour but d'encourager la formation continue dans le cadre du système éducatif suisse. La Confédération et les cantons mettront en place des conditions propres à favoriser la formation continue, qui viendra conforter la responsabilité individuelle et l'initiative privée. [...] Ce dispositif réglementaire permettra de mieux coordonner la politique de la Confédération et des cantons en la matière et de renforcer l'égalité des chances.*

Signification de l'indicateur: Dans un monde qui ne cesse d'évoluer et où les connaissances et le savoir perdent rapidement de leur valeur, une bonne formation de base n'est de loin plus suffisante. Corollaire de cette évolution, l'importance de la formation continue s'accroît, tant pour le bien de l'individu que pour celui de la société. La formation continue aide à comprendre les changements et en facilite la maîtrise. Cet indicateur montre la part de la population âgée de 25 à 64 ans qui suit une formation continue (formation non formelle). Il renseigne sur les investissements opérés par la population pour maintenir et renouveler ses connaissances et ses compétences.

Objectif quantifiable: *Les personnes sans formation postobligatoire participent de manière accrue à des activités de formation non formelle.*

Participation à la formation continue

Part de la population âgée de 25 à 64 ans qui suit une formation continue (formation non formelle), selon le niveau de formation, en %



2011: modification de la méthode de relevé

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS

Commentaire

La part de personnes qui suivent une formation continue (formation non formelle) varie selon le niveau de formation : en 2011, 30,7% des personnes qui n'étaient pas allées au-delà de la scolarité

obligatoire participaient à une formation continue, contre 79,4% de celles qui avaient un diplôme d'une haute école. La participation totale à la formation continue, tous niveaux de formation confondus s'élevait à 63,1% en 2011. La comparaison avec les années précédentes (2006 et 2009) n'est que partiellement possible en raison d'une modification de la méthode de relevé en 2011.

La formation continue est particulièrement importante pour les personnes sans formation postobligatoire car elle contribue à diminuer les risques sur le marché du travail. Le taux de chômage des personnes de 25 à 64 ans sans formation postobligatoire était en 2013 de 8,2 %, au-dessus de la moyenne nationale de 3,9%.

Chez les personnes sans formation postobligatoire le pourcentage de celles qui, malgré le souhait de se former, n'ont pas pu le faire, était en 2011 nettement plus élevé (24%) que chez les personnes ayant un niveau de formation plus élevé (entre 6% et 13%). Chez les personnes sans formation postobligatoire, on observe également un pourcentage très élevé de personnes qui ne souhaitaient pas se former et qui ne l'ont pas fait (44%).

En comparaison internationale, en 2011 le taux de participation à la formation continue des personnes sans formation postobligatoire est plutôt élevé en Suisse (environ 30%). En Europe, seuls le Luxembourg (55%) et la Suède (38%) présentaient des taux plus élevés. La moyenne des pays membres de l'UE est de 20% (estimation).

Méthodologie

On distingue les types de formation suivants:

- la formation formelle correspond aux formations du système national de formation comprenant le système scolaire, la formation professionnelle ainsi que la formation tertiaire. Elle s'apparente à une formation scolaire typique avec suivi de cours et validation du cursus par un diplôme reconnu. La formation formelle n'est pas prise en compte dans la statistique de la formation continue.
- La formation non formelle regroupe les activités d'apprentissage basées sur une relation élève-enseignant et ne faisant pas partie du système scolaire formel. Il peut s'agir, par exemple, de cours, de séminaires, de colloques, de conférences, de congrès, d'ateliers ou de cours privés. En plus de ces catégories, le Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) 2011 prend également en compte la formation en situation de travail.
- L'apprentissage informel regroupe des activités entreprises dans un but explicite d'apprentissage, mais s'effectuant en dehors d'une relation d'enseignement. Ce type de formation continue peut prendre des formes très diverses, qui vont de la lecture d'ouvrages spécialisés à la simple observation d'autres personnes sur le lieu de travail, en passant par l'apprentissage assisté par ordinateur (CD-ROM, Internet).

Cet indicateur montre la part de la population âgée de 25 à 64 ans qui suit une formation continue (formation non formelle), selon le niveau de formation. Les données proviennent de l'Enquête suisse sur la population active ESPA (2006-2009) et du Microrecensement formation de base et formation continue (2011) de l'Office fédéral de la statistique. Le passage au Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) en 2011 induit une rupture de la série temporelle.

Définitions

Niveau de formation de la population

Pour déterminer le niveau de formation, on calcule quelle part de la population a achevé une formation d'un niveau donné. Sans indication contraire, seules les personnes âgées de 25 à 64 ans sont considérées. Ce groupe de population a en principe achevé une première formation et est prêt à entrer sur le marché du travail.

Ligne directrice 7 Egalité

La Suisse veille à garantir l'égalité de droit et de fait entre hommes et femmes, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation, du travail et de l'âge de la retraite

Écart salarial entre hommes et femmes

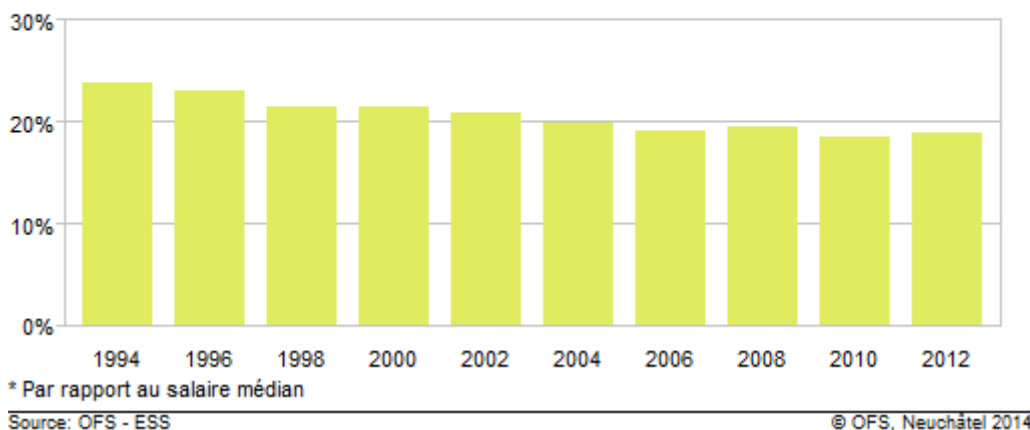
Objectif 27: *L'égalité des chances est améliorée*

Signification de l'indicateur: L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la fonction, la position, l'expérience, l'ancienneté, etc. La différence de salaire peut aussi résulter du fait que les femmes sont surreprésentées dans les professions à bas salaire et qu'elles interrompent leur carrière professionnelle pour cause d'obligations familiales. L'indicateur montre la différence salariale dans le secteur privé (part expliquée et part inexpliquée confondues) entre les sexes par rapport au salaire mensuel brut des hommes.

Objectif quantifiable: *Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

Disparités salariales selon le sexe

Différence salariale* hommes-femmes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé



Commentaire

La différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite entre 1998 et 2004 et est restée relativement stable depuis 2006 (19% environ). En 2012, le salaire brut standardisé médian dans le secteur privé se montait à 5'317 francs pour les femmes et à 6'553 francs pour les hommes: cela représente une différence de salaire de 18,9%.

Selon une étude fondée sur la moyenne arithmétique (voir méthodologie), 40,9% de l'écart salarial observé en 2012 dans le secteur privé (678 francs par mois) sont inexpliqués.

Les différences salariales sont moins marquées dans le secteur public que dans le secteur privé. En 2012, le salaire mensuel brut standardisé médian dans l'ensemble du secteur public se montait à 7'244 francs chez les femmes et à 8'384 francs chez les hommes, ce qui représente une différence de 13,6%. Dans l'ensemble du secteur public (Confédération, cantons et communes), la part inexpliquée des écarts salariaux entre les sexes était moins importante que dans le secteur privé (38,8%).

A formation égale et à situation professionnelle égale, le salaire mensuel brut standardisé médian était, dans le secteur privé, moins élevé chez les femmes que chez les hommes. En 2012, les femmes gagnaient, selon leur niveau de formation, entre 14% (apprentissage) et 25% (hautes écoles universitaires) de moins que les hommes. Selon leur situation professionnelle, elles gagnaient entre 13% (cadres inférieurs) et 27% (cadres supérieurs et moyens) de moins que les hommes. Dans l'ensemble de l'économie, l'écart salarial augmente avec l'âge: les femmes de moins de 30 ans gagnent en moyenne 6,4% de moins que les hommes de la même classe d'âge, les femmes de 30 à 49 ans 18,4% de moins, les femmes de plus de 50 ans 23,6% de moins.

En 2012, le groupe des salariés à bas salaire (< 4'000 francs) comprenait dans le secteur privé une majorité de femmes (63,4%), et les hommes étaient mieux représentés que les femmes (73,5%) parmi les personnes ayant des hauts salaires (> 8'000 francs).

Méthodologie

Cet indicateur montre la différence de salaire entre hommes et femmes exprimée par rapport au salaire des hommes. L'indicateur est calculé avec le salaire mensuel brut standardisé (médiane) des hommes et des femmes pour le secteur privé. Les données proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) qui se déroule tous les deux ans.

Définitions

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction). (Tiré du glossaire)

Salaire mensuel brut standardisé

Les postes à temps partiel sont convertis en postes à plein temps sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux groupes de taille égale, l'un comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. La moitié des salariés a un salaire supérieur à la médiane, l'autre moitié un salaire inférieur à la médiane. Les données concernant la part expliquée/non expliquée de la différence salariale proviennent d'une étude réalisée en 2012 par le bureau BASS, sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par le passé, d'autres études ont été réalisées, par le bureau BASS en coopération avec l'Université de Berne (de 1998 à 2006) et par l'Université de Fribourg (en 2008 et 2010), sur mandat de l'OFS et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Le calcul se base sur le modèle Oaxaca, qui est une décomposition de la différence des salaires moyens (moyenne arithmétique). Les salaires ont été analysés sur la base de la NOGA 2002 pour les années 1998 à 2006 et sur la base de la NOGA 2008 à partir de 2008 (NOGA = Nomenclature générale des activités économiques).

Proportion de femmes dans les domaines MINT

Objectif 27: *L'égalité des chances est améliorée*

Signification de l'indicateur : Avec les profonds changements structurels de l'économie et la transformation de la société en une société du savoir fortement influencée par les nouvelles technologies, la demande de spécialistes dans les domaines mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT) a connu un très grand essor depuis 1950. La proportion de femmes dans les filières MINT est faible. Les femmes sont particulièrement sous-représentées en informatique, technique et, en partie, en construction.

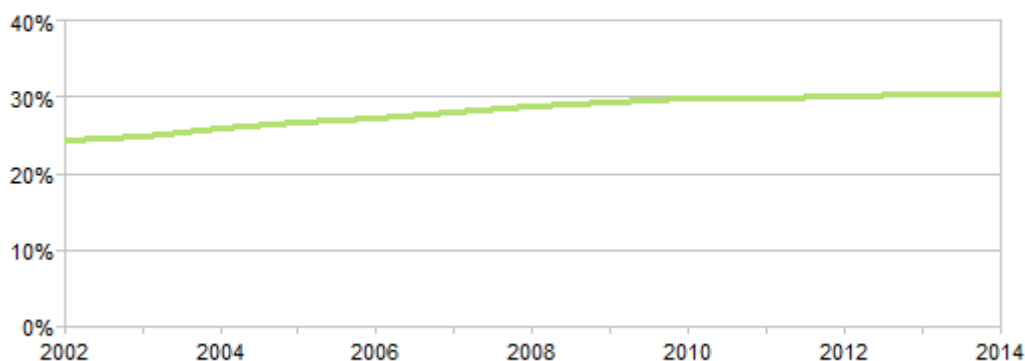
Pour qu'il y ait effectivement égalité, les femmes devraient s'approprier les domaines où les personnes diplômées présentent un taux de chômage plus bas, parviennent plus rapidement à s'insérer sur le marché du travail et occupent plus souvent une fonction de cadre. Une hausse de la proportion de femmes dans les domaines MINT permettrait en outre de pallier la pénurie de spécialistes dans les professions concernées.

L'indicateur donne la proportion de femmes dans les domaines MINT des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées. Les domaines MINT sont un exemple parmi d'autres des différences qui existent entre les sexes lors du choix d'une filière d'études. Dans les domaines de la santé, du travail social ou des professions de l'enseignement, on trouve la situation inverse: les femmes y sont largement surreprésentées.

Objectif quantifiable: *Bien que l'égalité de droit dans la formation soit aujourd'hui pleinement réalisée, des disparités importantes à raison du sexe subsistent dans les filières de formation, notamment dans le domaine des MINT. Ces disparités doivent tendanciellement se réduire.*

Proportion de femmes dans les domaines MINT

Proportion de femmes parmi les étudiants des hautes écoles universitaires et des hautes écoles spécialisées dans les domaines MINT*



* aux niveaux du bachelor, du master, de la licence/du diplôme et du doctorat

Source: OFS - SIUS

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La proportion de femmes parmi les étudiants des domaines MINT a augmenté de 2002 à 2010 et stagne depuis 2010. Elle était de 30,4% en 2014. Depuis 2002, le nombre d'étudiantes a augmenté deux fois plus vite que celui des étudiants. En 2014, sur les 219'467 étudiants inscrits (sans la formation continue), 64'222 étudiaient dans le domaine MINT. Parmi ceux-ci, 44'673 étaient de sexe masculin et 19'549 de sexe féminin.

Selon des études scientifiques, ces disparités s'expliquent entre autres par des stéréotypes propres à chaque sexe (idée selon laquelle les jeunes hommes seraient meilleurs en sciences techniques que les jeunes filles), par l'absence de modèles féminins dans les domaines MINT (absence conduisant les jeunes filles à déprécier leurs aptitudes pour ces branches) ou par la conviction, déjà ancrée à un

jeune âge, que les professions exercées dans les domaines MINT permettent plus difficilement de concilier travail et famille.

73% des étudiants MINT sont des Suisses ou des étrangers scolarisés en Suisse, c'est-à-dire des personnes de nationalité étrangère qui étaient domiciliées en Suisse au moment où elles ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles. Les autres (27%) sont des étudiants étrangers scolarisés à l'étranger, soit des personnes de nationalité étrangère qui étaient domiciliées à l'étranger au moment où elles ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles.

Méthodologie

Cet indicateur donne la proportion de femmes parmi les étudiants des domaines MINT. Sont considérés les étudiants des hautes écoles universitaires (HEU) et des hautes écoles spécialisées (HES) qui suivent des études dans les domaines MINT aux niveaux du bachelor, du master, de la licence/du diplôme et du doctorat. Les étudiants suivant une formation continue dans un domaine MINT dans ces hautes écoles ne sont pas pris en compte. Font partie des domaines MINT l'informatique, la technique (p. ex. génie électrique et génie mécanique, microtechnique), la construction (p. ex. génie civil, architecture), la chimie et les sciences de la vie (p. ex. chimie, biologie, pharmacie) et les autres MINT (p. ex. sciences de la terre, géographie, mathématiques, physique). Les données sur les étudiants des domaines MINT sont relevées chaque année par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre du système d'information universitaire suisse (SIUS).

Définitions

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Le Système d'information universitaire suisse (SIUS) est une institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles, les cantons universitaires et la Confédération dans le but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. La division Population et formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en est l'organe exécutif.

Montant de la rente AVS moyenne, par sexe

Objectif 27: *L'égalité des chances est améliorée*

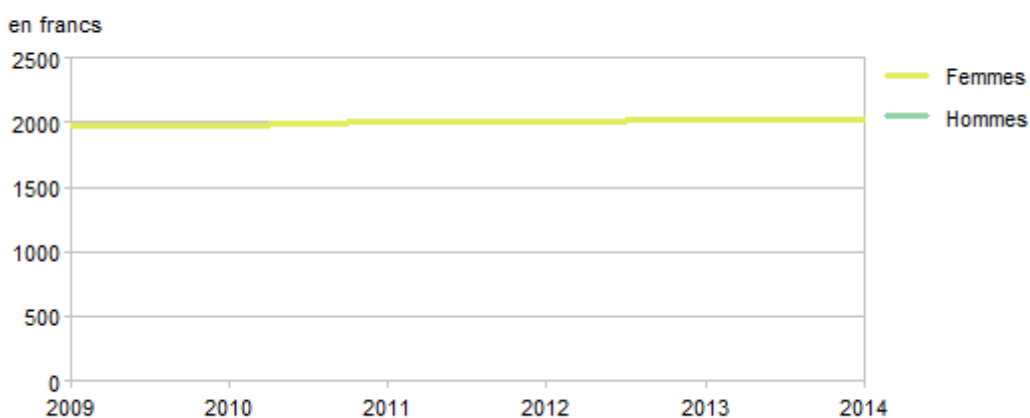
Signification de l'indicateur: L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) verse une rente à toutes les personnes qui atteignent l'âge de la retraite AVS et aux survivants d'une personne assurée. Ayant souvent un parcours professionnel plus irrégulier, les femmes ont un revenu déterminant pour le calcul de leur rente généralement inférieur à celui des hommes. L'AVS apporte dès lors certaines corrections lors du calcul des prestations individuelles dans la mesure où certains travaux non rémunérés sont par exemple pris en compte sous forme de bonifications pour tâches éducatives et tâches d'assistance. En outre, grâce au splitting intégral, l'AVS répartit à parts égales entre chacun des conjoints les revenus réalisés durant les années de mariage. L'égalité des sexes suppose que les hommes et les femmes touchent en moyenne chaque mois la même rente AVS.

L'indicateur donne le montant de la rente AVS mensuelle moyenne des hommes et des femmes. Il est tenu compte, pour calculer ce montant, des hommes et des femmes célibataires, veufs, divorcés ou séparés, et des personnes mariées dont le conjoint ne touche pas (encore) de rente.

Objectif quantifiable: *L'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de rentes est respectée.*

Montant de la rente AVS moyenne, par sexe

Hommes et femmes domiciliés en Suisse, sans conjoint bénéficiaire d'une rente



Source: Office fédéral des assurances sociales

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Les hommes et les femmes domiciliés en Suisse, sans conjoint bénéficiaire d'une rente, perçoivent des rentes AVS mensuelles qui, en moyenne, sont presque identiques. En 2014, la rente des femmes s'élevait à 2024 francs et celle des hommes à 2023 francs. Globalement, la rente AVS moyenne a légèrement augmenté depuis 2009, chez les hommes comme chez les femmes.

Parmi les personnes mariées, les rentes moyennes des époux divergent fortement lorsque l'un des conjoints ne touche pas (encore) de rente. En 2014, la rente moyenne de 1491 francs des femmes mariées sans conjoint ayant droit à l'AVS était significativement inférieure à celle des hommes mariés sans conjoint ayant droit à l'AVS (2031 francs). Il n'est en effet procédé au splitting des revenus qu'au moment où les deux conjoints ont droit à la rente de vieillesse. Par conséquent, avant que les deux conjoints aient droit à la rente de vieillesse, seul le revenu pour lequel la femme a cotisé elle-même détermine le montant de sa rente. Si l'on considère que le parcours professionnel des femmes est souvent irrégulier (obligations familiales) il est évident que leur revenu déterminant pour le calcul de la rente est inférieur à celui des hommes et ce malgré les bonifications pour tâches éducatives, prises en compte dans le calcul des rentes individuelles.

Les différences entre les femmes et les hommes en matière de parcours professionnel et de salaire ont également un impact sur les avoirs et rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle (2ème pilier): en 2013, la différence des avoirs moyens hommes-femmes par rapport aux avoirs moyens des hommes était d'environ 40%. Pour les rentes, l'écart entre les sexes était de près de 50%. Il faut toutefois souligner que seule la part obligatoire des avoirs est considérée. Elle est estimée à environ 40% du total et varie entre les sexes. De plus, il n'est pas tenu compte de l'influence d'un remboursement anticipé du capital sur le niveau de la rente.

Méthodologie

On tient compte, pour calculer le montant de la rente AVS moyenne, des hommes et des femmes célibataires, veufs, divorcés ou séparés et des personnes mariées dont le conjoint ne touche pas (encore) de rente. Cet indicateur donne le montant de la rente mensuelle moyenne. Les rentes AVS moyennes selon le sexe sont publiées dans la statistique de l'AVS de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Cet indicateur est établi chaque année.

Définitions

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS, assurance obligatoire de prévoyance vieillesse, a été introduite en 1948 et a été plusieurs fois révisée depuis. En plus des rentes pour personnes âgées, l'AVS assure des prestations aux veuves, aux veufs et aux orphelins. Le but de cette assurance est de pourvoir aux besoins élémentaires des personnes âgées et de celles qui n'ont plus de soutien suite au décès du conjoint ou des parents. L'AVS verse également des allocations pour impotents. La rente AVS ordinaire se calcule d'après le revenu sur lequel les cotisations ont été versées et d'après le nombre d'années de cotisations. Depuis la 10e révision de l'AVS, les rentes des conjoints sont calculées séparément selon le principe du splitting. Les taux de cotisations s'élèvent depuis juillet 1975 à 8,4% du salaire brut (indépendants: 7,8% du salaire brut depuis 1979). Les pouvoirs publics financent 20% des dépenses de l'assurance. Les fluctuations du bilan comptable sont équilibrées au moyen d'un fonds de compensation. Les ressortissants suisses vivant à l'étranger peuvent adhérer à l'AVS à titre facultatif.

Principe des trois piliers

Le système de la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers. Le premier pilier - la prévoyance publique - est constitué par l'AVS et l'AI, dont les prestations, allouées sous forme de rentes, ont pour but de garantir les besoins vitaux. Ce premier pilier est complété par la prévoyance professionnelle, qui doit garantir le maintien du niveau de vie antérieur en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès du conjoint. La prévoyance professionnelle (LPP), ou deuxième pilier, est assurée par les caisses de pensions. Le troisième pilier est une assurance volontaire, qui permet de couvrir d'autres besoins en complétant la prévoyance individuelle et qui, à la différence de l'épargne ordinaire, est fiscalement favorisée sous certaines conditions.

Violence domestique

Objectif 27: *L'égalité des chances est améliorée*

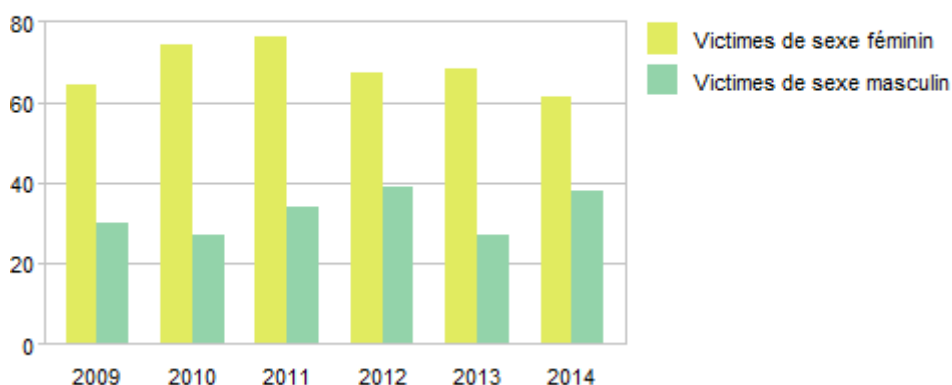
Signification de l'indicateur: L'égalité ne peut être réalisée effectivement que dans le cadre de relations dénuées de toute violence. Les femmes courent un risque accru d'être victimes de violence domestique, tandis que les hommes ont plutôt tendance à être victimes de violence physique dans l'espace public. La notion de violence domestique s'applique aux infractions se produisant au sein de la famille, dans les relations de couple ou dans les situations de séparation.

L'indicateur donne le nombre de victimes de violence physique grave (homicides consommés, tentatives d'homicides et lésions corporelles graves) dans le contexte domestique enregistrées par la police. Dans ces cas de violence physique grave, le comportement en matière de dénonciations a peu d'importance sur le nombre de cas enregistrés; en effet, en cas de décès ou si l'état de la victime nécessite un traitement hospitalier, la probabilité est très grande que la police soit informée de l'infraction commise. Le nombre de cas est cependant faible et il est sujet à des fluctuations. Le comportement en matière de dénonciations joue par contre un plus grand rôle dans les cas de violence physique d'intensité moyenne ainsi que dans les cas de violence psychique tels que les menaces ou le chantage.

Objectif quantifiable: *La violence domestique diminue.*

Violence domestique

Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police



Source: OFS - SPC

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

Le nombre de victimes de violence domestique grave enregistrées par la police varie depuis 2009. En 2014, 61 femmes et 38 hommes ont été victimes de violence domestique grave, contre 68 femmes et 27 hommes en 2013. On observe en 2014 une hausse du nombre de victimes masculines et une baisse du nombre de victimes féminines.

En 2014, 39,1% des infractions de violence enregistrées par la police ont été commises dans le cadre domestique, c'est-à-dire entre les membres d'une même famille ou entre partenaires vivant ou ayant vécu en couple. Près de 9000 personnes lésées par suite de violence domestique ont été enregistrées par la police, dont 75% de femmes. Une grande partie des cas de violence domestique sont des infractions de moindre gravité (voies de fait, menaces, lésions corporelles simples). La décision de dénoncer de telles infractions variant beaucoup d'un cas à l'autre, la délinquance cachée atteint un niveau élevé.

Si l'on considère les victimes de violence domestique enregistrées par la police, on observe en 2014 de plus grandes différences liées à l'âge chez les femmes que chez les hommes. Les personnes les

plus exposées à la violence domestique étaient les femmes de 25 à 39 ans. Les prévenus, dans ces cas-là, étaient majoritairement leur partenaire. Globalement, en 2014, les femmes étaient 3,7 fois plus fréquemment victimes de violence domestique dans un couple que les hommes. Les personnes violentées par leurs parents étaient en majorité des mineurs et de sexe féminin. En 2014, les jeunes filles de 15 à 17 ans étaient les plus touchées par la violence domestique; chez les garçons, les plus touchés étaient ceux de 10 à 14 ans.

Les hommes sont plus fréquemment que les femmes enregistrés par la police comme prévenus pour des faits de violence domestique. En 2014, ce sont les hommes de 30 à 34 ans qui étaient le plus fréquemment dénoncés.

Méthodologie

On tient compte, pour calculer cet indicateur, des victimes d'homicides, de tentatives d'homicide et de lésions corporelles graves entraînant des suites graves (celles nécessitant un traitement hospitalier), enregistrées par la police. Un numéro d'identification unique est attribué à chaque victime, ce qui permet d'identifier les victimes de plusieurs délits comme une seule et même personne. Il est ainsi possible d'effectuer un comptage effectif, ce qui veut dire que chaque victime n'est comptée qu'une seule fois par année.

Les données sont collectées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC) et publiées par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

Charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique

Objectif 27: *L'égalité des chances est améliorée*

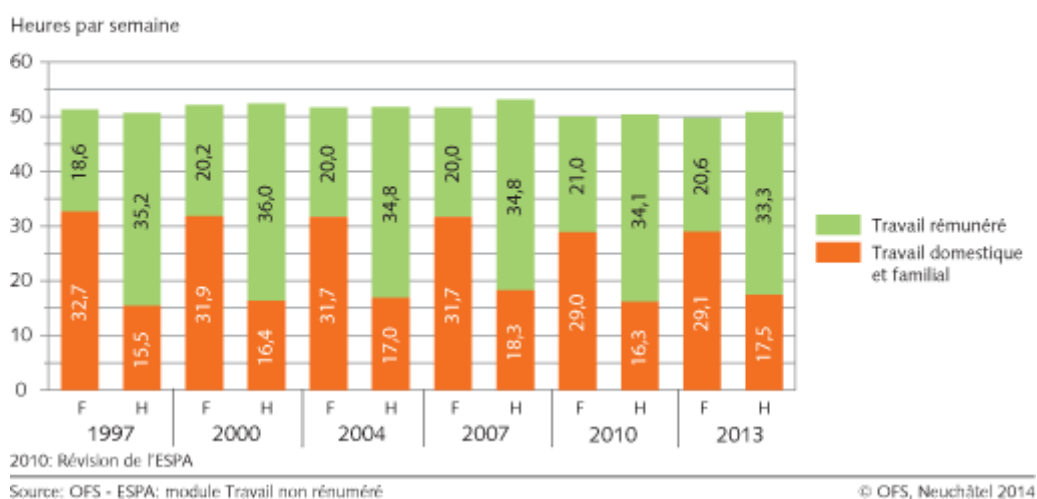
Signification de l'indicateur: La possibilité pour les hommes et les femmes de participer de manière égale à la vie professionnelle et à la vie familiale est un des points centraux de l'égalité entre les sexes. Pour que l'égalité puisse se réaliser, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes chances de pouvoir concilier leur vie professionnelle et privée. Cela peut être encouragé par des conditions favorables à la famille telles que des structures d'accueil extrafamilial ou par la possibilité d'avoir une activité à temps partiel économiquement viable et fiscalement attractive pour les deux sexes. Les différences dans la répartition entre travail rémunéré et domestique résultent toutefois aussi de choix personnels.

Cet indicateur montre le nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon le sexe. La charge totale de travail se calcule en nombre d'heures par semaine.

Objectif quantifiable: *La charge de travail de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes.*

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial

Personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (femmes de 15 à 63 ans, hommes de 15 à 64 ans)



Commentaire

Les hommes et les femmes assument globalement la même charge de travail total (environ 50 heures par semaine). En 2013 les femmes de 15 à 63 ans travaillaient plus pour le foyer et la famille (29,1 heures par semaine) que les hommes de 15 à 64 ans (17,5 heures par semaine). La situation est inversée pour le travail rémunéré (20,6 heures pour les femmes et 33,3 heures pour les hommes en 2013).

Depuis 1997, la répartition des charges de travail entre les sexes n'a pas connu de grands changements. Les évolutions sur toute la période doivent être interprétées avec précaution en raison d'un changement méthodologique de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) en 2010.

Méthodologie

Cet indicateur montre le nombre d'heures en moyenne hebdomadaire consacrées au travail domestique/familial (sans prise en compte des activités bénévoles) et à l'activité professionnelle pour les hommes et les femmes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans pour les hommes et entre 15 et 63 ans pour les femmes).

Les données sont récoltées et publiées tous les 3 à 4 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Travail non rémunéré».

Part de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale

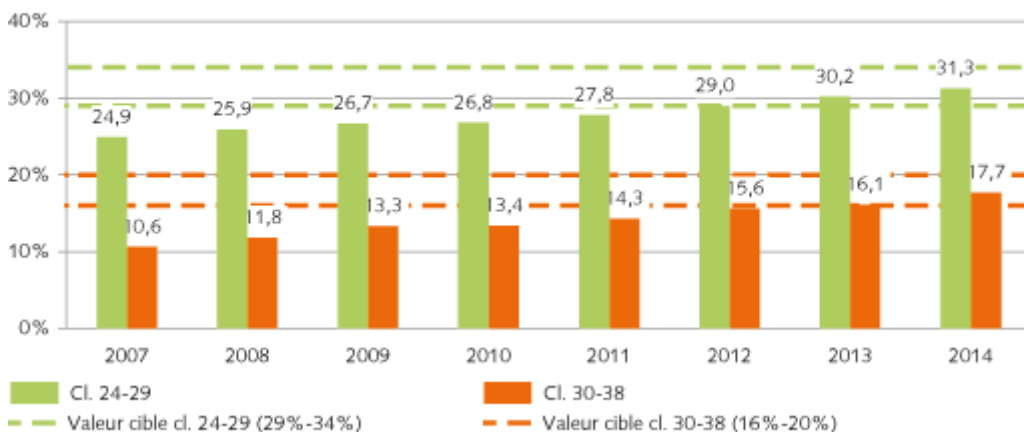
Objectif de la législation 28: *L'égalité homme-femme est atteinte au sein de l'administration fédérale et des entreprises proches de la Confédération et les minorités linguistiques bénéficient de l'égalité des chances.*

Signification de l'indicateur: En vertu de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers, art. 4, al. 2), l'administration fédérale est tenue de mettre en œuvre des mesures de politique du personnel propres à assurer l'égalité des chances et l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Les départements doivent prendre des mesures, dans le cadre des directives du Conseil fédéral, pour concrétiser l'égalité des chances et l'égalité de traitement (programmes de promotion, quotas cibles, application de l'interdiction de discrimination, prévention du harcèlement sexuel, etc.).

L'administration fédérale peut jouer un rôle d'exemple pour tous les employeurs publics ou privés, par exemple pour ce qui est de l'égalité des chances s'agissant de la représentation des femmes dans les postes de cadre. Les départements sont priés de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la représentation des femmes dans les postes de cadre. L'indicateur donne la proportion de femmes dans les classes de salaires supérieures de l'administration fédérale (classes de salaire 24-29 et 30-38) et les valeurs cibles.

Objectif quantifiable: *L'égalité de fait entre hommes et femmes dans l'administration fédérale et dans les entreprises liées à la Confédération est assurée. Dans l'administration fédérale, la part des femmes devra se situer en 2015 dans une fourchette allant de 29% à 34% pour les classes de salaires 24 à 29 et dans une fourchette allant de 16% à 20% pour les classes de salaires 30 à 38.*

Proportion de femmes parmi les cadres de l'administration fédérale Sans les Services du Parlement et les Tribunaux de la Confédération



Source: CF - Rapports sur la gestion du personnel

© OFS, Neuchâtel 2015

Commentaire

La proportion de femmes dans les classes de salaires supérieures de l'administration fédérale a augmenté depuis 2007 pour atteindre 31,3% en 2014 dans les classes 24 à 29 (valeur cible pour 2015: 29-34%) et 17,7% dans les classes 30 à 38 (valeur cible pour 2015: 16-20%). Aux Services du Parlement, la proportion de femmes dans les classes de salaires 24 à 29 (36,9%) a dépassé en 2014 la valeur cible fixée pour l'administration fédérale; même chose dans les classes de salaires 30 à 38 (22,2%). Les Tribunaux de la Confédération et le Ministère public de la Confédération présentent des proportions de femmes supérieures aux valeurs cibles de l'administration fédérale dans les classes de salaires 24 à 29 (54,2%) comme dans les classes 30 à 38 (28%).

Méthodologie

Cet indicateur donne la proportion de femmes dans les classes de salaires 24 à 29 et 30 à 38 de l'administration fédérale (sans les Services du Parlement et les tribunaux fédéraux). Les valeurs cibles sont définies à l'intérieur d'une fourchette, de taille variable pour permettre un minimum de fluctuations, celles-ci étant inévitables compte tenu de l'évolution conjoncturelle. Ces fourchettes sont valables à partir de 2012 et doivent être atteintes d'ici à 2015.

En vertu de la Constitution fédérale les hommes sont astreints au service militaire. La défense nationale étant centralisée à la Confédération, le domaine de la défense du DDPS (Département fédéral de la défense de la protection de la population et des sports), où travaillent une majorité d'hommes, et le personnel armé et en uniforme du Corps des gardes-frontière, également centralisé à la Confédération, sont comptés à part. Des valeurs cibles spécifiques leur sont applicables, qui ne sont pas ventilées par classes de salaires.

Cet indicateur est établi et publié chaque année dans le cadre du Rapport du Conseil fédéral sur la gestion du personnel.

Part des langues nationales dans l'administration

Objectif de la législation 28: *L'égalité homme-femme est atteinte au sein de l'administration fédérale et des entreprises proches de la Confédération et les minorités linguistiques bénéficient de l'égalité des chances.*

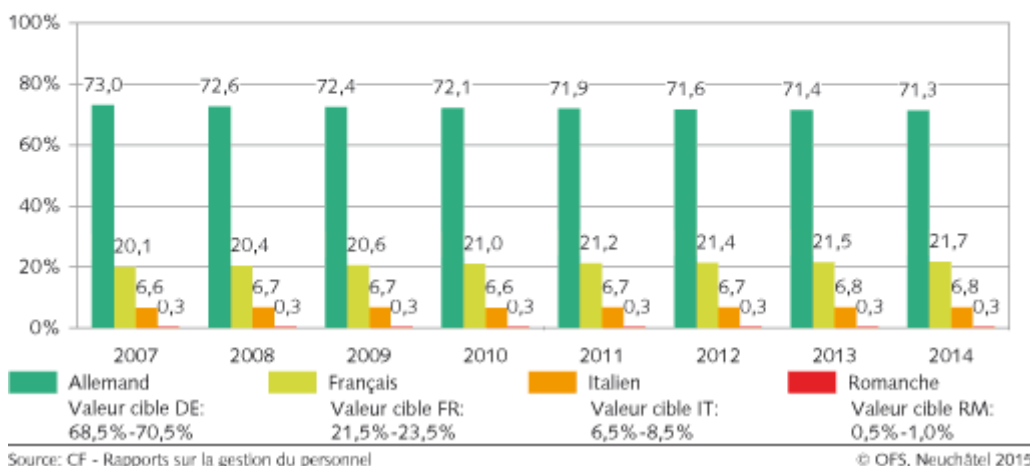
Signification de l'indicateur: La loi sur les langues (LLC, art. 20, al. 2) dispose que la Confédération veille à ce que les quatre communautés linguistiques nationales soient représentées équitablement dans l'administration fédérale pour garantir l'égalité des chances. En vertu de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers, art. 4) et de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers, art. 7), l'employeur prend les mesures propres à assurer la promotion du plurilinguisme, une représentation équitable des communautés linguistiques et l'ouverture aux autres communautés linguistiques. L'indicateur donne la part que représente chacune des communautés linguistiques germanophone, francophone, italophone et romanche parmi le personnel de l'administration fédérale (départements et Chancellerie fédérale). Les valeurs cibles fixées par le Conseil fédéral pour l'administration fédérale tiennent compte de toutes les nationalités dont les représentants peuvent être attribués à l'une des quatre communautés linguistiques de la Suisse.

Objectif quantifiable: *L'égalité des chances des minorités linguistiques est assurée. La représentation des communautés linguistiques dans les unités de l'administration fédérale, y compris au niveau des cadres, doit viser les proportions suivantes: allemand: 68,5%–70,5%, français: 21,5%–23,5%, italien: 6,5%–8,5%, romanche: 0,5%–1,0%.**

* Objectif modifié suite à la révision de l'ordonnance sur les langues entrée en vigueur le 1.10.2014

Part des langues nationales dans les départements et à la Chancellerie fédérale

Administration fédérale (sans les Services du Parlement et les Tribunaux de la Confédération)



Commentaire

Les parts de chaque communauté linguistique dans l'administration fédérale sont relativement stables depuis 2007. La part de la communauté germanophone (71,3%) dépassait la valeur cible de 68,5%–70,5% en 2014, alors que celle de la communauté romanchophone (0,3%) se situait au-dessous de la valeur cible de 0,5%–1,0%. Les communautés italophone (6,8%) et francophone (21,7%) ont atteint en 2014 la limite inférieure de leur valeur cible respective. La répartition des communautés linguistiques présente des écarts plus importants dans certains départements ainsi qu'au niveau des cadres du personnel de la Confédération.

La part de francophones aux Services du Parlement dépassait en 2014 la valeur cible fixée pour cette

communauté linguistique au sein de l'administration fédérale; la part de romanchophones correspondait à la valeur cible et les parts d'italophones et de germanophones étaient inférieures. Aux Tribunaux de la Confédération et au Ministère public de la Confédération, les communautés germanophone et romanchophone n'atteignaient pas en 2014 les valeurs cibles fixées par le Conseil fédéral pour l'administration fédérale, tandis que les communautés francophone et italophone les dépassaient.

CFF SA, une entité devenue autonome dont la Confédération est actionnaire unique, présente une répartition linguistique de leurs employés comparable à celle de l'administration fédérale en 2014: germanophones 73,8%, francophones 18,6% et italophones 7,6%. Il convient de noter que les CFF n'ont pas d'activité dans les parties romanchophone et italophone des Grisons et que la répartition des langues est déterminée par le biais de la langue de correspondance et non par celui de la langue maternelle.

Méthodologie

Cet indicateur donne la représentation des quatre communautés linguistiques dans l'administration fédérale (sans les Services du Parlement et les tribunaux fédéraux) par rapport aux valeurs cibles qui ont été fixées.

Pour le calcul de ces valeurs cibles, il est tenu compte de toutes les nationalités dont les représentants peuvent être attribués à l'une des quatre communautés linguistiques de la Suisse. Le nombre total de collaborateurs par langue nationale équivaut à 100%.

Le Conseil fédéral a fixé de nouvelles valeurs cibles pour la représentation des communautés linguistiques (décision du CF du 13 février 2013), qui sont entrées en vigueur le 1er mars 2013. Ces valeurs cibles font partie intégrante de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale.

Cet indicateur est établi et publié chaque année dans le cadre du Rapport du Conseil fédéral sur la gestion du personnel.

Information:

E-Mail: legislaturindikatorenbfs.admin.ch

ID-document: do-f-00.17_Legislaturindikatorenbfs.admin.ch_2011-2015